

RAPPORT ANNUEL 2015



A N S

et encore

plus **SOLIDE**



La Capitale

Mutuelle de
l'administration publique

Valoriser l'essentiel

Mission

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière individuelle et collective en leur donnant accès à des produits et services personnalisés.

Vision

Unissant l'ensemble de ses composantes par ses valeurs, sa culture organisationnelle, sa philosophie de gestion et ses orientations stratégiques, La Capitale sera reconnue comme un citoyen responsable, orienté vers ses clients en se démarquant par une expérience qui se distingue là où ça compte, occupant une position concurrentielle dans le groupe d'influence du marché canadien en maintenant une croissance supérieure à celle du marché et conservant un niveau de rentabilité lui assurant sa pérennité.

Valeurs

PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE

Se préoccuper d'abord et avant tout du bien-être des personnes (mutualistes, clients, employés) en leur témoignant respect et empathie, en adoptant des pratiques conformes aux principes fondamentaux d'égalité, d'équité et de démocratie.

PÉRENNITÉ DE L'ENTREPRISE

Assurer la croissance rentable de l'entreprise par l'utilisation dynamique et prudente de sa capacité financière dans une perspective de continuité des affaires et d'enrichissement patrimonial pour les générations futures.

INTÉGRITÉ ET TRANSPARENCE

Garantir aux mutualistes, aux clients et au personnel une entreprise qui s'appuie sur une bonne gouvernance et une saine gestion en appliquant, à tous les paliers, des normes strictes d'intégrité et d'éthique et en faisant preuve de transparence dans son mode de gestion.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ SOCIALE

Intégrer et promouvoir les valeurs d'entraide et de solidarité afin de faire vivre les fondements du mutualisme, d'encourager l'action communautaire ou humanitaire et de favoriser le développement durable.

ORIENTATION VERS LE CLIENT

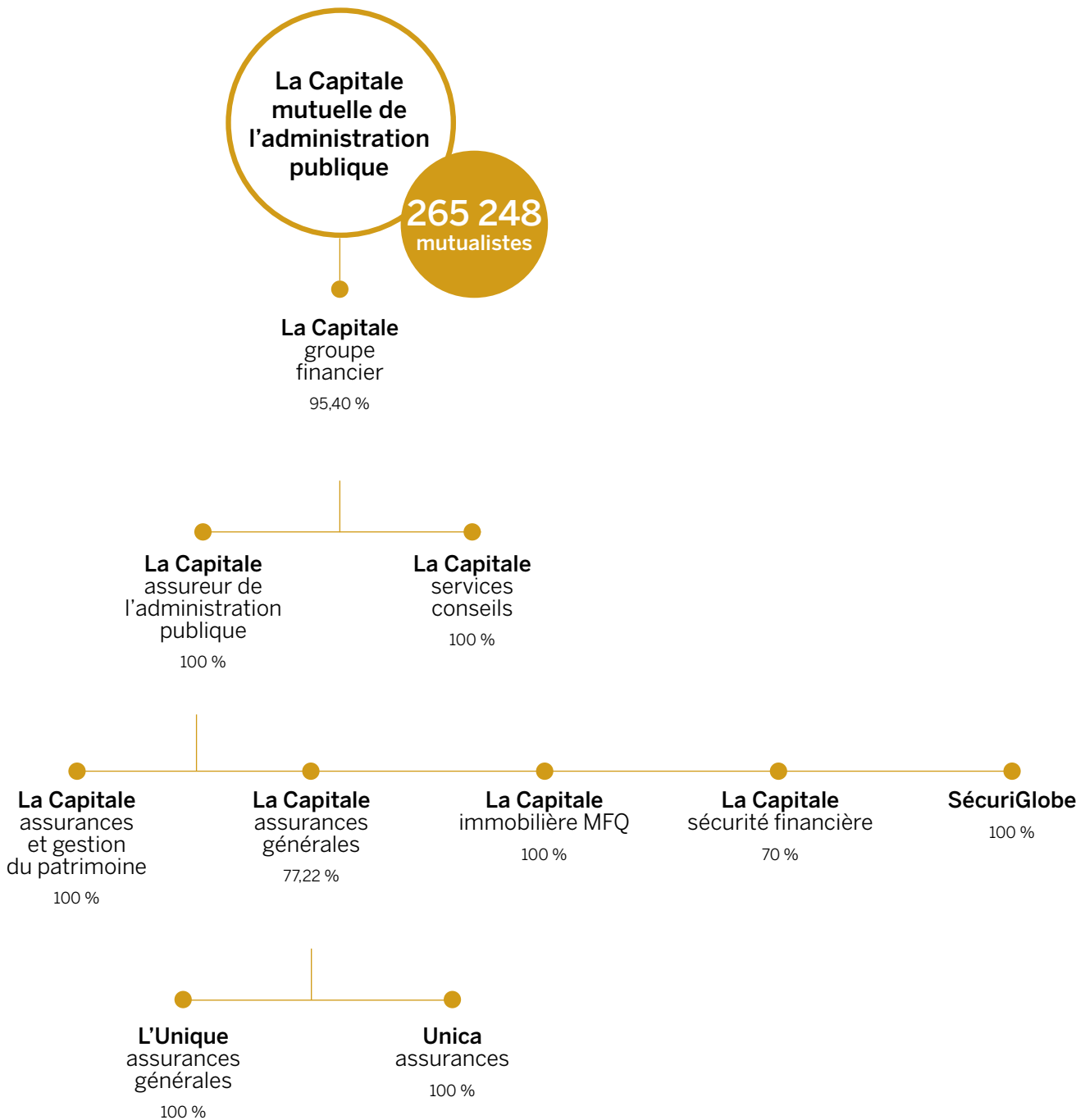
Offrir en tout temps un service attentionné, caractérisé par un parti pris en faveur du client, un souci constant de donner l'information et les conseils appropriés ainsi que l'offre de solutions financières adaptées à ce que le client considère comme essentiel à sa sécurité financière.

VALORISATION DU PERSONNEL DES SERVICES PUBLICS QUÉBÉCOIS

Promouvoir la valeur et les mérites du personnel des services publics qui participe activement au développement social, culturel et économique du Québec.

ORGANIGRAMME	6
FAITS SAILLANTS 2015	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
LA GOUVERNANCE	9
MESSAGE AUX MUTUALISTES	10
REVUE DES ACTIVITÉS	12
Secteur Assurance de personnes et services financiers	12
Secteur Assurance de dommages	14
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	17
Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés	18
Rapport des auditeurs indépendants	19
État consolidé de la situation financière	20
État consolidé des résultats	22
État consolidé du résultat global	23
État consolidé des variations des capitaux propres	24
Tableau consolidé des flux de trésorerie	25
Notes afférentes aux états financiers consolidés	26
NOS ENTREPRISES	81
Assurance de personnes et services financiers	82
Assurance de dommages	87
Services communs	90

Organigramme



Faits saillants 2015

Données consolidées

▪ Actif	5,8 G\$
▪ Produits consolidés totaux	2 G\$
▪ Capitaux propres	895 M\$
▪ Résultat net	55,4 M\$
▪ Rendement sur l'avoir	6,4 %
▪ Participations versées aux titulaires de contrats	12,6 M\$

▪ Nombre de mutualistes	265 248
▪ Dons de la Fondation à la communauté	1,3 M\$
▪ Contrats et certificats en vigueur	1 873 061
▪ Nombre d'employés	2 699

SECTEUR ASSURANCE DE PERSONNES ET SERVICES FINANCIERS

▪ Produits consolidés de primes	1 067,4 M\$ hausse de 7,4 %
▪ Résultat net consolidé	14,6 M\$
▪ Ventes en primes d'assurance individuelle et dépôts	369,2 M\$ hausse de 25,2 %
▪ Portefeuille d'épargne et placements	1,4 G\$ hausse de 17 %
▪ Primes d'assurance collective en vigueur	615,8 M\$
▪ 576 sessions d'éducation financière à 8 149 membres du personnel des services publics	
▪ Ajout de 4 nouveaux comptes d'investissement aux 32 déjà offerts	

SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

▪ Produits consolidés de primes	880,9 M\$ hausse de 2,5 %
▪ Résultat net consolidé	40,8 M\$
▪ Volume de primes brutes souscrites de La Capitale assurances générales	571,9 M\$ hausse de 2,6 %
▪ Volume de primes brutes souscrites de L'Unique assurances générales	183,2 M\$
▪ Volume de primes brutes souscrites de Unica assurances	125,8 M\$ hausse de 9,7 %
▪ Croissance de l'assurance des entreprises de 11 %	

Conseil d'administration



René **ROULEAU**
Président



Dominique **DUBUC**^{1*, 2*}
Vice-président



Alain **BRIÈRE**¹



Danielle **CHEVRETTE**³



Nikolas **DUCHARME**³



Richard **FISET**



José **GARCEAU**³



Josée **GERMAIN**¹



François **LATREILLE**²



Marie-Josée **LINTEAU**^{2, 3*}



Jean **ST-GELAIS**

1. Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise (sous la gouverne de La Capitale groupe financier inc.)
 2. Comité de gestion des risques d'entreprise
 3. Comité sur la mutualité, la gouvernance et l'éthique
- * Président du comité

La gouvernance

Le cadre de gestion sur la gouvernance de La Capitale, lequel regroupe l'ensemble de ses politiques et règles ainsi que sa directive liées à la gouvernance, a été revu récemment. La Politique sur la gouvernance et le Code d'éthique constituent les pièces maîtresses du cadre de gestion. La Politique sur la gouvernance confirme les rôles du conseil d'administration et de ses comités et définit leurs responsabilités respectives. Le Code d'éthique, quant à lui, détaille les normes de conduites personnelles et professionnelles applicables au sein de La Capitale.

Le conseil d'administration

La diversité des compétences des membres du conseil d'administration, lesquels proviennent de divers secteurs de l'administration et des services publics, permet une meilleure compréhension des enjeux de l'industrie et de l'évolution de La Capitale. Le conseil d'administration a pour rôle principal d'établir la mission et les orientations stratégiques de La Capitale ainsi que de nommer le chef de la direction. Il supervise la gestion de la mutuelle et veille à la mise en œuvre et au maintien de la Politique sur la gouvernance. Il oriente la gestion des activités socio-économiques et commerciales ainsi que les affaires internes dans le meilleur intérêt de La Capitale et de ses mutualistes, et ce, à court, moyen et long termes. À cette fin, il voit à ce que la haute direction gère les activités de La Capitale conformément aux orientations qu'il a adoptées. Enfin, le conseil d'administration encourage La Capitale et ses employés à continuer leur remarquable implication sociale basée sur les valeurs mutualistes, notamment par sa Fondation.

Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration confie à ses comités des responsabilités spécifiques. Ces comités sont constitués exclusivement d'administrateurs, hormis celui de mise en candidature qui est composé de mutualistes non membres du conseil d'administration. Périodiquement, les comités font un rapport au conseil d'administration sur l'état des mandats qui leur sont confiés.

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

Le comité des ressources humaines et de régie d'entreprise veille à l'encadrement général et au respect des politiques en matière de ressources humaines et de régie d'entreprise de La Capitale. Il voit à ce que le cadre de gouvernance régissant les dirigeants et les employés soit conforme aux meilleures pratiques.

Le comité sur la mutualité, la gouvernance et l'éthique

Ce comité a été créé afin d'aider le conseil d'administration de la mutuelle à s'acquitter de ses responsabilités en matière de mutualité, de gouvernance et d'éthique. Il est également responsable de l'encadrement du processus d'évaluation des conseils d'administration et de leurs membres, de l'application du cadre de gestion sur la gouvernance et veille à ce que les membres des conseils d'administration démontrent probité et compétence.

Le comité de gestion des risques d'entreprise

Le comité de gestion des risques d'entreprise vise notamment à permettre au conseil d'administration de La Capitale mutuelle de l'administration publique de bénéficier d'une vision globale quant aux types de risques ayant un impact transversal sur toutes les filiales de La Capitale.

Les comités de vérification

Exigé par la législation applicable, un comité de vérification existe au sein de chacune des compagnies d'assurances de La Capitale. Le comité de vérification a pour mandat de permettre au conseil d'administration de s'acquitter de ses responsabilités de surveillance envers les mutualistes et les actionnaires relativement au processus de divulgation des résultats financiers, aux systèmes de contrôle interne, à l'évaluation des risques de l'entreprise, à la sécurité des systèmes informatiques et à la conformité aux lois et règlements de l'industrie de l'assurance. Le comité de vérification est également responsable de la vérification interne et externe de La Capitale.

Les comités de déontologie/révision

Exigé par la législation applicable, un comité de déontologie ou révision est créé par chacune des compagnies d'assurances de La Capitale. Ce comité a notamment pour mandat de s'assurer que les administrateurs, les dirigeants et le personnel se conforment au Code d'éthique et que les transactions entre personnes liées soient effectuées dans le respect de celui-ci ainsi que de la législation et la réglementation applicables.

Le comité de mise en candidature

Le comité de mise en candidature vérifie le respect des formalités de mise en candidature et l'éligibilité des candidats ou candidates à un poste d'administrateur de La Capitale mutuelle de l'administration publique. Le comité confirme ou rejette toute candidature et soumet son rapport à l'assemblée générale. Il est également responsable de décider de toute contestation d'éligibilité soulevée par un candidat ou son représentant.

En conclusion

Toute la structure de gouvernance mise de l'avant par La Capitale traduit une volonté de définir et de mettre en pratique une gouvernance de haut niveau, tout en poursuivant un objectif d'amélioration continue de sa performance. Cette structure s'harmonise avec les valeurs mutualistes de La Capitale, tout en répondant aux exigences réglementaires. Grâce à son cadre de gestion sur la gouvernance, La Capitale assure sa pérennité et se dote de mesures nécessaires pour gérer la bonne conduite de ses administrateurs, de ses dirigeants et de son personnel dans l'intérêt de ses mutualistes et de ses autres clients.

La structure de gouvernance de La Capitale répond ainsi aux exigences les plus élevées en matière d'intégrité, d'équité et de transparence. La mise à jour en continu du contenu de ce cadre de gestion assure à La Capitale une gouvernance correspondant toujours aux meilleures pratiques

MESSAGE AUX MUTUALISTES

75 ans et encore plus solide !



René **ROULEAU**

Président du conseil
et chef de la direction

Les résultats enregistrés au cours de la dernière année permettent, une fois de plus, à la mutuelle d'afficher un bilan positif. Notre performance en 2015 démontre le bien-fondé de la diversification de nos activités, l'une des forces intrinsèques de notre organisation. La Capitale est en effet active dans plusieurs marchés et elle occupe divers créneaux qui lui permettent de mieux répartir les risques en cas d'imprévus ou de conjoncture difficile. La complémentarité de nos secteurs d'activité, la pluralité de notre offre, de nos produits et services, de nos zones d'opérations, de nos marchés et de nos canaux de distribution représentent, à cet égard, un atout indéniable. Les avantages de cette diversification nous ont bien servis en 2015 afin de poursuivre notre progression.

Nous avons fait face à de nombreux défis au cours du dernier exercice. L'année 2015 a été marquée par un environnement de grande volatilité des marchés, de faiblesse persistante des taux d'intérêt et de résultats techniques défavorables en assurances santé et invalidité collectives. Malgré ce contexte, La Capitale affiche un résultat net consolidé de 55,4 millions de dollars, ce qui représente un rendement sur l'avoir de 6,4 %. Les capitaux propres s'élèvent quant à eux à 895 millions de dollars. Au chapitre des participations versées aux titulaires de contrats, le montant total pour l'année 2015 est de 12,6 millions de dollars, en légère hausse par rapport à l'année précédente. Les produits consolidés totaux, c'est-à-dire la somme des primes, des produits de placements et autres éléments, s'établissent à 2 milliards de dollars. L'actif consolidé a pour sa part augmenté de 5,7 % et s'élève maintenant à 5,8 milliards de dollars.

Retour sur le plan stratégique 2011-2015

La planification stratégique quinquennale dévoilée en 2011 s'articulait principalement autour de sept axes : la croissance, la rentabilité, la distribution, l'orientation client, la capacité organisationnelle, l'innovation ainsi que le développement des services publics. À plusieurs égards, nous pouvons dire : mission accomplie ! Nous avons en effet atteint et même dépassé pratiquement toutes les cibles que nous nous étions fixées.

Prélude incontournable au déploiement de ces nouvelles orientations, la transformation de notre image de marque s'est avérée une vaste opération qui nous a permis, d'entrée de jeu, de nous démarquer de la concurrence.

Par ailleurs, c'est dans un environnement en pleine mutation que nous avons enregistré une croissance organique supérieure à celle de l'industrie. Nous avons augmenté de façon notable nos parts de marché tout en maintenant un niveau de rentabilité conforme à nos attentes dans un contexte financier particulièrement éprouvant pour les assureurs. Nous avons de plus optimisé nos réseaux de distribution dans tous les secteurs d'affaires et multiplié les mesures pour en accroître la qualité, la productivité et la rétention des partenaires. Toujours en lien avec nos objectifs, nous avons fait évoluer nos produits et services afin de mieux répondre aux besoins de notre clientèle et de nos partenaires d'affaires.

En assurance de dommages, par exemple, nous avons personnalisé notre offre d'assurance habitation et développé de nouveaux créneaux en assurance des entreprises. Du côté de l'assurance de personnes, nous avons ajouté une corde de plus à notre arc avec l'assurance voyage et conçu la série de produits individuels Pilier pour notre réseau de courtage.

Notre objectif de recruter de plus en plus de clients chez le personnel des services publics québécois, notre clientèle naturelle, a lui aussi été atteint. En cinq ans, plus de 41 000 nouveaux mutualistes sont venus grossir nos rangs, une augmentation de 18,4 %.

Toutes ces améliorations nous ont permis d'être aujourd'hui perçue comme une entreprise citoyenne responsable, orientée vers ses clients et occupant une position enviable dans le groupe d'influence des assureurs du marché canadien.

Poursuivre sur notre lancée

Forts de ces réalisations, nous entrevoyons l'avenir avec optimisme, mais nous savons que le contexte économique qui s'annonce présentera son lot de défis. Avec l'année 2016 commence l'application de notre nouveau plan stratégique d'ici 2020.

Nos objectifs de croissance pour les cinq prochaines années sont toujours aussi ambitieux. Pour les atteindre, nous continuerons de miser sur nos atouts : connaissance métier, agilité décisionnelle, forte mobilisation du personnel et gamme de produits porteurs. Nous nous attarderons aussi à développer une culture numérique pour bonifier nos services et l'expérience client.

La rentabilité demeurera cependant au cœur de nos préoccupations. Une attention particulière sera ainsi accordée à la gestion optimale du capital pour assurer la pérennité du groupe.

Enfin, dans le respect de ses valeurs mutualistes, La Capitale souhaite contribuer pleinement au développement responsable de son milieu. En conséquence, elle continuera d'intégrer à ses priorités d'affaires les trois piliers fondamentaux du développement durable, soit le respect de l'environnement, la maximisation des retombées économiques et le bien-être de la société.

L'humain d'abord et avant tout

La primauté de la personne est une des valeurs fondamentales de La Capitale. Il est donc naturel que nous accordions une importance de premier plan à la qualité du milieu et aux conditions de travail de nos employés. Afin que notre personnel soit le plus qualifié possible pour satisfaire notre clientèle, La Capitale a donné environ 70 000 heures de formation au cours du dernier exercice, soit 3 % de la masse salariale, ce qui va bien au-delà des exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

L'entière satisfaction de notre clientèle est une préoccupation constante à La Capitale. C'est pourquoi, en 2015, nous avons redoublé d'efforts pour augmenter notre engagement envers elle. Produits diversifiés, promotions originales, développement de technologies web et mobiles ainsi que la mise en place de programmes de suivi de satisfaction sont quelques moyens utilisés pour augmenter notre accessibilité et adapter notre offre aux besoins de nos clients. Le succès de nos démarches se vérifie par une hausse des affaires dans nos secteurs d'activité ainsi que par une augmentation de la confiance de nos clients, qui sont de plus en plus nombreux à nous recommander à leur entourage. Nos mutualistes, quant à eux, ont continué de bénéficier des avantages exclusifs et concurrentiels conçus spécialement pour eux.

En tant que mutuelle, La Capitale place parmi ses priorités de faire vivre ses valeurs d'entraide et de solidarité en favorisant l'engagement dynamique de l'entreprise et de son personnel à la vie communautaire. En cours d'exercice, 55 % du personnel et des dirigeants de La Capitale ont participé à diverses causes humanitaires visant à améliorer le mieux-être des gens et la qualité de vie des personnes dans un environnement sain. Par ailleurs, notre Fondation La Capitale groupe financier a distribué quelque 1,3 million de dollars à la communauté en soutenant plus de 270 organismes et groupes communautaires œuvrant notamment auprès des plus démunis et des jeunes en difficulté. La Fondation soutient également des associations qui font la promotion du mutualisme.

Les festivités du 75^e anniversaire

L'année 2015 a été marquée par le 75^e anniversaire de La Capitale. Elle a été ponctuée de plusieurs initiatives soulignant les trois quarts de siècle de la mutuelle. Mentionnons, entre autres, une vaste campagne sur le thème « Merci ! », qui a été lancée au sein des services publics québécois afin de reconnaître le talent et le travail passionné des employés de l'État au service de la communauté. Dans la foulée de cette campagne, les Prix reconnaissance La Capitale ont été instaurés afin de féliciter quatre personnalités des services publics qui se distinguent par leur mérite et leur engagement dans la collectivité. De plus, une caravane aux couleurs de La Capitale a sillonné le Québec afin de publiciser nos produits et services et donner encore plus de visibilité à notre marque.

Au conseil d'administration

J'aimerais souligner le départ de madame Louise Potvin du conseil d'administration de la mutuelle après dix années de loyaux services. Je la remercie sincèrement et chaleureusement de sa contribution à la bonne gouvernance de l'entreprise. Le poste qu'elle laisse vacant est maintenant pourvu par monsieur Jean St-Gelais, retraité de l'administration publique, à qui je souhaite la bienvenue au conseil. Ses compétences et sa vaste expertise sont des atouts précieux lors de nos travaux. Je profite de l'occasion pour remercier chacun des administrateurs et administratrices de leur apport à l'évolution de La Capitale au cours du dernier exercice.

Remerciements

Je ne saurais passer sous silence la participation active de l'ensemble du personnel de La Capitale au succès de l'entreprise. Le dévouement, l'enthousiasme et le savoir-faire de chaque personne sont les forces qui mènent à l'atteinte de nos objectifs. Un grand merci pour leur engagement quotidiennement répété.

Merci aussi à tous nos mutualistes pour leur fidélité indéfectible. Grâce à cette confiance, nous pouvons perpétuer les valeurs fondatrices de notre mutuelle et assurer notre pérennité pour les générations futures.

REVUE DES ACTIVITÉS

Secteur Assurance de personnes et services financiers



Steven **ROSS**

Président et chef de l'exploitation
Secteur Assurance de personnes et services financiers

Depuis cinq ans, La Capitale est la championne canadienne de la croissance des revenus de primes en assurance de personnes avec une augmentation de quelque 65 %. Notre progression soutenue nous a d'ailleurs propulsés au dixième rang des assureurs de personnes à l'échelle du pays selon les plus récentes données disponibles. Cette formidable poussée s'est opérée dans un environnement économique marqué par le fléchissement des taux d'intérêt et l'instabilité des marchés financiers. Ces deux facteurs ont des répercussions directes sur la rentabilité des assureurs de personnes. C'est dans ce contexte que le secteur Assurance de personnes et services financiers a de nouveau contribué à la rentabilité de la mutuelle, mais dans une moindre mesure que par les années passées. En 2015, le secteur dégage en effet un résultat net de 14,6 millions de dollars tandis que ses produits consolidés de primes ont augmenté de 7,4 % pour atteindre près de 1,1 milliard de dollars.

Assurance individuelle et services financiers

En assurance individuelle et services financiers, La Capitale a réussi à tirer son épingle du jeu, enregistrant des résultats très satisfaisants. Les nouvelles ventes en primes d'assurance et dépôts ont atteint 369,2 millions de dollars, une hausse de 25 % par rapport à l'exercice précédent. Cette somme comprend 350,2 millions de dollars en épargne et 19 millions de dollars en assurance.

En épargne et placements, notre forte croissance se poursuit avec une augmentation globale des ventes de près de 27 % par rapport à 2014. La valeur totale du portefeuille s'établit à 1,4 milliard de dollars. Le succès remarquable de la dernière campagne REER et la popularité grandissante du Compte suisse La Capitale, qui a enregistré une augmentation de 12,7 % des dépôts en vigueur, ont contribué à ces résultats positifs. Notons que 54 % de l'ensemble des titulaires de Comptes suisse La Capitale sont des employés actifs ou retraités des services publics québécois.

Mentionnons aussi que quatre nouveaux comptes d'investissement ont été ajoutés à notre panier de produits; nos clients ont maintenant le choix parmi 36 comptes d'investissement répondant à des profils variés. Sept partenaires assurent la gestion de ces comptes. La diversité des produits d'épargne conjuguée au développement et à l'efficacité de nos réseaux de distribution représentent des éléments clés de notre succès.

Le service à la clientèle et la relation étroite que nous entretenons avec nos partenaires d'affaires sont au cœur de nos activités. Soucieux d'offrir un service de pointe adapté aux modes d'achat de nos clients et aux attentes de nos partenaires, nous cherchons constamment à nous moderniser. En 2015, nous avons notamment mis en place une plateforme numérique pour permettre à nos intermédiaires partenaires de réaliser, en ligne, l'intégralité des transactions en épargne, y compris la signature électronique par le client.

Par ailleurs, nos outils de sondage de la satisfaction de la clientèle ont été améliorés de façon notable. Ils nous permettent d'évaluer avec plus de précision la perception de nos produits et services par la clientèle ainsi que le taux de recommandation, deux mesures essentielles à la progression de nos affaires.

Prêts hypothécaires

Du côté des prêts hypothécaires, l'année 2015 se termine avec un bilan à la hausse. Le portefeuille de prêts a en effet progressé de 7 % par rapport à l'exercice précédent.

Assurance collective

Le dernier exercice a été plus difficile pour l'assurance collective. Le total des ventes s'établit à 85,4 millions de dollars, une diminution de 18 % par rapport à l'exercice précédent. Les primes en vigueur s'établissent quant à elles à 615,8 millions de dollars, au même niveau que l'an dernier. Une expérience défavorable en assurance invalidité et en assurance santé a cependant eu une incidence directe sur la rentabilité de ce secteur. Néanmoins, cela démontre que La Capitale a la capacité de répondre à ses engagements vis-à-vis de ses assurés lorsqu'ils en ont besoin. En 2015, ce sont près de 419 millions de dollars qui ont été versés en prestations d'assurance collective.

L'assurance voyage est un créneau en forte progression. Lancé en 2014 à la suite de l'acquisition de SécuriGlobe, le plus important distributeur multiassureur indépendant de produits d'assurance voyage au Canada, notre produit d'assurance voyage SOLIS s'est avéré très populaire.

En ce qui concerne notre offre aux PME, celle-ci s'est bonifiée d'un nouveau produit, Action 2-50, donnant la possibilité aux entreprises de 2 à 50 employés de se doter d'un régime d'assurance collective complet adapté à leur réalité, entièrement numérique et assorti du programme santé en entreprise VIVA, une exclusivité de La Capitale. Nous continuons ainsi à nous démarquer dans un secteur en pleine expansion.

Services publics

Notre clientèle fondatrice, les membres du personnel des services publics québécois, profite d'avantages exclusifs depuis la fondation de La Capitale, il y a 75 ans. Qu'il s'agisse de taux d'intérêt bonifiés, d'une tarification privilégiée, de promotions ou de programmes d'éducation financière spécifiques, ils bénéficient de nombreuses facilités visant à améliorer leur sécurité financière. Dans cette optique, 8 149 membres du personnel des services publics québécois ont pris part à 576 sessions d'éducation financière. Ces formations ont pour but de les aider à planifier leurs finances durant leur carrière ou en prévision de leur retraite. S'ils le désirent, les participants peuvent ensuite rencontrer, sur les lieux de travail ou à la maison, un conseiller en sécurité financière de La Capitale afin de parfaire leur planification financière. Seuls les membres du personnel, actifs ou retraités, des services publics québécois peuvent bénéficier de ce programme exclusif. Au cours des cinq dernières années, ce sont plus de 41 000 personnes qui ont participé à quelque 2 500 sessions.

Perspectives 2016

Bien qu'il ait rencontré des obstacles en 2015, le secteur Assurance de personnes et services financiers a continué de consolider ses assises dans un marché hautement concurrentiel, tout en menant une multitude de projets d'envergure, notamment en informatique.

Notre volonté de demeurer parmi les acteurs d'influence de l'industrie et de renforcer notre position sur le marché est plus ferme que jamais. Notre compétitivité et notre rentabilité seront assurées par l'amélioration continue de l'expérience client et par une surveillance serrée des coûts unitaires.

Ainsi, nous continuerons de faire preuve d'agilité et de rapidité pour prendre en charge nos clients par un service sympathique et personnalisé. Pour y parvenir, nous entendons bonifier notre offre pour qu'elle réponde encore mieux aux attentes de notre clientèle, que ce soit avec de nouveaux produits et services ou des plateformes numériques performantes. S'ajoutent à ces mesures les efforts de notre personnel qui se dévoue chaque jour à servir nos clients dans une atmosphère et un milieu stimulants. Des programmes de formation et de reconnaissance ont d'ailleurs été mis en place pour améliorer constamment la qualité de service de notre personnel afin qu'il soit perçu comme un élément distinctif de La Capitale.

Remerciements

Je ne saurais terminer sans remercier chaleureusement les centaines de personnes, hommes et femmes, au sein de l'entreprise qui, toute l'année, un jour à la fois, concentrent leur énergie à se dépasser pour la pérennité de notre organisation et la satisfaction de la clientèle. Merci également à nos partenaires sans lesquels le succès que nous connaissons année après année serait impossible. Enfin, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux gestionnaires et membres des divers conseils d'administration des entreprises composant notre secteur. Leur collaboration de tous les instants et leur soutien quotidien comptent pour une grande part des résultats positifs obtenus cette année encore.

REVUE DES ACTIVITÉS

Secteur Assurance de dommages



Constance Lemieux

Constance **LEMIEUX**

Présidente et chef de l'exploitation
Secteur Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages, qui inclut La Capitale assurances générales, L'Unique assurances générales et Unica assurances, a connu une excellente année. Elle est marquée par une rentabilité record avec un résultat net consolidé de 40,8 millions de dollars représentant un rendement sur l'avoir de 13,4 %. L'Unique assurances générales a pour sa part enregistré le meilleur bénéfice de son histoire résultant de l'amélioration de la sinistralité en biens et des leviers mis en œuvre pour assurer une croissance rentable en assurance des entreprises et en cautionnement.

Croissance

L'exercice 2015 s'est soldé pour l'ensemble de nos sociétés par l'atteinte d'un volume de primes brutes consolidé de 880,9 millions de dollars, soit une hausse de 21,1 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

La Capitale assurances générales a enregistré une croissance de 2,6 % dont 10 % en assurance des entreprises, pour atteindre un volume total de primes brutes souscrites de 571,9 millions de dollars.

La qualité de l'expérience que nous faisons vivre à nos clients demeure au centre de nos préoccupations et, pour nous démarquer de façon encore plus significative, nous avons repensé notre programme d'expérience client qui entre dans une nouvelle phase et se déploiera au cours des prochaines années.

Notre nouveau slogan **Jamais seul** reflète notre engagement à accompagner et à soutenir nos clients dans toutes les dimensions des relations d'affaires que nous entretenons. Il reflète également notre volonté de leur offrir plus que de bonnes protections d'assurance. Ils ont ainsi accès à une gamme de services tels que le soutien psychologique en cas de sinistre, l'assistance routière ainsi que des secours médicaux aéroportés et hélicoptérés dans les situations nécessitant des soins d'urgence, offerts en partenariat avec Airmedic. Ils ont enfin un meilleur accès à la justice grâce à l'assistance juridique, qui leur permet de mieux connaître leurs droits, et à la protection d'assurance juridique les soutenant dans la défense de ces droits, en demande ou en défense. Celle-ci inclut d'ailleurs une aide pour les causes présentables à la Cour des petites créances et une offre de médiation familiale en complément du soutien gouvernemental.

De plus, dans l'esprit de mieux répondre aux attentes de nos clients et de nous ajuster à l'évolution du numérique, nous avons adapté nos soumissions d'assurance aux différents appareils mobiles. Nos clients peuvent maintenant transiger avec nous plus facilement, peu importe la plateforme numérique qu'ils utilisent. Notre volonté de leur rendre la vie plus facile nous amène chaque année à revoir plusieurs de nos processus et de nos façons de faire pour être en mesure de leur offrir un service hors pair.

En ce qui concerne plus particulièrement les entreprises, nous avons relevé des segments où nous pouvons nous démarquer parmi la clientèle des petites entreprises. Nous nous attachons à mieux les connaître et à adapter nos produits en fonction de leurs besoins spécifiques.

L'Unique assurances générales a terminé avec un volume de primes brutes souscrites de 183,2 millions de dollars, une diminution de 4,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Elle s'explique essentiellement par le fait que L'Unique s'est retirée du programme de garanties prolongées, qu'elle cautionnait, dans la perspective de se recentrer sur ses créneaux privilégiés pour ce secteur d'activité. Par contre, les primes brutes souscrites ont crû de 3,2 % en assurance des particuliers et de 10 % en assurance des entreprises.

À partir d'un sondage et d'un diagnostic sur ses services aux courtiers, L'Unique a élaboré un plan d'action visant à se démarquer par la qualité de son soutien à ses partenaires d'affaires et à leurs clients. Elle a, entre autres, obtenu la certification eDocs du CSIO (Centre for Study of Insurance Operations) pour le transfert électronique de documents avec le réseau de courtiers, tant en assurance des particuliers qu'en assurance des entreprises. De même, plusieurs processus ont été revus et sa plateforme téléphonique a été mise à niveau dans le but d'accroître la rapidité et l'efficacité de son service.

Unica assurances a connu une croissance de 9,7 %, pour atteindre 125,8 millions de dollars de primes brutes souscrites. Unica a poursuivi avec succès sa croissance ciblée en assurance des entreprises avec une progression de 12,8 % des primes dans ce marché très concurrentiel. Ce secteur d'activité représente désormais 32 % du volume total d'Unica. Le développement cible des segments d'entreprises précis auxquels s'est ajouté celui des constructeurs au cours de 2015.

Aussi préoccupée de faciliter la vie à ses courtiers, Unica a obtenu la certification eDocs du CSIO pour l'assurance des entreprises en plus de celle qu'elle détenait déjà pour l'assurance des particuliers. Elle a également amélioré son portail courtiers, U-Connect, tant sur le plan de l'interface que sur le plan des transactions pouvant être effectuées directement pour les émissions et les modifications de polices. Elle continue enfin à se démarquer auprès des clients des courtiers par la qualité de son service d'indemnisation.

Rentabilité

Les résultats du secteur de dommages pour 2015 s'appuient sur de très bonnes performances en biens des particuliers et des entreprises. Les dommages causés par l'eau représentent toujours près de la moitié des montants encourus en assurance habitation.

La détérioration observée en assurance auto résulte du maintien de primes très concurrentielles sur le marché du Québec jumelée à une augmentation de la fréquence et des coûts moyens par sinistre.

Par ailleurs, malgré les faibles rendements sur les marchés, La Capitale assurances générales peut s'appuyer sur de solides bénéfices historiques d'exploitation. Enfin, les trois sociétés, en plus de contrôler leur souscription, leur tarification et leurs coûts de sinistre conduisent des études d'étalonnage de leurs frais qui permettent d'identifier les zones porteuses d'économies, de réduire leur ratio de frais et de maintenir leur compétitivité.

Perspective 2016

Au cours de l'année 2015, nous avons élaboré les plans stratégiques 2016-2020 du secteur de dommages, tant pour la clientèle des entreprises que pour celle des particuliers.

Nous comptons continuer de nous centrer sur ce qui est essentiel pour nos clients et de nous démarquer par une expérience qui se distingue là où ça compte et qui reconnaît leur fidélité. Nous enrichissons notre gamme de produits et de services pour répondre aux besoins évolutifs de notre clientèle. Nous introduirons d'ailleurs dès le début 2016 un avenant de pardon de sinistre unique sur le marché. Nous adapterons également notre offre à la réalité de la clientèle des services publics à l'origine de la Mutuelle et lui faciliterons l'accès à nos services.

Nous ferons évoluer nos plateformes numériques en s'alignant sur ce qui est utile pour nos clients et sur ce qui leur facilite vraiment la vie. De même, nous continuerons d'être présents dans divers réseaux de distribution et de nous démarquer par la qualité de nos relations avec nos partenaires d'affaires.

Nous comptons enfin favoriser l'utilisation optimale de nos ressources tout en préservant notre agilité et en demeurant un employeur de choix.

Un grand merci à notre équipe, à nos partenaires et à nos clients pour leur soutien sans faille dont nous avons à cœur de nous montrer dignes.



états financiers **consolidés**



La Capitale
Mutuelle de
l'administration publique

Valoriser l'essentiel

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

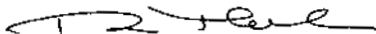
Les états financiers consolidés de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** (« la mutuelle ») ont été approuvés par le conseil d'administration de la mutuelle. Ces états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction dans les limites raisonnables du seuil de signification. La direction est d'avis que les principales conventions comptables utilisées sont adéquates et présentent à tous les égards importants la situation financière et les résultats des opérations de la mutuelle.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des états financiers, la direction maintient des systèmes de contrôle interne qui fournissent un degré raisonnable de certitude que les opérations sont dûment autorisées, que les registres financiers sont adéquats et que l'actif est bien sauvegardé. Ces systèmes de contrôle sont renforcés par le travail des vérificateurs internes qui effectuent une revue périodique de tous les secteurs importants d'activité de la mutuelle.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration de chaque société d'assurance et est responsable de s'assurer que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul du passif des contrats d'assurance sont conformes aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion sur la suffisance du passif des contrats d'assurance afin de rencontrer toutes les obligations de la mutuelle envers les assurés à la date de clôture de l'exercice.

Les auditeurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les membres ont la responsabilité d'effectuer un audit indépendant des états financiers consolidés de la mutuelle conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et rendent compte de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la mutuelle.

Au nom de la direction,



René Rouleau
Président du conseil et chef de la direction

Québec, le 23 février 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

La Capitale mutuelle de l'administration publique

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** (« la mutuelle »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, les états consolidés des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **La Capitale mutuelle de l'administration publique** au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.¹

Québec, Canada
Le 23 février 2016

1. CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A109180

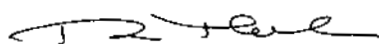
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
Placements [note 4]		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 364	109 697
Obligations	1 721 148	1 713 234
Actions	538 151	648 788
Fonds communs de placement	1 096 178	815 167
Prêts hypothécaires	568 104	549 154
Avances sur contrats	35 723	34 619
Immeubles de placements	159 460	161 996
Autres placements	237 254	170 262
	4 444 382	4 202 917
Primes à recevoir	555 969	525 432
Actif de réassurance [note 5]	246 133	235 307
Actifs d'impôt exigible	16 355	16 291
Autres actifs financiers [note 6]	75 503	85 780
Autres actifs [note 6]	68 336	67 930
Actifs d'impôt différé [note 7]	42 811	27 259
Immobilisations corporelles [note 8]	144 822	148 058
Immobilisations incorporelles [note 9]	142 961	112 796
Goodwill [note 9]	102 572	102 572
TOTAL DE L'ACTIF	5 839 844	5 524 342

Au nom du conseil d'administration,



René Rouleau, président du conseil



Dominique Dubuc, vice-président du conseil

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE [suite]

AU 31 DÉCEMBRE

	2015	2014
	\$	\$
PASSIF		
Passif des contrats d'assurance de personnes [note 11]	3 500 096	3 263 364
Passif des contrats d'assurance de dommages [note 12]	1 007 034	959 220
	4 507 130	4 222 584
Autres passifs financiers [note 13]	289 585	274 083
Autres passifs [note 13]	10 109	12 162
Passifs d'impôt exigible	2 041	8 866
Passifs d'impôt différé [note 7]	19 822	16 728
Avantages futurs du personnel [note 14]	93 651	92 345
Dettes à long terme [note 15]	22 479	22 986
	4 944 817	4 649 754
CAPITAUX PROPRES		
Résultats non distribués des membres	748 436	706 378
Cumul des autres éléments du résultat global des membres	(13 544)	13 376
	734 892	719 754
Compte des titulaires de contrats avec participation	6 037	2 688
Participations ne donnant pas le contrôle	154 098	152 146
	895 027	874 588
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	5 839 844	5 524 342

Engagements et éventualités [note 20]

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2015	2014
	\$	\$
Produits		
Primes [note 22]	1 940 119	1 826 201
Primes cédées en réassurance [note 5]	(86 530)	(84 416)
Primes nettes	1 853 589	1 741 785
Produits de placements [note 18]		
Intérêts et autres produits tirés des placements	197 804	220 662
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(38 528)	206 765
	159 276	427 427
Honoraires et autres produits	12 108	9 155
Total des produits	2 024 973	2 178 367
Prestations, sinistres et charges		
Prestations et sinistres bruts	1 180 338	1 098 731
Prestations et sinistres cédés en réassurance [note 5]	(35 060)	(27 018)
	1 145 278	1 071 713
Participations aux titulaires de contrats	12 648	12 078
Ristournes	3 259	23 218
Variation des provisions techniques [note 11]	234 939	470 479
Variation de l'actif de réassurance [note 11]	(11 803)	(47 243)
Prestations et sinistres nets	1 384 321	1 530 245
Frais généraux [note 19]	302 739	282 001
Commissions	190 149	199 586
Taxes sur les primes	51 243	43 114
Frais de gestion de placements	31 507	31 057
Charges financières	3 391	3 374
Total des prestations, sinistres et charges	1 963 350	2 089 377
Résultat avant impôts	61 623	88 990
Impôts sur le résultat [note 7]	6 245	15 898
RÉSULTAT NET	55 378	73 092
Attribuable aux membres de la mutuelle	31 126	52 223
Attribuable aux titulaires de contrats avec participation	9 663	5 353
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	14 589	15 516
	55 378	73 092

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2015	2014
	\$	\$
Résultat net	55 378	73 092
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net		
(Pertes) gains nets non réalisés de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	(54 079)	31 605
Impôts	14 530	(8 492)
	(39 549)	23 113
Reclassement des pertes (gains) nettes réalisées dans le résultat net	4 022	(39 384)
Impôts	(1 078)	10 568
	2 944	(28 816)
	(36 605)	(5 703)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	11 121	(36 030)
Impôts	(2 988)	9 682
	8 133	(26 348)
Total des autres éléments du résultat global	(28 472)	(32 051)
RÉSULTAT GLOBAL	26 906	41 041
Attribuable aux membres de la mutuelle	9 028	25 508
Attribuable aux titulaires de contrats avec participation	9 749	4 864
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	8 129	10 669
	26 906	41 041

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	Résultats non distribués des membres \$	Cumul des autres éléments du résultat global des membres ¹ \$	Total des résultats non distribués et cumul des autres éléments du résultat global des membres \$	Résultats non distribués des titulaires de contrats avec participation \$	Cumul des autres éléments du résultat global des titulaires de contrats avec participation ¹ \$	Total du compte des titulaires de contrats avec participation \$	Participations ne donnant pas le contrôle \$	Total des capitaux propres \$
Solde au 1^{er} janvier 2014	660 113	18 693	678 806	14 308	(194)	14 114	147 048	839 968
Résultat net	52 223	—	52 223	5 353	—	5 353	15 516	73 092
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts ²	—	(5 481)	(5 481)	—	486	486	(708)	(5 703)
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	(21 234)	—	(21 234)	(975)	—	(975)	(4 139)	(26 348)
Total du résultat global	30 989	(5 481)	25 508	4 378	486	4 864	10 669	41 041
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(2 488)	(2 488)
Transfert des titulaires de contrats avec participation aux membres	15 276	164	15 440	(16 117)	(173)	(16 290)	850	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(3 933)	(3 933)
	15 276	164	15 440	(16 117)	(173)	(16 290)	(5 571)	(6 421)
Solde au 31 décembre 2014	706 378	13 376	719 754	2 569	119	2 688	152 146	874 588
Solde au 1^{er} janvier 2015	706 378	13 376	719 754	2 569	119	2 688	152 146	874 588
Résultat net	31 126	—	31 126	9 663	—	9 663	14 589	55 378
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts ²	—	(28 655)	(28 655)	—	(244)	(244)	(7 706)	(36 605)
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	6 557	—	6 557	330	—	330	1 246	8 133
Total du résultat global	37 683	(28 655)	9 028	9 993	(244)	9 749	8 129	26 906
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(2 118)	(2 118)
Transfert des titulaires de contrats avec participation aux membres	6 229	(119)	6 110	(6 525)	125	(6 400)	290	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(4 349)	(4 349)
Autres	(1 854)	1 854	—	—	—	—	—	—
	4 375	1 735	6 110	(6 525)	125	(6 400)	(6 177)	(6 467)
Solde au 31 décembre 2015	748 436	(13 544)	734 892	6 037	—	6 037	154 098	895 027

1. Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente.

2. Ces montants excluent le montant de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies recyclé dans les résultats non distribués.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE

[en milliers de dollars canadiens]

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	55 378	73 092
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Variation des provisions techniques	234 939	470 479
Variation des primes non acquises brutes	26 567	52 716
Variation de l'actif de réassurance	(10 826)	(34 421)
Variation des escomptes nets sur les placements	(38 386)	(38 172)
Pertes (gains) sur placements	43 983	(250 038)
Impôt différé (recouvré)	(14 530)	1 253
Amortissement des frais d'acquisition de primes différés	94 115	94 677
Charge nette d'avantages futurs du personnel	29 732	20 544
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	16 829	16 034
Autres éléments inclus dans le résultat net	1 478	1 202
	439 279	407 366
Variation nette des autres éléments reliés aux activités opérationnelles	(85 056)	(71 928)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	354 223	335 438
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions, émissions et avances liées aux placements	(1 434 504)	(2 451 141)
Cessions et remboursements liés aux placements	1 113 962	2 182 131
Acquisitions nettes des immobilisations corporelles et incorporelles	(42 849)	(53 342)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(363 391)	(322 352)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des dettes à long terme	(507)	(342)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	(4 349)	(3 933)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(2 118)	(2 488)
Intérêts payés	(1 171)	(1 222)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 145)	(7 985)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(17 313)	5 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	101 361	96 260
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice¹	84 048	101 361
1. Composés de :		
Trésorerie	58 838	38 132
Équivalents de trésorerie	29 526	71 565
Découvert bancaire [note 13]	(4 316)	(8 336)
	84 048	101 361
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	54 974	62 595
Dividendes et revenus de distribution reçus	83 812	48 895
Impôts (payés) recouvrés	(13 713)	36 729

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 DÉCEMBRE 2015

[en milliers de dollars canadiens]

1) STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Capitale mutuelle de l'administration publique (« la mutuelle »), constituée en vertu de la Loi concernant Mutuelle des Fonctionnaires du Québec, est une corporation mutuelle de gestion.

Ses principales activités s'exercent au Canada par ses filiales et consistent principalement à concevoir, mettre en marché, distribuer des produits d'assurance vie et santé individuelle, d'épargne et de placements, des prêts hypothécaires, de l'assurance collective, de l'assurance automobile et habitation, de l'assurance des entreprises et cautionnement et de l'assurance voyage.

Le siège social de la mutuelle est situé au 625, rue Saint-Amable, Québec (Québec) Canada.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la mutuelle ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et énoncées dans le Manuel de CPA Canada.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la mutuelle aux fins de publication le 23 février 2016.

Base de préparation

La base d'évaluation utilisée dans les états financiers consolidés est le coût historique, à l'exception des immeubles de placements, des instruments financiers détenus à des fins de transaction, des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et des instruments financiers disponibles à la vente dont la base d'évaluation utilisée est la juste valeur.

La mutuelle présente son état consolidé de la situation financière principalement par ordre de liquidité et chaque poste peut comprendre à la fois des soldes courants et des soldes non courants, s'il y a lieu.

Les principales conventions comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la mutuelle et ceux de ses filiales au 31 décembre 2015. Les filiales sont des entités contrôlées par la mutuelle. La mutuelle contrôle une filiale si et seulement si elle a :

- le pouvoir sur la filiale (c'est-à-dire les droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités);
- une exposition ou un droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale;
- une capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur les rendements qu'elle obtient.

Les états financiers des filiales sont consolidés à compter de la date où la mutuelle acquiert le contrôle de la filiale et déconsolidés à partir de la date où la mutuelle cesse de contrôler celle-ci.

Les états financiers consolidés de la mutuelle ont été préparés au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et des événements semblables se produisant dans des circonstances similaires.

Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés par l'acquéreur, des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise et des titres de capitaux propres émis par l'acquéreur. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés dans le résultat net et présentés dans les frais généraux.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Consolidation [suite]

Les états financiers ci-joints incluent les états financiers de La Capitale mutuelle de l'administration publique et des filiales listées ci-dessous. Le pourcentage de participation indique la proportion des actions avec droits de vote détenue par la société mère directe de chacune des filiales.

	% de participation		Lieu de l'établissement principal	Description
	2015	2014		
Filiales				
La Capitale groupe financier inc.	95,4	94,9	Québec, Canada	Société de portefeuille
La Capitale services conseils inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Cabinet de distribution
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale immobilière MFQ inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société de gestion immobilière
3602214 Canada inc.	70,0	70,0	Mississauga, Canada	Société de portefeuille
La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance	100,0	100,0	Mississauga, Canada	Société d'assurance de personnes
La Capitale Participations inc.	77,2	77,1	Québec, Canada	Société de portefeuille
La Capitale assurances générales inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
L'Unique assurances générales inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Société d'assurance de dommages
Unica assurances inc.	100,0	100,0	Mississauga, Canada	Société d'assurance de dommages
Développement informatique Unicap inc.	100,0	100,0	Québec, Canada	Services informatiques de développement et d'amélioration de systèmes
SécuriGlobe inc.	100,0	100,0	Brossard, Canada	Distributeur de produits d'assurance liés au voyage
Immo-Beauport S.E.C.	70,0	70,0	Québec, Canada	Société de gestion immobilière

Participations ne donnant pas le contrôle

Les tableaux suivants présentent de l'information financière sur les filiales pour lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

Pourcentage des titres de participation détenu par les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

	Lieu de l'établissement principal	2015	2014
		%	%
Filiales			
La Capitale groupe financier inc.	Québec, Canada	4,6	5,1
La Capitale Participations inc.	Québec, Canada	22,8	22,9
3602214 Canada inc.	Mississauga, Canada	30,0	30,0

Solde accumulé des participations significatives ne donnant pas le contrôle

	2015	2014
	\$	\$
La Capitale groupe financier inc.	35 295	38 714
La Capitale Participations inc.	77 751	73 390
3602214 Canada inc.	38 696	37 814
	151 742	149 918

Résultat net alloué aux participations significatives ne donnant pas le contrôle

	2015	2014
	\$	\$
La Capitale groupe financier inc.	1 475	2 876
La Capitale Participations inc.	9 293	8 484
3602214 Canada inc.	3 586	3 916
	14 354	15 276

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Participations ne donnant pas le contrôle [suite]

Les tableaux suivants présentent les informations financières résumées de ces filiales. Ces informations sont basées sur des montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	2015		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Produits	32 918	879 919	116 481
Résultat net	32 597	40 803	11 954
Autres éléments du résultat global	(23 304)	(20 110)	(2 748)
Résultat global	9 293	20 693	9 206
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	238	—	1 880

	2014		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Produits	57 243	857 821	150 502
Résultat net	55 098	37 089	13 053
Autres éléments du résultat global	(28 177)	(12 792)	(1 512)
Résultat global	26 921	24 297	11 541
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	264	449	1 774

	2015		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Total de l'actif	771 507	1 563 462	527 150
Total du passif	3 903	1 220 925	398 162
Capitaux propres	767 604	342 537	128 988
Attribuable aux membres de la mutuelle	732 309	264 786	90 292
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	35 295	77 751	38 696

	2014		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Total de l'actif	760 049	1 489 673	533 635
Total du passif	4 022	1 167 829	407 586
Capitaux propres	756 027	321 844	126 049
Attribuable aux membres de la mutuelle	717 313	248 454	88 235
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	38 714	73 390	37 814

	2015		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Flux de trésorerie			
Activités opérationnelles	312	86 864	(5 766)
Activités d'investissement	3 091	(69 509)	9 976
Activités de financement	(4 116)	(2 914)	(6 267)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(713)	14 441	(2 057)

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Participations ne donnant pas le contrôle [suite]

	2014		
	La Capitale groupe financier inc. \$	La Capitale Participations inc. \$	3602214 Canada inc. \$
Flux de trésorerie			
Activités opérationnelles	1 573	66 925	13 641
Activités d'investissement	2 288	(44 647)	(10 136)
Activités de financement	(3 989)	(4 874)	(5 916)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(128)	17 404	(2 411)

Placements

Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes en fonction de leurs caractéristiques et l'objet de leur acquisition par la mutuelle :

- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net avec variation de la juste valeur enregistrée aux résultats ;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de la juste valeur enregistrée dans les autres éléments du résultat global ;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur. L'évaluation au cours des exercices subséquents sera déterminée par la catégorie dans laquelle l'instrument financier a été initialement classé.

Pour l'achat ou la vente d'un actif financier avec délai normalisé de livraison, la mutuelle applique la méthode de comptabilisation à la date de règlement. Selon cette méthode, le gain ou la perte de valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont inscrits dans les résultats pour les actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et dans les autres éléments du résultat global pour les actifs disponibles à la vente.

Les coûts de transaction pour les actifs classés comme détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés aux résultats. Les coûts de transaction pour les actifs classés comme disponibles à la vente sont capitalisés au coût des instruments financiers. Les coûts de transaction pour les actifs classés dans prêts et créances sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie classés détenus à des fins de transaction correspondent à l'encaisse, aux dépôts à court terme et aux acceptations bancaires et sont comptabilisés à la juste valeur. Les dépôts à court terme et les acceptations bancaires sont classés à titre d'équivalents de trésorerie lorsque la période entre la date d'acquisition et de maturité est inférieure à trois mois.

Obligations, actions et fonds communs de placement

La mutuelle a choisi de désigner les obligations, actions et fonds communs de placement supportant le passif des contrats d'assurance de personnes comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces obligations, actions et fonds communs de placement sont inscrits à la juste valeur. Le passif des contrats d'assurance de personnes est calculé selon la méthode canadienne axée sur le bilan et les variations de la juste valeur des actifs appariant le passif des contrats d'assurance de personnes sont prises en compte directement dans le passif des contrats d'assurance de personnes. Les variations de la juste valeur des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net appariant les passifs et les variations du passif des contrats d'assurance de personnes sont donc imputées directement aux résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés respectivement aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements » et dans le poste « Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Les revenus d'intérêts, de dividendes et de distribution sont comptabilisés dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ».

Les obligations, les actions et les fonds communs de placement qui ne couvrent pas le passif des contrats d'assurance de personnes sont classés comme disponibles à la vente.

Les obligations, les actions et les fonds communs de placement classés comme disponibles à la vente sont inscrits à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sauf lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, laquelle est alors comptabilisée aux résultats. Les gains et pertes réalisés lors de la disposition sont reclassés aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ». Les revenus d'intérêts, de dividendes et de distribution sont comptabilisés aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ».

À chaque date des états financiers, les instruments financiers classés disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation et, lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation qui se traduit généralement par une baisse de valeur considérée importante ou prolongée, toute perte, s'il y a lieu, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée aux résultats. Lorsqu'une moins-value est comptabilisée aux résultats, elle peut faire l'objet de reprises en résultat net s'il s'agit d'un instrument d'emprunt et que sa juste valeur augmente au cours d'une période ultérieure et que l'augmentation peut être effectivement rattachée à un événement postérieur. Les moins-values des instruments de capitaux propres ne peuvent être reprises par le biais du compte de résultat. Les instruments financiers continuent d'être comptabilisés à la juste valeur même si une dépréciation a été constatée. Toute baisse de valeur subséquente pour les instruments dévalués sera comptabilisée aux résultats.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Placements [suite]

Obligations, actions et fonds communs de placement [suite]

La juste valeur des obligations et des actions est déterminée d'après les cours acheteurs observés sur les marchés actifs lorsque cela est possible. Lorsqu'il est impossible d'obtenir un cours acheteur, la juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'intérêt propre au titre et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché. La juste valeur des fonds communs de placement est déterminée selon la valeur publiée par le fonds.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont classés dans prêts et créances et sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute provision pour perte. Les commissions payées et les autres frais engagés lors de l'émission des nouveaux prêts hypothécaires sont comptabilisés et présentés avec les prêts hypothécaires. Le coût amorti est le montant auquel est évalué le prêt hypothécaire lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes réalisés à la disposition de ces titres et les revenus d'intérêts sont comptabilisés aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ».

La juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour les prêts dont les modalités sont similaires aux nouveaux prêts hypothécaires.

Titrisation de prêts hypothécaires

La mutuelle titrise périodiquement des groupes de prêts hypothécaires assurés répondant aux exigences du programme de la Loi nationale d'habitation (« LNH ») de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») par l'entremise d'une fiducie créée à cet effet. Dans le cadre de ces opérations de titrisation, selon le programme de titres hypothécaires LNH (« TH LNH »), la mutuelle transfère la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces prêts cédés à une tierce partie et respecte les critères de décomptabilisation des prêts hypothécaires cédés.

Dans le cadre de ces opérations de titrisation, la mutuelle conserve une partie de l'intérêt futur qui sera versé par l'emprunteur dont le prêt hypothécaire a été vendu. Elle comptabilise ainsi ce revenu futur, net des frais de gestion, à titre de droits conservés.

La juste valeur des droits conservés est calculée en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses quant aux remboursements par anticipation, aux frais de gestion et aux taux d'actualisation. Les droits conservés sont désignés détenus à des fins de transaction et sont présentés à la juste valeur.

Les gains et les pertes découlant de la titrisation correspondent à l'excédent ou à l'insuffisance de la contrepartie sur la valeur comptable attribuée aux actifs vendus. Les gains et les pertes sont imputés aux résultats et inclus dans les produits de placements.

Avances sur contrats

Les avances sur contrats classées prêts et créances sont présentées au coût amorti et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance sur lesquels les avances sont consenties. La juste valeur des avances sur contrats se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Immeubles de placements

Les immeubles de placements sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et pour valoriser le capital.

Les immeubles de placements sont comptabilisés au prix de la transaction lors de l'acquisition. Par la suite, les immeubles détenus à des fins de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placements est déterminée par des évaluations produites par des évaluateurs agréés ou par le personnel de la mutuelle. La juste valeur des immeubles de placements est révisée annuellement. Les revenus de location et les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces immeubles sont comptabilisés aux résultats dans le poste « Intérêts et autres produits tirés des placements ».

Autres placements

Les autres placements comprennent les prêts personnels, les autres prêts, les immeubles détenus à des fins de revente, les placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées, les placements dans les sociétés privées, les placements dans les sociétés en commandite et les instruments financiers dérivés. Les prêts personnels et les autres prêts sont classés dans prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces prêts personnels et autres prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour les prêts dont les modalités sont similaires.

Les immeubles détenus à des fins de revente sont comptabilisés au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts hypothécaires sous-jacents à la date de reprise. Lorsque la juste valeur des immeubles détenus à des fins de revente moins les frais de vente est inférieure à la valeur comptable des prêts hypothécaires sous-jacents à la date de reprise, une perte est comptabilisée aux résultats. Les gains et les pertes réalisés lors de la disposition de ces immeubles sont comptabilisés aux résultats de l'exercice.

Le placement dans une coentreprise, Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) détenue à 50 %, est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une société, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les placements dans les entreprises associées sont des placements dans des entités sur lesquelles la mutuelle exerce une influence notable. L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les critères permettant d'établir les jugements considérés afin de déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint sont similaires à ceux nécessaires pour déterminer le contrôle sur les filiales.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Placements [suite]

Autres placements [suite]

Les placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les placements dans les sociétés privées sont comptabilisés au coût étant donné l'absence d'un marché actif rendant difficile l'obtention d'une juste valeur fiable. La mutuelle détermine à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a des indications objectives de perte de valeur sur les placements dans les sociétés privées et dans les entreprises associées. Les pertes de valeur sur les placements dans les sociétés privées sont comptabilisées en cas d'improbabilité de recouvrement du plein montant du capital et des revenus à l'échéance.

Les placements dans les sociétés en commandite sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'intérêt propre à ce genre de placement et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché.

Provisions pour dépréciation sur les prêts

À chaque date de clôture des états financiers, la mutuelle effectue des tests de dépréciation sur les prêts hypothécaires, les prêts personnels et les autres prêts. Une indication de dépréciation d'un prêt existe lorsqu'il y a un doute raisonnable quant au recouvrement du capital et des intérêts aux dates prévues ou lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 90 jours en vertu du contrat. La dépréciation d'un prêt est déterminée au moyen du montant net recouvrable du prêt. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant net recouvrable du prêt, la mutuelle utilise la méthode d'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Cette provision est comptabilisée immédiatement aux résultats. De plus, les intérêts ne sont plus comptabilisés.

Prêts de titres

La mutuelle conclut des prêts de titres sur les placements en actions et en obligations. Ces opérations sont garanties par des titres reçus des contreparties et d'une garantie de gardien de valeur. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés puisque la mutuelle conserve les risques et avantages liés à ces titres. Les revenus résultant des opérations de prêts de titres sont présentés à la rubrique « Produits de placements » à l'état consolidé des résultats.

Réassurance

Réassurance cédée

Dans le cours normal des affaires, la mutuelle souscrit à des ententes de réassurance auprès de sociétés d'assurance et de réassurance pour limiter son exposition au risque. Les cessions en assurance à un réassureur ne libèrent pas la mutuelle de ses obligations envers les assurés. Elle demeure responsable envers ses assurés à l'égard du montant réassuré dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives aux cessions de réassurance en vertu des traités de réassurance.

L'actif de réassurance représente le solde dû par les sociétés d'assurance concernant les passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés. Les sommes recouvrables sont estimées en fonction des provisions techniques et des provisions pour sinistres selon les contrats d'assurance sous-jacents conformément aux dispositions des ententes de réassurance.

L'actif de réassurance est révisé aux fins de dépréciation à chaque date d'établissement des états financiers ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation survenant au cours de l'exercice. Un montant est constaté aux résultats en présence de preuves tangibles indiquant que la mutuelle pourrait ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat et que le solde non recouvré peut être estimé de façon fiable.

Les primes cédées et les prestations et sinistres cédés sont présentés à l'état consolidé des résultats. L'actif de réassurance est présenté distinctement à l'état consolidé de la situation financière.

Réassurance assumée

Les contrats de réassurance assumée sont des contrats conclus par la mutuelle afin d'acquiescer une partie du risque et de verser une indemnisation en proportion des pertes sur des contrats souscrits par d'autres assureurs. La mutuelle prend en charge le risque de réassurance dans le cours normal des activités liées aux contrats d'assurance vie et de dommages. Les primes et les prestations ou sinistres des contrats de réassurance assumée sont comptabilisés à titre de produits ou de charges comme s'il s'agissait d'affaires directes, prenant en compte la nature des affaires de réassurance. Les primes et les prestations ou sinistres sont présentés sur une base brute pour la réassurance assumée. Les passifs liés aux contrats de réassurance assumée sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance. Les passifs de réassurance sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sont terminés ou expirés ou lorsque le contrat est transféré à une autre partie.

Impôts sur le résultat

La mutuelle utilise la méthode de l'actif et du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur le résultat. La charge (le recouvrement) d'impôts sur le résultat comprend la charge (le recouvrement) d'impôt exigible et la charge (le recouvrement) d'impôt différé. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils concernent des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres directement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont basés sur le résultat avant impôts de l'exercice en cours, redressés en fonction d'éléments qui ne sont pas imposables ou déductibles. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. Des provisions sont constituées au besoin en fonction des montants qui devraient être versés aux administrations fiscales.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Impôts sur le résultat [suite]

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers et les bases fiscales correspondantes. Ces actifs ou passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, qui s'appliqueront lors du règlement de ces passifs ou de la réalisation de ces actifs au cours des exercices futurs. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement si la direction croit qu'il est probable que l'actif d'impôt différé sera réalisé.

Autres actifs financiers et autres actifs

Les autres actifs financiers incluent les droits conservés sur titrisation, les produits de placements à recevoir, l'encaisse en fidéicommis, les sommes à recevoir des réassureurs des secteurs d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, les subrogations, les autres débiteurs et le solde de prix de vente à recevoir, lesquels sont classés dans la catégorie prêts et créances et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des droits conservés sur titrisation et de l'encaisse en fidéicommis classés détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Les autres actifs incluent les frais d'acquisition de primes différés, les charges payées d'avance et les crédits d'impôt. Les frais d'acquisition de primes différés comprennent les commissions et les taxes sur les primes. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la durée du contrat d'assurance visé à condition qu'ils soient recouvrables. Ils sont considérés recouvrables dans la mesure où les primes non acquises et les produits de placements, déduction faite des pertes prévues, des frais de règlement et des frais d'administration, excèdent les frais différés. Les charges payées d'avance et les crédits d'impôt sont comptabilisés au coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles à usage propre, l'ameublement et autres, l'équipement informatique et les améliorations locatives. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût net de l'amortissement cumulé et de la dépréciation et sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les gains et les pertes réalisés lors de la disposition des immobilisations corporelles sont comptabilisés aux résultats de l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction des modalités suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Immeubles à usage propre	Linéaire	20 ans à 100 ans
Ameublement et autres	Linéaire	10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans et 5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Les modes d'amortissement utilisés, les durées d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations sont révisés annuellement. Tout changement est comptabilisé prospectivement.

L'amortissement est comptabilisé à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, soit les marques de commerce, d'immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, soit la clientèle et les réseaux de distribution et les logiciels, et des logiciels en développement. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût à la date d'acquisition. Les logiciels développés à l'interne et les logiciels en développement sont comptabilisés au moindre des frais de développement engagés et des avantages économiques futurs. Les logiciels sont amortis lorsqu'ils sont mis en opération.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire suivante :

	Terme
Clientèle et réseaux de distribution	30 mois à 18 ans
Logiciels	3 ans, 5 ans et 15 ans

Les modes d'amortissement utilisés, les durées d'utilité et la valeur résiduelle de ces immobilisations sont révisés annuellement. Tout changement est comptabilisé prospectivement.

L'amortissement est comptabilisé à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la direction de la mutuelle réévalue la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles en effectuant des tests de dépréciation. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ainsi que les logiciels en développement font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des frais de cession de l'actif ou de la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie totaux.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Aide gouvernementale

La mutuelle reçoit de l'aide gouvernementale sous forme de crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Ces montants sont constatés lorsqu'il y a une assurance raisonnable que la mutuelle se conformera aux conditions attachées à ces crédits et que les montants seront reçus. La mutuelle utilise la méthode de réduction du coût pour comptabiliser ces montants, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution des frais généraux ou de l'actif admissible auxquels ces crédits d'impôt se rapportent. Ces crédits sont amortis selon la même méthode et les mêmes taux que l'actif admissible auquel ils se rapportent.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de l'entreprise acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des flux de trésorerie en grande partie indépendants et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible du goodwill est décelée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée aux résultats. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Le montant recouvrable d'une UGT est défini comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimative moins les coûts de vente et la valeur d'utilité de l'UGT. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à un taux d'escompte avant impôts qui reflète les évaluations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la mutuelle sont classés comme contrats d'assurance, contrats d'investissement ou contrats de service. Les contrats en vertu desquels la mutuelle accepte d'assumer un risque significatif d'assurance d'un titulaire de contrat sont classés dans les contrats d'assurance. Un contrat est jugé comporter un risque significatif d'assurance si, et seulement si, un événement assuré pourrait obliger un assureur à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance. Les contrats en vertu desquels la mutuelle n'accepte pas d'assumer un risque significatif d'assurance sont classés dans les contrats d'investissement ou les contrats de service.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier et qui n'incluent pas de risque d'assurance significatif. Les contrats de service sont des contrats pour lesquels la mutuelle offre des services administratifs. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, taux de change, indice de prix ou de taux, cote de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à son échéance, même si le risque d'assurance est atténué de manière significative au cours de cette période, à moins que la totalité des droits et obligations soient frappés d'extinction ou arrivent à échéance. Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient significatif.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires.

En vertu de la Loi sur les assurances, une société d'assurance de personnes, constituée sous la forme d'une société par actions, peut transférer, dans le cours normal de ses affaires, une portion des résultats globaux attribuables aux titulaires de contrats avec participation selon un seuil préétabli aux résultats non distribués des membres. Ce virement annuel est présenté à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le solde impayé des ristournes est présenté dans le passif des contrats d'assurance de personnes.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques brutes, des provisions pour prestations encourues, des provisions pour ristournes et des sommes en dépôt des titulaires de contrats.

Les provisions techniques brutes représentent le montant permettant d'honorer tous les engagements des contrats en vigueur. Ces provisions sont calculées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), la méthode actuarielle prescrite par l'Institut canadien des actuaires (« ICA »).

La MCAB se fonde sur des projections du flux monétaire des éléments d'actif et de passif de chaque ligne d'affaires. Les flux monétaires nets positifs sont investis dans de nouveaux éléments d'actif, sinon des éléments d'actif sont vendus ou utilisés à des fins d'emprunt afin de répondre aux besoins de liquidités conformément aux hypothèses retenues dans chaque scénario. Les stratégies de réinvestissement sont fondées sur les politiques de placements de chaque ligne d'affaires et les rendements de réinvestissement sont tirés de chacun des scénarios sous-jacents. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance ne doivent pas être inférieurs au passif établi en fonction du pire scénario retenu.

Cette méthode rencontre les dispositions minimales imposées par le test de suffisance des passifs, soit la prise en compte des estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels, des flux de trésorerie liés et la comptabilisation de l'insuffisance totale en résultats.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et la provision pour sinistres et frais de règlement.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Passif des contrats d'assurance de dommages [suite]

Les primes non acquises sont calculées au prorata d'après la tranche non échue des primes souscrites. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, un test de suffisance du passif est réalisé afin de valider la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de primes si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Une insuffisance de primes est comptabilisée immédiatement comme une réduction de frais d'acquisition de primes différés dans la mesure où la somme des primes non acquises et du produit de placements prévu n'est pas considérée comme suffisante pour couvrir l'ensemble des frais d'acquisition de primes différés et des sinistres et frais d'assurance connexes. Si l'insuffisance des primes est supérieure aux frais d'acquisition de primes différés non amortis, un passif est comptabilisé à l'égard de l'insuffisance excédentaire.

La provision pour sinistres et frais de règlement est initialement déterminée sur une base individuelle pour chaque sinistre déclaré et inclut un montant additionnel fondé sur les estimations des sinistres survenus mais non déclarés. La provision est présentée sur une base actualisée. Les sinistres et les frais de règlement sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent et s'éteignent seulement lorsque les contrats viennent à échéance, qu'ils soient acquittés ou qu'ils soient résiliés.

La détermination de la provision pour sinistres et frais de règlement est estimée sur une base brute c'est-à-dire sans tenir compte des recouvrements de réassurance et sur une base nette des montants à recouvrer des réassureurs et comprend aussi une provision pour écart défavorable comme le veut la pratique actuarielle reconnue au Canada. L'estimation des provisions est basée sur l'hypothèse que le développement futur des réclamations suivra un déroulement comparable à celui de l'expérience historique. De plus, l'analyse inclut des hypothèses sur le nombre de réclamations à venir, le coût moyen des sinistres, l'inflation et d'autres facteurs pertinents. Les provisions pour frais de règlement internes et externes sont estimées selon la relation historique de ces frais aux réclamations. Dans la mesure où l'expérience passée ne serait pas applicable aux réclamations courantes, soit par exemple en raison de changements dans les pratiques ou dans le cas d'une nouvelle ligne d'affaires, des hypothèses supplémentaires devront être posées pour tenir compte de trois grandes variables ou valeurs, soit l'évolution des sinistres, les recouvrements liés à la réassurance et les produits de placements futurs.

La provision pour sinistres et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs constituent des estimations pouvant subir une variation dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des renseignements supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont fondées sur l'expérience des filiales de la mutuelle.

Les méthodes d'estimation utilisées produisent, selon l'avis de la direction, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Groupement des assureurs automobiles

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles («GAA»). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de Répartition des Risques («PRR»), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages du Canada en fonction de la part du marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La mutuelle applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

Autres passifs financiers et autres passifs

Les autres passifs financiers incluent les charges à payer, les autres sommes en dépôt, le fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement, le découvert bancaire, les dépôts pour taxes, les sommes à payer aux réassureurs des secteurs d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, les dépôts en fidéicommis et autres, lesquels sont classés dans la catégorie autres passifs et comptabilisés au coût, à l'exception du découvert bancaire classé dévolu à des fins de transaction et comptabilisé à la juste valeur.

Les autres passifs incluent le régime de droits à la plus-value des actions à payer comptabilisé à la juste valeur et les revenus reportés comptabilisés au coût. La mutuelle offre un régime de droits à la plus-value des actions à certains dirigeants. Le régime de droits à la plus-value des actions est évalué selon le modèle Black & Scholes, lequel se fonde principalement sur le taux d'intérêt sans risque, la volatilité prévue du taux de rendement des actions de La Capitale groupe financier inc. et la durée moyenne prévue des droits à la plus-value des actions.

La dépense relative au régime de droits à la plus-value des actions est imputée aux résultats de l'exercice lorsque le rendement sur ces actions est gagné en vertu du régime de La Capitale groupe financier inc. et est comptabilisée dans les frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Avantages futurs du personnel

La mutuelle offre des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies et des avantages sociaux postérieurs à l'emploi à ses employés. La mutuelle a mis en place une fiducie globale ayant comme objectif la gestion des placements de l'ensemble des régimes de retraite à prestations définies du groupe La Capitale. Des unités de participation dans la fiducie globale sont attribuées périodiquement aux régimes en fonction des cotisations nettes des prestations et frais après déduction des autres éléments réduisant l'actif net. Le coût des prestations de retraite pour les régimes à prestations définies et avantages sociaux postérieurs à l'emploi obtenus par les employés est établi d'après des techniques actuarielles qui font appel à la méthode des unités de crédit projetées et aux hypothèses les plus probables de la direction quant à la hausse des salaires, à l'âge de retraite des employés, aux coûts prévus pour les soins de santé et au taux de mortalité. Les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché et les actifs des régimes sont présentés à leur juste valeur. La différence entre l'actif des régimes de retraite au titre des prestations définies et l'obligation des régimes de retraite au titre des prestations définies est comptabilisée dans le poste «Avantages futurs du personnel» à l'état consolidé de la situation financière.

Les coûts de prestations sont comptabilisés dans les frais généraux à l'état consolidé des résultats.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Avantages futurs du personnel [suite]

La réévaluation du passif net au titre des prestations définies est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel elle survient dans les autres éléments du résultat global.

Dans les cas des régimes à cotisations définies, la mutuelle verse des cotisations précises à une entité indépendante et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Par conséquent, aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés de la mutuelle, outre la charge comptabilisée pour les cotisations à payer qui ne sont pas encore versées à la fin de l'exercice. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges aux résultats.

Dettes à long terme

Les dettes à long terme incluent une débenture subordonnée et un emprunt garanti par une hypothèque immobilière. Les dettes à long terme sont classées dans autres passifs et sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur les dettes à long terme sont comptabilisés aux résultats dans le poste « Charges financières ».

La juste valeur de la débenture subordonnée et de l'emprunt garanti par une hypothèque immobilière est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant les mêmes conditions sur le marché. Ces justes valeurs peuvent fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la mutuelle et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Primes

Les primes brutes d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles deviennent exigibles en vertu des contrats en vigueur. Dès que ces primes sont comptabilisées, des provisions techniques sont calculées et comptabilisées dans le poste « Passif des contrats d'assurance de personnes » à l'état consolidé de la situation financière de manière à rapprocher les prestations et les charges aux produits. Les primes nettes incluent les primes assumées, déduction faite des primes cédées en réassurance.

Les primes brutes d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont souscrites au prorata de la durée des contrats. La portion des primes non acquises à la date de l'exercice financier est présentée sous le poste « Passif des contrats d'assurance de dommages » à l'état consolidé de la situation financière. Pour certains produits, les primes non acquises sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution des risques qui y sont rattachés.

Produits de placements

Les produits de dividendes et de distribution sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est établi. Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de location des immeubles de placements sont comptabilisés linéairement selon la durée du bail.

Honoraires et autres produits

Les honoraires et autres produits sont principalement constitués des honoraires de gestion, des revenus de location des immeubles propre usage et d'autres revenus et sont comptabilisés sur base exercice lorsque les services sont rendus.

Instruments financiers dérivés

La mutuelle utilise des instruments financiers dérivés dans le but de gérer les risques de taux d'intérêt, dans le cadre de l'appariement de l'actif et du passif et pour couvrir le risque d'intérêt des prêts hypothécaires en voie d'être titrisés et de certains produits d'assurance. La mutuelle utilise également des instruments financiers dérivés dans le but de gérer le risque de change, dans le cadre de certains projets développés à l'interne dont les principaux décaissements sont en devises.

Les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés dans les autres placements, tandis que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les autres passifs financiers.

Conversion des devises

Le dollar canadien est la devise fonctionnelle de la mutuelle. Lorsque la mutuelle effectue des transactions en devises étrangères, celles-ci sont converties aux taux de change en vigueur à la date des opérations. À chaque date de clôture, les éléments monétaires sont convertis aux cours en vigueur à la fin de l'exercice tandis que les éléments non monétaires demeurent aux taux de change d'origine. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Modifications futures de conventions comptables

Les normes publiées par l'IASB et non applicables à la date de publication des états financiers de la mutuelle sont décrites ci-après.

La mutuelle les adoptera au cours des exercices à venir.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Modifications futures de conventions comptables [suite]

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». Celle-ci permet de comptabiliser en une seule norme les produits tirés de tous les contrats avec les clients, à l'exception des contrats d'assurance, des contrats de location, des instruments financiers et de certains échanges non monétaires. Cette nouvelle norme établit un modèle unique en cinq étapes afin de reconnaître les produits. En juillet 2015, l'IASB a publié le changement de la date d'application de cette nouvelle norme, soit du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 – Immobilisations incorporelles

En mai 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». Cet amendement intitulé « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables » précise que la base d'amortissement calculée en fonction des revenus ne doit plus être utilisée. L'amortissement des actifs comptabilisés doit refléter un modèle de consommation des actifs plutôt que les avantages économiques de ces actifs. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption de cet amendement n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

IFRS 11 – Partenariats

En mai 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 11 « Partenariats » intitulé « Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune ». Cet amendement précise que l'acquisition d'une participation dans une entreprise commune qui constitue une entreprise, doit être comptabilisée et présentée comme un regroupement d'entreprises conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers ». Cette norme apporte des changements à la comptabilisation des instruments financiers par rapport aux éléments suivants :

- le classement et l'évaluation des instruments financiers reflétant pour les actifs financiers le modèle d'affaires de la gestion et les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs financiers ;
- la dépréciation basée sur le modèle de perte attendue ;
- la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.

Les dispositions de cette norme s'appliqueront rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

IAS 1 – Présentation des états financiers

En décembre 2014, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ». Cet amendement apporte des précisions sur les informations à divulguer et sur l'utilisation du jugement relatif aux informations divulguées. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption de cet amendement n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Selon cette nouvelle norme, la plupart des contrats de location seront comptabilisés à l'état de la situation financière selon un modèle unique. Certaines exemptions s'appliqueront aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'éléments de faible valeur. La norme IFRS 16 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La mutuelle évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles (2012-2014)

En septembre 2014, l'IASB a publié les améliorations annuelles des IFRS Cycle 2012-2014, lesquelles concernent quatre normes. Les améliorations s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. L'adoption de ces améliorations n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la mutuelle.

3) JUGEMENT, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS

La préparation de ces états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des jugements et des estimations et qu'elle formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes afférentes. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations faites par la direction.

Jugement

Le jugement établi par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui a l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés est le suivant :

Titrisation de prêts

La mutuelle titrise périodiquement des groupes de prêts hypothécaires en les cédant à des fiduciaires. L'exercice du jugement est nécessaire afin de déterminer si ces transferts remplissent les conditions de décomptabilisation des actifs financiers concernés. Entre autres, étant donné que la mutuelle conserve une partie de l'intérêt futur qui sera versé par l'emprunteur dont le prêt hypothécaire a été vendu, elle doit évaluer dans quelle mesure les droits contractuels sur les flux de trésorerie, les risques et avantages inhérents à la propriété et le contrôle de l'actif financier ont été transférés en quasi-totalité à une tierce partie.

Estimations et hypothèses

Les estimations et les hypothèses établies par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivantes :

Juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers classés niveau 3, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ne peut être obtenue de marchés considérés actifs. La juste valeur de ces instruments financiers est établie en utilisant des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation de flux de trésorerie. Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir ces données auprès de marché observable, l'exercice du jugement est requis pour l'établissement du risque de liquidité, de crédit ainsi que le degré de volatilité. Les principales techniques d'évaluation de la juste valeur sont décrites à la note 22.

Juste valeur des immeubles de placements

La mutuelle comptabilise ses immeubles de placements à la juste valeur dont toute variation de cette juste valeur est reconnue dans l'état consolidé des résultats. La mutuelle se fonde sur l'évaluation de la juste valeur établie par des évaluateurs agréés ou par le personnel de la mutuelle à la date des états financiers, soit le 31 décembre. Ils utilisent des techniques d'évaluation qui reposent sur l'actualisation des flux monétaires futurs des espaces locatifs compte tenu du manque de données comparatives sur le marché pour des immeubles semblables.

La juste valeur des immeubles de placements est très sensible au taux de rendement et au taux global d'actualisation. Les principales hypothèses pour déterminer la juste valeur des immeubles de placements sont décrites à la note 4.

Dépréciation des instruments financiers

Les actions et titres à revenu fixe disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur de marché et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les titres sont examinés à intervalles réguliers et toute diminution de la juste valeur est transférée du cumul des autres éléments du résultat global au résultat lorsqu'il est jugé probable que la mutuelle ne puisse pas recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles d'un titre à revenu fixe ou lorsque la juste valeur d'un titre a chuté à un niveau nettement inférieur au coût ou pendant une période prolongée. Au cours de l'exercice, aucune perte non réalisée sur des actifs financiers disponibles à la vente n'a été reclassée de l'état du résultat global à l'état des résultats [2014 : 3 851 \$].

Lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le montant total du capital et des intérêts au titre de prêts hypothécaires et de prêts sera recouvré en temps opportun, des provisions pour dépréciation sont constituées et toute perte est passée en résultat. Au cours de l'exercice, aucun prêt n'a fait l'objet de dépréciation.

La mutuelle fait preuve de jugement pour déterminer s'il y a eu perte de valeur et établir les justes valeurs et les valeurs recouvrables. Les grandes questions à examiner comprennent les facteurs économiques, les faits nouveaux touchant les sociétés et les secteurs particuliers, et les aspects particuliers touchant certains emprunteurs et émetteurs.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, les logiciels en développement et le goodwill font l'objet de tests de dépréciation annuels ou lorsque des facteurs identifiés indiquent une dépréciation potentielle. Les tests de dépréciation exigent de comparer la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée avec sa valeur recouvrable. L'établissement de la valeur d'utilité d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie dépend de plusieurs hypothèses futures dont l'estimation des flux de trésorerie futurs que la mutuelle s'attend à obtenir et le taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie futurs sont établis en se fondant sur des projections financières de cinq ans, excluant toute restructuration des activités ou projet d'investissement significatif pouvant influencer la performance des activités ou unités génératrices de trésorerie soumises à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable obtenue est sensible au taux d'actualisation utilisé pour le modèle des flux de trésorerie actualisés et au taux de croissance utilisés à des fins d'extrapolation.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill et des marques de commerce sont décrites à la note 9.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des logiciels en développement et du goodwill s'élèvent respectivement à 12 639 \$ [2014 : 12 639 \$], 78 879 \$ [2014 : 53 075 \$] et à 102 572 \$ [2014 : 102 572 \$].

3) JUGEMENT, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES IMPORTANTS [suite]

Estimations et hypothèses [suite]

Impôts

L'établissement de la charge (du recouvrement) d'impôt exigible et d'impôt différé repose sur plusieurs facteurs dont l'interprétation de la réglementation fiscale dans les juridictions concernées, l'appréciation de la récupération d'actifs d'impôt différé et la manière attendue de recouvrer les actifs et passifs concernés. La récupération des actifs d'impôt différé dépend entre autres des bénéfices imposables futurs attendus associés à l'exploitation de la mutuelle et des stratégies de planifications fiscales élaborées. La mutuelle établit une provision d'impôts qu'elle juge raisonnable et qui est basée sur une estimation pondérée des résultats possibles concernant les positions fiscales adoptées. La mutuelle prend en considération les révisions antérieures des autorités fiscales, les bulletins d'interprétation et les jugements récemment rendus dans les juridictions concernées afin d'établir la provision.

Passif des contrats d'assurance de personnes

L'établissement des provisions techniques, de la quote-part des réassureurs dans celles-ci, des provisions pour prestations encourues et des provisions pour ristournes dépend de plusieurs hypothèses actuarielles dont les taux de mortalité et de morbidité, le rendement des placements, les frais de gestion des contrats, la charge d'impôt différé, les déchéances des contrats, les participations aux titulaires de contrats et les marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont présentées à la note 11.

Passif des contrats d'assurance de dommages

La provision pour sinistres et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations pouvant subir une variation dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des renseignements supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont fondées sur l'expérience des filiales de la mutuelle. Ces hypothèses sont présentées à la note 12.

Avantages futurs du personnel

Le calcul de l'obligation et de la charge au titre de prestations définies est basé sur plusieurs hypothèses actuarielles démographiques et financières. Les principales hypothèses incluent le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération future, le taux de croissance des coûts des soins de santé pour les retraités et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont présentées à la note 14.

4) PLACEMENTS

Les tableaux suivants présentent des renseignements sur la valeur comptable et la juste valeur des placements de la mutuelle.

Valeur comptable et juste valeur des placements

	2015						
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total de la valeur comptable \$	Total de la juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 364	—	—	—	—	88 364	88 364
Obligations							
Gouvernement du Canada	—	—	20 410	—	—	20 410	20 410
Gouvernements des provinces	—	1 068 436	95 272	—	—	1 163 708	1 163 708
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	6 715	21 329	—	—	28 044	28 044
Corporatives	—	332 973	176 013	—	—	508 986	508 986
	—	1 408 124	313 024	—	—	1 721 148	1 721 148
Actions							
Ordinaires	—	63 921	177 713	—	—	241 634	241 634
Privilégiées	—	171 331	125 186	—	—	296 517	296 517
	—	235 252	302 899	—	—	538 151	538 151
Fonds communs de placement							
Obligations	—	30 263	236 395	—	—	266 658	266 658
Actions	—	222 125	69 544	—	—	291 669	291 669
Prêts	—	27 257	68 432	—	—	95 689	95 689
Diversifiés	—	409 894	—	—	—	409 894	409 894
Autres	—	—	32 268	—	—	32 268	32 268
	—	689 539	406 639	—	—	1 096 178	1 096 178
Prêts hypothécaires							
Assurés	—	—	—	172 076	—	172 076	174 486
Conventionnels	—	—	—	396 028	—	396 028	400 938
	—	—	—	568 104	—	568 104	575 424
Avances sur contrats	—	—	—	35 723	—	35 723	35 723
Immeubles de placements							
Détenus à des fins de placement	—	—	—	—	159 460	159 460	159 460
Autres placements							
Prêts personnels	—	—	—	19 040	—	19 040	18 701
Autres prêts	—	—	—	77 476	—	77 476	78 644
Immeubles détenus à des fins de revente	—	—	—	—	296	296	296
Placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées	—	—	—	—	23 623	23 623	
Placements dans les sociétés en commandite	—	87 438	28 284	—	—	115 722	115 722
Instruments financiers dérivés	1 097	—	—	—	—	1 097	1 097
	1 097	87 438	28 284	96 516	23 919	237 254	
	89 461	2 420 353	1 050 846	700 343	183 379	4 444 382	

4) PLACEMENTS [suite]

Valeur comptable et juste valeur des placements [suite]

	2014						
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total de la valeur comptable \$	Total de la juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	109 697	—	—	—	—	109 697	109 697
Obligations							
Gouvernement du Canada	—	—	23 262	—	—	23 262	23 262
Gouvernements des provinces	—	1 035 661	102 818	—	—	1 138 479	1 138 479
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	7 818	20 989	—	—	28 807	28 807
Corporatives	—	338 844	183 842	—	—	522 686	522 686
	—	1 382 323	330 911	—	—	1 713 234	1 713 234
Actions							
Ordinaires	—	93 196	231 500	—	—	324 696	324 696
Privilégiées	—	193 753	130 339	—	—	324 092	324 092
	—	286 949	361 839	—	—	648 788	648 788
Fonds communs de placement							
Obligations	—	23 562	217 766	—	—	241 328	241 328
Actions	—	171 434	50 139	—	—	221 573	221 573
Prêts	—	11 924	62 098	—	—	74 022	74 022
Diversifiés	—	255 210	—	—	—	255 210	255 210
Autres	—	—	23 034	—	—	23 034	23 034
	—	462 130	353 037	—	—	815 167	815 167
Prêts hypothécaires							
Assurés	—	—	—	182 836	—	182 836	185 244
Conventionnels	—	—	—	366 318	—	366 318	370 003
	—	—	—	549 154	—	549 154	555 247
Avances sur contrats	—	—	—	34 619	—	34 619	34 619
Immeubles de placements							
Détenus à des fins de placement	—	—	—	—	161 996	161 996	161 996
Autres placements							
Prêts personnels	—	—	—	19 949	—	19 949	19 576
Autres prêts	—	—	—	51 809	—	51 809	52 440
Immeubles détenus à des fins de revente	—	—	—	—	642	642	642
Placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées	—	—	—	—	22 351	22 351	
Placements dans les sociétés privées	—	—	—	—	520	520	
Placements dans les sociétés en commandite	—	50 124	24 795	—	—	74 919	74 919
Instruments financiers dérivés	72	—	—	—	—	72	72
	72	50 124	24 795	71 758	23 513	170 262	
	109 769	2 181 526	1 070 582	655 531	185 509	4 202 917	

4) PLACEMENTS [suite]

Risques de crédit et de concentration

La direction de la mutuelle établit des limites de chaque portefeuille dans le but de s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs. La direction surveille les positions réelles et les expositions aux risques de crédit et de concentration.

Les sociétés d'assurance de personnes limitent principalement le montant de leur investissement dans une société à 10 % de l'ensemble des obligations de société, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds communs de placement sont exclus de la présente limite.

Les sociétés d'assurance de dommages établissent une limite maximale d'investissement sous forme d'obligations de société, d'actions privilégiées, d'actions ordinaires et de fonds communs de placement à 10 000 \$ par émission et un émetteur ne peut représenter plus de 10 % de l'ensemble des obligations de société, des actions privilégiées, des actions ordinaires et des fonds communs de placement.

Le tableau suivant fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des obligations.

Obligations par niveau de qualité

Cote de crédit	Juste valeur			
	2015		2014	
	\$	%	\$	%
AAA	40 288	2,3	65 165	3,8
AA	424 829	24,7	353 510	20,6
A	1 166 351	67,8	1 233 734	72,0
BBB	89 680	5,2	60 825	3,6
	1 721 148	100,0	1 713 234	100,0

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille d'obligations corporatives par secteur d'activité.

Obligations corporatives par secteur d'activité

	2015			
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Total \$	% du total
Énergie	32 833	5 052	37 885	7,5
Produits industriels	40 813	5 737	46 550	9,1
Consommation de base et discrétionnaire	7 312	6 256	13 568	2,7
Santé	16 977	3 876	20 853	4,1
Services financiers	91 549	137 165	228 714	44,9
Technologie	6 823	—	6 823	1,3
Communications	39 849	8 544	48 393	9,5
Services publics	96 817	2 836	99 653	19,6
Autres	—	6 547	6 547	1,3
	332 973	176 013	508 986	100,0

	2014			
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Total \$	% du total
Énergie	27 742	4 992	32 734	6,2
Produits industriels	30 398	2 523	32 921	6,3
Consommation de base et discrétionnaire	9 203	5 908	15 111	2,9
Santé	17 257	3 869	21 126	4,0
Services financiers	107 622	124 794	232 416	44,5
Technologie	9 332	15	9 347	1,8
Communications	35 929	8 504	44 433	8,5
Services publics	101 361	4 706	106 067	20,3
Autres	—	28 531	28 531	5,5
	338 844	183 842	522 686	100,0

Les sociétés d'assurance de personnes limitent leurs placements en obligations corporatives à 35 % de leur portefeuille obligataire avec un maximum par secteur ou par émetteur tenant compte des particularités du marché canadien.

4) PLACEMENTS [suite]

Risques de crédit et de concentration [suite]

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs à la qualité des actions privilégiées.

Actions privilégiées par niveau de qualité

Cote de crédit	Juste valeur			
	2015		2014	
	\$	%	\$	%
P1	426	0,1	43 298	13,4
P2	276 216	93,2	280 794	86,6
P3	19 875	6,7	—	—
	296 517	100,0	324 092	100,0

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille d'actions par secteur d'activité.

Actions par secteur d'activité

	2015			
	Actions ordinaires \$	Actions privilégiées \$	Total \$	% du total
Énergie	39 618	32 190	71 808	13,3
Matériaux de base	10 014	—	10 014	1,9
Produits industriels	11 609	—	11 609	2,1
Consommation de base et discrétionnaire	19 424	—	19 424	3,6
Santé	2 308	—	2 308	0,4
Services financiers	120 704	243 977	364 681	67,8
Technologie	1 999	—	1 999	0,4
Communications	28 946	—	28 946	5,4
Services publics	7 012	20 350	27 362	5,1
	241 634	296 517	538 151	100,0

	2014			
	Actions ordinaires \$	Actions privilégiées \$	Total \$	% du total
Énergie	89 958	40 473	130 431	20,0
Matériaux de base	28 500	—	28 500	4,4
Produits industriels	15 701	—	15 701	2,4
Consommation de base et discrétionnaire	18 970	—	18 970	2,9
Santé	4 318	—	4 318	0,7
Services financiers	130 766	268 022	398 788	61,5
Technologie	2 027	—	2 027	0,3
Communications	27 598	—	27 598	4,3
Services publics	6 858	15 597	22 455	3,5
	324 696	324 092	648 788	100,0

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires par catégorie d'immeubles.

Prêts hypothécaires par catégorie d'immeubles

	2015			2014		
	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Garantie SCHL \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$	Garantie SCHL \$
Résidentiels	523 876	530 660	156 417	500 853	506 962	165 827
Autres	44 228	44 764	15 659	48 301	48 285	17 009
	568 104	575 424	172 076	549 154	555 247	182 836

La valeur comptable des prêts hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement («SCHL») correspond à 30,3 % [2014: 33,3 %] de la valeur comptable totale du portefeuille des prêts hypothécaires au 31 décembre 2015.

La mutuelle limite le montant de son investissement à 800 \$ pour un nouvel emprunteur et à 800 \$ pour un groupe lié d'emprunteurs pour des nouveaux prêts.

4) PLACEMENTS [suite]

Risques de crédit et de concentration [suite]

Prêts douteux

Un prêt est considéré douteux lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle. Les tableaux suivants présentent les prêts douteux non dépréciés.

	2015			
	30-59 jours de retard \$	60-89 jours de retard \$	90 jours de retard et plus ou en voie de saisie \$	Total \$
Prêts hypothécaires assurés	1 151	414	431	1 996
Prêts hypothécaires conventionnels	807	189	470	1 466
Prêts personnels	399	—	31	430
	2 357	603	932	3 892

	2014			
	30-59 jours de retard \$	60-89 jours de retard \$	90 jours de retard et plus ou en voie de saisie \$	Total \$
Prêts hypothécaires assurés	411	1 062	196	1 669
Prêts hypothécaires conventionnels	953	319	149	1 421
Prêts personnels	17	75	40	132
	1 381	1 456	385	3 222

Risque lié aux taux d'intérêt

Les tableaux suivants présentent les dates d'échéance et le taux d'intérêt effectif moyen global des placements de la mutuelle.

Valeur comptable

	Taux variable \$	Taux fixe					2015	Taux d'intérêt effectif moyen global %
		Échéance de moins de 1 an \$	Échéance de 1 à 5 ans \$	Échéance de 6 à 10 ans \$	Échéance de plus de 10 ans \$	Aucune échéance précise \$	Total de la valeur comptable \$	
Obligations								
Gouvernement du Canada	—	12 919	6 198	—	1 293	—	20 410	0,7
Gouvernements des provinces	—	5 640	109 060	203 437	845 571	—	1 163 708	2,9
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	3 438	15 534	2 357	6 715	—	28 044	2,3
Corporatives	642	16 630	133 636	68 411	289 667	—	508 986	3,4
	642	38 627	264 428	274 205	1 143 246	—	1 721 148	3,0
Actions								
Privilégiées	10 478	67 514	135 212	1 234	—	82 079	296 517	5,0
Prêts hypothécaires								
Assurés	214	53 536	113 711	2 766	1 849	—	172 076	3,3
Conventionnels	34 676	91 603	257 152	12 597	—	—	396 028	3,3
	34 890	145 139	370 863	15 363	1 849	—	568 104	3,3
Avances sur contrats	—	—	—	—	—	35 723	35 723	6,0
Autres placements								
Prêts personnels	13 936	794	2 128	2 182	—	—	19 040	4,5
Autres prêts	508	142	60 606	10 496	5 216	508	77 476	3,0
	14 444	936	62 734	12 678	5 216	508	96 516	3,1
	60 454	252 216	833 237	303 480	1 150 311	118 310	2 718 008	3,3

4) PLACEMENTS [suite]

Risque lié aux taux d'intérêt [suite]

Valeur comptable [suite]

	Taux variable \$	Taux fixe					2014	Taux d'intérêt effectif moyen global %
		Échéance de moins de 1 an \$	Échéance de 1 à 5 ans \$	Échéance de 6 à 10 ans \$	Échéance de plus de 10 ans \$	Aucune échéance précise \$	Total de la valeur comptable \$	
Obligations								
Gouvernement du Canada	600	14 000	4 964	2 654	1 044	—	23 262	1,1
Gouvernements des provinces	—	8 924	91 701	247 079	790 775	—	1 138 479	2,9
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	2 204	17 418	1 367	7 818	—	28 807	2,4
Corporatives	141	14 565	139 033	78 357	290 590	—	522 686	3,2
	741	39 693	253 116	329 457	1 090 227	—	1 713 234	3,0
Actions								
Privilégiées	4 408	109 361	136 324	11 526	—	62 473	324 092	4,5
Prêts hypothécaires								
Assurés	209	55 694	125 742	1 191	—	—	182 836	3,5
Conventionnels	36 085	86 834	232 247	11 152	—	—	366 318	3,4
	36 294	142 528	357 989	12 343	—	—	549 154	3,4
Avances sur contrats	—	—	—	—	—	34 619	34 619	6,0
Autres placements								
Prêts personnels	14 408	976	2 075	2 490	—	—	19 949	4,7
Autres prêts	609	98	33 832	11 065	5 675	530	51 809	3,3
	15 017	1 074	35 907	13 555	5 675	530	71 758	3,7
	56 460	292 656	783 336	366 881	1 095 902	97 622	2 692 857	3,3

Prêts de titres

La mutuelle effectue des prêts de titres pour produire des revenus additionnels. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Le gardien de valeurs garantit le remplacement des titres prêtés en cas de défaut de la contrepartie. De plus, une garantie, dont la valeur représente au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés, est déposée par l'emprunteur auprès du gardien de valeurs et conservée par ce dernier jusqu'à ce que les titres sous-jacents en cause aient été rendus à la mutuelle. La juste valeur des titres prêtés est vérifiée quotidiennement et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise au fur et à mesure que les cours fluctuent. Ceci donne ainsi deux niveaux de protection à la mutuelle en cas de défaut. Au 31 décembre 2015, la valeur comptable des titres prêtés par la mutuelle qui sont pris en compte dans les placements s'établit à 184 646 \$ [2014 : 121 849 \$].

Immeubles de placements

	2015	2014
	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier	161 996	177 482
Dépenses en capital subséquentes	1 221	1 803
Dispositions	—	(16 971)
Variation de la juste valeur	(3 757)	(318)
Solde au 31 décembre	159 460	161 996

Les immeubles de placements sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée par des évaluateurs externes indépendants ou par le personnel de la mutuelle.

La juste valeur des immeubles de placements n'a pas été déterminée sur des transactions observables dans le marché compte tenu des particularités et du manque de données comparables des immeubles. Afin de déterminer la juste valeur, la mutuelle a utilisé un modèle d'évaluation applicable dans le secteur. Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	2015	2014
Taux de rendement	De 7,00 % à 9,50 %	De 7,25 % à 9,50 %
Taux global d'actualisation	De 6,00 % à 10,50 %	De 6,25 % à 10,50 %
Taux d'occupation moyen pondéré	6,83 %	5,41 %

4) PLACEMENTS [suite]

Immeubles de placements [suite]

Les produits locatifs provenant des immeubles de placements qui sont présentés à titre de produits de placements sont de 23 252 \$ [2014 : 26 319 \$]. Les charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placements qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice s'élèvent à 15 630 \$ [2014 : 16 542 \$] et sont présentées dans les frais de gestion de placements.

Un droit emphytéotique conféré par un tiers se rattache à un immeuble de placement en vertu duquel l'immeuble sera délaissé sans compensation au tiers à la fin de l'emphytéose, en décembre 2050. La valeur comptable de l'actif auquel se rattache le droit emphytéotique s'élève à 17 358 \$ [2014 : 17 620 \$].

Autres placements

Placements dans une coentreprise et dans les entreprises associées

La mutuelle a une participation de 50 % dans la coentreprise Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) dont l'établissement principal est situé à Québec. Cette société gère deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels.

Les placements dans les entreprises associées sont des placements dans des sociétés privées, lesquelles opèrent dans le courtage d'assurance de dommages.

Les actifs nets et la quote-part dans le résultat net de la mutuelle dans la coentreprise et dans les entreprises associées sont présentés ci-dessous.

	2015	2014
	\$	\$
Répartition de l'actif net		
Coentreprise	18 089	16 945
Entreprises associées	5 534	5 406
	23 623	22 351
Répartition de la quote-part		
Résultat net de la coentreprise	1 420	1 350
Résultat net des entreprises associées	(163)	587
	1 257	1 937

La date de fin d'exercice de la coentreprise est le 31 décembre.

5) ACTIF DE RÉASSURANCE

Pour réduire le risque relié aux prestations et sinistres d'assurance, les sociétés d'assurance ont des ententes de réassurance pour les contrats dont le capital assuré et la couverture d'assurance dépassent certains maximums, de même que des ententes de réassurance permettant de partager sur une base proportionnelle certains risques avec des réassureurs. Les sociétés d'assurance et de réassurance partagent entre elles les risques.

L'incapacité des réassureurs à respecter leurs obligations pourrait se traduire par des pertes pour les sociétés cédantes. Celles-ci se sont dotées d'un processus d'examen afin de vérifier la solvabilité des compagnies auxquelles elles cèdent. Les sociétés n'ont eu connaissance d'aucune information leur laissant croire à l'insolvabilité d'un réassureur avec qui elles transigent en ce moment, de sorte qu'aucune provision n'a été constituée au titre des créances douteuses. De plus, elles font affaire avec plusieurs réassureurs permettant ainsi de réduire le risque de concentration et de couverture de réassurance auprès des réassureurs.

	2015	2014
	\$	\$
Actif de réassurance		
Assurance de personnes [note 11]	230 232	218 429
Assurance de dommages [note 12]	15 901	16 878
	246 133	235 307

Le tableau suivant montre l'incidence de la réassurance cédée à l'externe sur l'état des résultats.

	Assurance de personnes ¹		Assurance de dommages		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Diminution des primes d'assurance et de primes acquises	(58 530)	(55 583)	(28 405)	(28 908)	(86 935)	(84 491)
Diminution (augmentation) des prestations et sinistres bruts	30 867	29 994	4 193	(2 976)	35 060	27 018
Variation des provisions techniques	11 803	47 243	—	—	11 803	47 243
Diminution des commissions	11 885	11 872	1 815	2 159	13 700	14 031
Incidence (défavorable) favorable avant impôts sur le résultat	(3 975)	33 526	(22 397)	(29 725)	(26 372)	3 801

1. Cette incidence ne représente pas l'impact global de la réassurance sur le résultat, car elle ne prend pas en compte la fluctuation de valeur marchande en lien avec la réduction des actifs provenant de la réassurance.

5) ACTIF DE RÉASSURANCE [suite]

Réassurance – Dommages

Les sociétés effectuent des opérations de réassurance concernant les nouvelles polices émises de même que les renouvellements de polices au cours des exercices 2015 et 2014, ainsi que les sinistres survenus s'y rapportant.

Le tableau suivant montre les rétentions nettes et les limites de réassurance en fonction de la nature du risque des sociétés.

	2015	2014
	\$	\$
Sinistres de risques individuels		
Rétentions nettes :		
Biens :		
– Assurance des particuliers	2 000	2 000
– Assurance des entreprises	2 000	2 000
Responsabilité civile	2 250	2 250
Sinistres de plusieurs risques et catastrophes		
Rétentions nettes	7 500	7 500
Limites de réassurance	375 000	350 000

6) AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS

	2015	2014
	\$	\$
Autres actifs financiers		
Droits conservés sur titrisation [note 10]	4 226	3 909
Produits de placements à recevoir	16 413	13 588
Encaisse en fidéicommis	2 865	3 840
Sommes à recevoir des réassureurs – secteur assurance de personnes	8 488	13 777
Sommes à recevoir des réassureurs – secteur assurance de dommages	3 253	8 950
Subrogations [note 12]	19 649	21 829
Autres débiteurs	18 035	16 884
Solde de prix de vente à recevoir	2 574	3 003
	75 503	85 780
Autres actifs		
Frais d'acquisition de primes différés	53 757	52 193
Charges payées d'avance	13 362	11 012
Crédits d'impôt	1 217	4 725
	68 336	67 930

Frais d'acquisition de primes différés

	2015	2014
	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier	52 193	46 865
Augmentation	95 679	100 005
Amortissement	(94 115)	(94 677)
Solde au 31 décembre	53 757	52 193

7) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2015	2014
	\$	\$
Charge d'impôt comptabilisée dans l'état consolidé des résultats :		
Impôt exigible	20 775	14 645
Impôt différé (recouvré)	(14 530)	1 253
	6 245	15 898

	2015	2014
	\$	\$
Charge d'impôt comptabilisée dans l'état consolidé des résultats attribuée :		
Aux membres de la mutuelle	(2 257)	6 075
Aux titulaires de contrats avec participation	4 823	6 244
Aux participations ne donnant pas le contrôle	3 679	3 579
	6 245	15 898

	2015	2014
	\$	\$
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :		
Impôt exigible	(12 536)	(2 525)
Impôt différé (recouvré)	2 072	(9 233)
	(10 464)	(11 758)

	2015	2014
	\$	\$
Recouvrement d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global attribué :		
Aux membres de la mutuelle	(8 276)	(10 339)
Aux titulaires de contrats avec participation	(202)	(180)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(1 986)	(1 239)
	(10 464)	(11 758)

La charge d'impôt diffère de la charge qui serait établie par les lois applicables au Canada pour les raisons suivantes :

	2015		2014	
	\$	%	\$	%
Résultat avant impôts	61 623		88 990	
Charge d'impôt fondée sur les taux statutaires	16 576	26,9	23 938	26,9
Augmentation (diminution) de la charge découlant des éléments suivants :				
Produits non imposables	(11 617)	(18,8)	(10 241)	(11,5)
Ajustement au titre des années antérieures	(711)	(1,2)	1 689	1,9
Résorption de différences temporaires liée à un transfert d'actif	—	—	(560)	(0,6)
Perte fiscale utilisée non comptabilisée au titre des actifs d'impôt différé	—	—	(258)	(0,3)
Autres	615	1,0	(4)	—
	4 863	7,9	14 564	16,4
Impôts sur les produits de placements	1 382	2,2	1 334	1,5
Impôts sur le résultat et taux effectifs	6 245	10,1	15 898	17,9

7) IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT [suite]

L'incidence fiscale des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et aux passifs d'impôt différé se compose comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Actifs d'impôt différé		
Provisions techniques	32 910	25 566
Provision pour sinistres et frais de règlement	4 071	3 749
Autres passifs	9 301	9 706
Avantages futurs du personnel	25 924	25 946
Pertes fiscales inutilisées	8 480	2 528
Autres	3 059	3 118
	83 745	70 613
Passifs d'impôt différé		
Avances sur contrats	9 576	9 285
Immeubles de placements	14 358	14 051
Placement dans une coentreprise	3 711	3 773
Immobilisations corporelles	13 116	7 884
Immobilisations incorporelles	8 157	11 203
Gains nets reportés fiscaux	7 152	8 000
Autres	4 686	5 886
	60 756	60 082
Actifs d'impôt différé, montant net	22 989	10 531
Présentés comme :		
Actifs d'impôt différé	42 811	27 259
Passifs d'impôt différé	19 822	16 728

La mutuelle bénéficie de pertes fiscales antérieures cumulées provenant des opérations d'une filiale s'élevant à 18 367 \$ disponibles pour compenser des impôts payables dans le futur. L'échéance du report des pertes fiscales cumulées s'étalera de 2019 à 2034.

Les actifs d'impôt différé afférents à la récupération de ses pertes fiscales n'ont pas été comptabilisés aux livres de la mutuelle compte tenu qu'il n'est pas probable que la filiale dispose de résultats imposables futurs permettant l'utilisation de ses pertes fiscales cumulées.

8) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains \$	Immeubles à usage propre \$	Ameublement et autres \$	Équipement informatique \$	Améliorations locatives \$	Total \$
Coût						
Solde au 1^{er} janvier 2014	11 378	127 107	23 326	46 225	5 947	213 983
Acquisitions	—	165	530	2 974	565	4 234
Dispositions	—	—	(794)	(567)	(246)	(1 607)
Solde au 31 décembre 2014	11 378	127 272	23 062	48 632	6 266	216 610
Acquisitions	—	140	444	2 908	1 606	5 098
Dispositions	—	—	(59)	(299)	(434)	(792)
Solde au 31 décembre 2015	11 378	127 412	23 447	51 241	7 438	220 916
Amortissement cumulé						
Solde au 1^{er} janvier 2014		3 984	15 684	38 361	3 988	62 017
Amortissement		2 428	952	3 998	589	7 967
Dispositions		—	(620)	(567)	(245)	(1 432)
Solde au 31 décembre 2014		6 412	16 016	41 792	4 332	68 552
Amortissement		2 456	1 131	4 108	639	8 334
Dispositions		—	(59)	(299)	(434)	(792)
Solde au 31 décembre 2015		8 868	17 088	45 601	4 537	76 094
Valeur nette comptable						
31 décembre 2015	11 378	118 544	6 359	5 640	2 901	144 822
31 décembre 2014	11 378	120 860	7 046	6 840	1 934	148 058

9) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Immobilisations incorporelles

Les éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité indéterminée	Durée d'utilité déterminée				Total \$
	Marques de commerce \$	Clientèle et réseaux de distribution \$	Logiciels acquis \$	Logiciels développés à l'interne \$	Logiciels en développement \$	
Coût						
Solde au 1^{er} janvier 2014	3 239	36 855	24 483	26 455	48 250	139 282
Acquisitions	9 400	3 000	4 170	281	12 123	28 974
Développement à l'interne	—	—	—	—	10 428	10 428
Dispositions	—	—	—	(153)	—	(153)
Transferts de logiciels en développement vers les logiciels	—	—	4 857	12 869	(17 726)	—
Solde au 31 décembre 2014	12 639	39 855	33 510	39 452	53 075	178 531
Acquisitions	—	—	2 287	60	25 704	28 051
Développement à l'interne	—	—	—	—	9 700	9 700
Dispositions	—	(3 943)	—	—	—	(3 943)
Transferts de logiciels en développement vers les logiciels	—	—	2 436	6 843	(9 279)	—
Crédits d'impôt et autres variations	—	—	—	1 230	(321)	909
Solde au 31 décembre 2015	12 639	35 912	38 233	47 585	78 879	213 248
Amortissement cumulé						
Solde au 1^{er} janvier 2014	—	27 834	13 489	16 498	—	57 821
Amortissement	—	3 554	2 604	1 909	—	8 067
Dispositions	—	—	—	(153)	—	(153)
Solde au 31 décembre 2014	—	31 388	16 093	18 254	—	65 735
Amortissement	—	2 100	3 513	2 480	—	8 093
Dispositions	—	(3 943)	—	—	—	(3 943)
Crédits d'impôt et autres variations	—	—	—	402	—	402
Solde au 31 décembre 2015	—	29 545	19 606	21 136	—	70 287
Valeur nette comptable						
31 décembre 2015	12 639	6 367	18 627	26 449	78 879	142 961
31 décembre 2014	12 639	8 467	17 417	21 198	53 075	112 796

Goodwill

La valeur comptable du goodwill se répartit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier	102 572	92 733
Acquisition d'une entreprise	—	9 839
Solde au 31 décembre	102 572	102 572

Test de dépréciation

La mutuelle effectue des tests de dépréciation annuels pour le goodwill ainsi qu'un test de dépréciation pour les marques de commerce. Les tests ont été faits en date du 30 septembre 2015.

9) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL [suite]

Test de dépréciation [suite]

Le tableau ci-dessous présente le goodwill et les marques de commerce par groupe d'unités génératrices de trésorerie et les hypothèses significatives ayant été utilisées pour l'évaluation de ces actifs au sein de leur groupe d'UGT.

	Goodwill \$	Marques de commerce \$	Hypothèses	
			Taux d'actualisation avant impôts %	Taux de croissance de la valeur terminale %
Assurance de personnes				
31 décembre 2015	57 315	10 739	12,6 et 18,0	2,0 et 4,0
31 décembre 2014	57 315	10 739	13,3	4,0
Assurance de dommages				
31 décembre 2015	45 257	1 900	12,6	4,0
31 décembre 2014	45 257	1 900	12,5	4,0
Total				
31 décembre 2015	102 572	12 639		
31 décembre 2014	102 572	12 639		

La valeur recouvrable de chaque unité de trésorerie est basée sur la valeur d'utilité. La mutuelle a utilisé une méthode d'évaluation actuarielle aux fins des tests de dépréciation. Selon cette méthode, la valeur est établie à partir d'une projection des résultats futurs qui devraient se réaliser dans l'avenir. Les résultats futurs sont basés sur les budgets et un plan financier approuvés par la direction, couvrant une période de cinq ans. La direction a fondé ses projections sur une analyse approfondie des marchés et des projets en cours d'implantation au sein de chacune des unités de trésorerie. Cette valeur reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT selon certaines hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont le taux de croissance de la valeur terminale et le taux d'actualisation avant impôts. Le modèle repose aussi sur d'autres hypothèses telles que le taux de croissance des revenus, le taux d'inflation des charges, la commercialisation des nouveaux produits et la synergie d'opération. Les résultats des tests de dépréciation indiquent que les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie excèdent la valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur du goodwill ou des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

De plus, la direction juge qu'un changement de 1 % d'une hypothèse clé utilisée pour déterminer la valeur recouvrable n'aurait aucune incidence sur la dépréciation du goodwill et des marques de commerce.

10) TITRISATION

Au cours de l'exercice, la mutuelle a titrisé des prêts hypothécaires résidentiels. Le tableau suivant présente le sommaire des soldes afférents à la titrisation.

	2015	2014
	\$	\$
Droits conservés inscrits à titre d'autres actifs financiers		
TH-LNH	4 226	3 909
Prêts hypothécaires titrisés et décomptabilisés		
TH-LNH	320 623	280 236
Obligations hypothécaires en fiducie décomptabilisées		
TH-LNH	320 339	279 936
Prêts hypothécaires en souffrance depuis plus de 90 jours garantis par la SCHL		
TH-LNH	535	600

10) TITRISATION [suite]

Opérations de titrisation

	2015	2014
	TH-LNH	TH-LNH
	\$	\$
Produits de nouvelles opérations de titrisation	102 664	94 825
Frais liés aux transactions	(153)	(222)
Produits nets	102 511	94 603
(Pertes) gains avant impôts	(282)	644
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation et les instruments financiers afférents	462	2 491
Résultats nets afférents à l'ensemble des activités de titrisation	180	1 446

Hypothèses clés

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur des prêts cédés et des droits conservés à la date de titrisation s'établissent comme suit :

	2015	2014
	%	%
Taux de remboursement anticipé	21,7	22,0
Marge excédentaire	1,3	1,4
Taux d'actualisation	1,5	2,0

Au 31 décembre 2015, la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés s'établit comme suit :

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

	2015		2014	
	Hypothèse %	Incidence sur la juste valeur \$	Hypothèse %	Incidence sur la juste valeur \$
Taux de remboursement anticipé				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	23,9	(159)	24,2	(149)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	26,1	(313)	26,4	(294)
Marge excédentaire (déduction faite des pertes sur créances)				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	1,2	(449)	1,2	(419)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	1,1	(823)	1,1	(769)
Taux d'actualisation				
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	1,7	(11)	2,2	(13)
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	1,8	(22)	2,4	(27)

Ces données relatives à la sensibilité sont fondées sur des hypothèses et devraient être considérées avec prudence. Comme l'indiquent les chiffres du tableau, l'incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 % ne peut généralement pas être extrapolée parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Également, dans ce tableau, l'incidence de la variation d'une hypothèse individuelle sur la juste valeur des droits conservés est considérée séparément, sans modification des autres hypothèses. Habituellement, la variation d'un facteur donné pourrait entraîner la variation d'un autre facteur, et donc accroître ou réduire le degré de sensibilité.

11) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES

Les conseils d'administration nomment l'actuaire désigné qui est chargé de procéder à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et d'émettre une opinion sur leur suffisance pour rencontrer toutes les obligations envers les assurés à la date de l'état de la situation financière. De plus, l'actuaire désigné doit faire rapport annuellement aux conseils d'administration sur la suffisance du capital de ces sociétés.

Les éléments composant le passif des contrats d'assurance de personnes sont présentés ci-après :

	2015	2014
	\$	\$
Provisions techniques brutes	3 348 259	3 113 320
Provisions pour prestations encourues	46 128	43 568
Provisions pour ristournes	14 925	24 787
Sommes en dépôt des titulaires de contrats	90 784	81 689
	3 500 096	3 263 364

Au 31 décembre, le passif des contrats d'assurance de personnes et les éléments d'actif supportant ce passif se composent comme suit :

Passif des contrats d'assurance de personnes	2015				
	Avec participation \$	Sans participation \$	Total avant réassurance cédée \$	Réassurance cédée \$	Total net \$
Individuel					
Vie et maladie	780 594	703 108	1 483 702	118 293	1 365 409
Rentes	1 056	1 333 581	1 334 637	—	1 334 637
Collectif					
Vie et maladie	—	676 594	676 594	111 939	564 655
Rentes	—	5 163	5 163	—	5 163
	781 650	2 718 446	3 500 096	230 232	3 269 864

	2014				
	Avec participation \$	Sans participation \$	Total avant réassurance cédée \$	Réassurance cédée \$	Total net \$
Individuel					
Vie et maladie	774 925	717 734	1 492 659	120 098	1 372 561
Rentes	1 132	1 152 285	1 153 417	—	1 153 417
Collectif					
Vie et maladie	—	612 209	612 209	98 331	513 878
Rentes	—	5 079	5 079	—	5 079
	776 057	2 487 307	3 263 364	218 429	3 044 935

11) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES [suite]

Actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes	2015				
	Individuel		Collectif		Total \$
	Vie et maladie \$	Rentes \$	Vie et maladie \$	Rentes \$	
Avec participation					
Obligations	583 292	759	—	—	584 051
Avances sur contrats	32 455	47	—	—	32 502
Immeubles de placements	69 745	101	—	—	69 846
Immeubles à usage propre et terrains	84 667	123	—	—	84 790
Autres	17 846	26	—	—	17 872
	788 005	1 056	—	—	789 061
Sans participation					
Obligations	452 180	128 803	181 220	1 647	763 850
Actions	22 169	144 669	67 798	616	235 252
Fonds communs de placement	2 157	655 268	26 698	243	684 366
Prêts hypothécaires	1 570	309 603	132 589	1 205	444 967
Avances sur contrats	3 049	—	—	—	3 049
Immeubles de placements	35 054	14 062	—	—	49 116
Immeubles à usage propre et terrains	8 558	88	—	—	8 646
Autres	52 667	81 088	156 350	1 452	291 557
	577 404	1 333 581	564 655	5 163	2 480 803
	1 365 409	1 334 637	564 655	5 163	3 269 864
Réassurance cédée	118 293	—	111 939	—	230 232
Total avant réassurance cédée	1 483 702	1 334 637	676 594	5 163	3 500 096

Actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes	2014				
	Individuel		Collectif		Total \$
	Vie et maladie \$	Rentes \$	Vie et maladie \$	Rentes \$	
Avec participation					
Obligations	578 779	838	—	—	579 617
Fonds communs de placement	8 031	12	—	—	8 043
Avances sur contrats	31 494	46	—	—	31 540
Immeubles de placements	68 983	99	—	—	69 082
Immeubles à usage propre et terrains	86 188	125	—	—	86 313
Autres	8 352	12	—	—	8 364
	781 827	1 132	—	—	782 959
Sans participation					
Obligations	457 136	133 971	162 598	1 613	755 318
Actions	24 060	194 203	68 012	674	286 949
Fonds communs de placement	1 779	440 529	11 663	116	454 087
Prêts hypothécaires	1 739	300 690	139 430	1 383	443 242
Avances sur contrats	2 922	—	—	—	2 922
Immeubles de placements	37 185	14 917	—	—	52 102
Immeubles à usage propre et terrains	8 745	86	—	—	8 831
Autres	57 168	67 889	132 175	1 293	258 525
	590 734	1 152 285	513 878	5 079	2 261 976
	1 372 561	1 153 417	513 878	5 079	3 044 935
Réassurance cédée	120 098	—	98 331	—	218 429
Total avant réassurance cédée	1 492 659	1 153 417	612 209	5 079	3 263 364

La juste valeur des actifs supportant le passif avant réassurance cédée est estimée à 3 276 765 \$ [2014: 3 050 484 \$].

11) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES [suite]

HYPOTHÈSES

Dans le calcul du passif des contrats d'assurance de personnes, les hypothèses sont d'abord établies selon les meilleures estimations de l'actuaire désigné au moment de l'évaluation pour la durée des contrats à l'égard de nombreuses variables notamment la mortalité, la morbidité, le rendement des placements, les frais de gestion des contrats, la charge d'impôt différé, les déchéances des contrats et les participations aux titulaires de contrats. Les hypothèses sont revues périodiquement et reflètent l'expérience passée la plus récente de même que les données courantes des sociétés d'assurance de personnes. Dans certains cas, les données de l'industrie sont utilisées. L'actuaire désigné ajoute ensuite à ces meilleures estimations des marges pour écarts défavorables qui prennent en considération l'incertitude entourant la détermination des meilleures estimations. Les hypothèses retenues sont celles qui s'avèrent être les plus probables selon diverses éventualités.

Les méthodes qui servent à établir les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-après.

Mortalité

La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes.

Pour la mortalité en assurance vie, l'hypothèse provient d'une combinaison de la plus récente expérience des sociétés d'assurance de personnes et de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires. En assurance vie individuelle, l'hypothèse est différente selon le risque de tabagisme, la classification à la sélection de même que l'âge atteint des assurés.

Pour la mortalité en rentes, l'hypothèse provient de l'expérience la plus récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires ajustée pour refléter les affaires des sociétés d'assurance de personnes. De plus, l'hypothèse utilisée incorpore une amélioration du niveau actuel de la mortalité.

Une augmentation de 2 % de la mortalité pour tous les assurés des sociétés d'assurance de personnes entraînerait une augmentation du passif des contrats d'assurance de personnes et une baisse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 4 121 \$ [2014 : 3 503 \$]. Une diminution de 2 % de la mortalité pour tous les assurés des sociétés d'assurance de personnes entraînerait une diminution du passif des contrats d'assurance de personnes et une hausse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 3 856 \$ [2014 : 3 500 \$].

Morbidité

La morbidité représente la survenance d'accidents ou de maladies parmi les risques assurés.

Concernant la morbidité, l'hypothèse est fondée sur des tables conçues par l'industrie, modifiées en fonction de l'expérience récente des sociétés d'assurance de personnes. Les hypothèses sont différentes selon la durée depuis le début de l'invalidité, l'âge et le sexe.

Une augmentation de 5 % de l'incidence de la morbidité et une diminution de 5 % des taux de terminaison entraîneraient une augmentation du passif des contrats d'assurance de personnes et une baisse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 33 656 \$ [2014 : 34 178 \$]. Une diminution de 5 % de l'incidence de la morbidité et une augmentation de 5 % des taux de terminaison entraîneraient une diminution du passif des contrats d'assurance de personnes et une hausse du résultat net des sociétés d'assurance de personnes de 30 012 \$ [2014 : 30 375 \$].

Rendement des placements

Les sociétés d'assurance de personnes détiennent des éléments d'actif qui supportent les passifs des contrats d'assurance de personnes. Les taux de rendement prévus de ces éléments d'actif sont estimés compte tenu des perspectives économiques actuelles, de la politique d'investissement des sociétés ainsi que des flux monétaires prévus par ligne d'affaires.

Il n'y a aucun actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes qui est classé disponible à la vente, ce qui assure un appariement comptable des produits de placements et de la variation des provisions techniques constatés à l'état des résultats. Quant au passif des contrats d'assurance de personnes, autre que les provisions techniques, le non-appariement comptable s'avère faible.

Afin de tenir compte du risque de taux d'intérêt, soit la perte financière pouvant résulter de la variation du niveau des taux d'intérêt, les sociétés harmonisent chaque groupe d'éléments d'actif aux passifs des contrats d'assurance de personnes qu'ils soutiennent. Cet appariement, qui consiste à gérer l'écart de durée entre les éléments d'actif et de passif ainsi que les flux monétaires nets projetés, permet de minimiser la perte potentielle reliée au risque de taux d'intérêt.

Une baisse immédiate de 1 % sur toute la courbe de rendement réduirait le résultat net de 32 092 \$ [2014 : 32 820 \$]. Une hausse immédiate de 1 % sur toute la courbe de rendement augmenterait le résultat net de 32 642 \$ [2014 : 32 482 \$].

Les sociétés gèrent le risque de crédit en appliquant des règles précises en matière de crédit et de souscription ainsi que des limites globales aux placements de chaque émetteur qui s'inscrivent dans leurs portefeuilles. Une provision pour prêts douteux a été établie en réduction de la valeur de ces prêts. Par ailleurs, les provisions techniques comprennent une somme destinée à couvrir les éventuels défauts de paiement au titre des éléments d'actif détenus actuellement par les sociétés. Les éventuels défauts de paiement sont considérés au moyen d'une réduction du rendement prévu de l'actif. La diminution affectée au rendement est fonction du risque que représente chaque catégorie d'actif à l'égard du défaut de paiement.

Frais de gestion des contrats

Les frais de gestion des contrats sont établis à partir d'études internes de répartition des coûts des sociétés d'assurance de personnes et sont basés sur les frais généraux réels ou ceux budgétisés pour la prochaine année financière. Ces frais sont indexés pour les années à venir.

Une augmentation de 5 % des frais de gestion réduirait le résultat net de 9 836 \$ [2014 : 9 032 \$].

11) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE PERSONNES [suite]

Impôt différé

Les provisions techniques comprennent des sommes permettant de constater le caractère productif d'intérêt des actifs supportant le passif d'impôt différé porté à l'état consolidé de la situation financière. Au 31 décembre 2015, la provision technique est réduite d'un montant de 7 522 \$ [2014 : 10 465 \$] relativement à l'impact de cette actualisation et n'est établie que pour des passifs d'impôt différé reliés à des passifs des contrats d'assurance de personnes.

Déchéances des contrats

Les titulaires de contrats peuvent laisser leur contrat en déchéance avant l'expiration de la couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en rachetant le contrat en contrepartie de la valeur de rachat, selon le cas.

Les hypothèses relatives aux déchéances sont basées sur l'étude de l'expérience récente des sociétés d'assurance de personnes pour chacune des lignes d'affaires.

Une détérioration de 10 % des hypothèses relatives aux déchéances entraînerait une baisse du résultat net de 26 189 \$ [2014 : 23 489 \$].

Participations aux titulaires de contrats

Les provisions techniques comprennent des montants relatifs aux participations futures à être versées aux titulaires de contrats. Les échelles de participations utilisées sont cohérentes avec les attentes raisonnables des titulaires de contrats et les hypothèses utilisées dans l'évaluation des provisions techniques.

Marges pour écarts défavorables

Les hypothèses de base utilisées pour l'établissement des passifs des contrats d'assurance de personnes représentent les meilleures estimations à l'égard d'un éventail de résultats possibles. Chaque hypothèse doit inclure en supplément une marge pour écarts défavorables afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations et de tenir compte d'une détérioration possible des résultats techniques. Ces marges donnent ainsi une meilleure assurance que les passifs des contrats d'assurance de personnes sont suffisants pour payer les prestations à venir.

Des normes minimales sont prescrites par l'Institut canadien des actuaires pour l'établissement de la marge reliée à l'hypothèse d'intérêt. Les marges pour les autres hypothèses doivent se situer à l'intérieur d'une fourchette prescrite par l'Institut canadien des actuaires et sont déterminées en fonction du profil de risque des sociétés d'assurance.

VARIATION DES PROVISIONS TECHNIQUES NETTES

	2015	2014
	\$	\$
Solde au début	2 894 891	2 471 655
Variation due		
Au passage du temps	(24 452)	39 943
Aux nouvelles affaires	269 662	212 034
Aux changements apportés aux hypothèses et aux méthodes	(22 074)	171 259
	223 136	423 236
Solde à la fin	3 118 027	2 894 891
Provisions techniques brutes	3 348 259	3 113 320
Actif de réassurance [note 5]	230 232	218 429
Provisions techniques nettes	3 118 027	2 894 891

Les principaux changements apportés aux hypothèses actuarielles se détaillent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Mortalité	(29 046)	(5 527)
Rendement des placements	9 518	159 665
Méthodes et autres	(2 546)	17 121
	(22 074)	171 259

En 2015, les principaux changements apportés aux hypothèses et méthodes concernent les hypothèses économiques, incluant la variation de la juste valeur des actifs.

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES

Les provisions actuarielles sont établies de manière à refléter l'estimation du plein montant du passif total associé aux engagements au titre des contrats d'assurance à la date de l'état consolidé de la situation financière, incluant les sinistres survenus mais non déclarés. Le montant ultime du règlement du passif différera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment l'obtention de renseignements supplémentaires sur les faits et les circonstances entourant les sinistres. Il n'y a aucune insuffisance de primes à la date de clôture de l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments composant le passif des contrats d'assurance de dommages sont présentés ci-après :

	2015	2014
	\$	\$
Primes non acquises	672 358	645 791
Provision pour sinistres et frais de règlement	334 676	313 429
	1 007 034	959 220

Primes non acquises

Le tableau suivant répartit les primes non acquises par secteur d'activité.

	2015		
	Primes non acquises brutes	Réassurance cédée	Primes non acquises nettes
	\$	\$	\$
Assurance des particuliers			
Automobile :			
Responsabilité civile	151 532	—	151 532
Accident	15 725	—	15 725
Autres	229 094	—	229 094
Biens et responsabilité civile	190 929	—	190 929
Autres	3 981	—	3 981
	591 261	—	591 261
Assurance des entreprises			
Automobile :			
Responsabilité civile	9 289	—	9 289
Accident	1 677	—	1 677
Autres	7 667	—	7 667
Biens et responsabilité civile	57 445	2 205	55 240
Autres	5 019	1 327	3 692
	81 097	3 532	77 565
Solde à la fin de l'exercice	672 358	3 532	668 826

	2014		
	Primes non acquises brutes	Réassurance cédée	Primes non acquises nettes
	\$	\$	\$
Assurance des particuliers			
Automobile :			
Responsabilité civile	144 488	—	144 488
Accident	15 272	—	15 272
Autres	223 402	—	223 402
Biens et responsabilité civile	174 003	—	174 003
Autres	3 777	—	3 777
	560 942	—	560 942
Assurance des entreprises			
Automobile :			
Responsabilité civile	8 650	—	8 650
Accident	1 636	—	1 636
Autres	7 087	—	7 087
Biens et responsabilité civile	61 560	2 105	59 455
Autres	5 916	1 832	4 084
	84 849	3 937	80 912
Solde à la fin de l'exercice	645 791	3 937	641 854

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES [suite]

Variation des primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations des primes non acquises au cours de l'exercice.

	2015		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Solde au début de l'exercice	645 791	3 937	641 854
Primes souscrites au cours de l'exercice	899 717	28 000	871 717
Primes gagnées durant l'exercice	(873 150)	(28 405)	(844 745)
Solde à la fin de l'exercice	672 358	3 532	668 826

	2014		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Solde au début de l'exercice	593 075	4 012	589 063
Primes souscrites au cours de l'exercice	885 365	28 833	856 532
Primes gagnées durant l'exercice	(832 649)	(28 908)	(803 741)
Solde à la fin de l'exercice	645 791	3 937	641 854

Provision pour sinistres et frais de règlement

La provision pour sinistres et frais de règlement se détaille comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Provision pour sinistres et frais de règlement		
Provision brute pour sinistres et frais de règlement	315 027	291 600
Subrogations [note 6]	19 649	21 829
	334 676	313 429

Le tableau suivant répartit la provision brute incluant la réassurance assumée et nette pour sinistres et frais de règlement nette des subrogations par secteur d'activité.

	2015		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Assurance des particuliers			
Automobile :			
Responsabilité civile	85 412	735	84 677
Accident	41 828	2 617	39 211
Autres	29 780	—	29 780
Biens et responsabilité civile	58 909	33	58 876
Autres	1 567	—	1 567
	217 496	3 385	214 111
Assurance des entreprises			
Automobile :			
Responsabilité civile	15 605	254	15 351
Accident	7 264	410	6 854
Autres	906	30	876
Biens et responsabilité civile	63 226	1 693	61 533
Autres	10 530	6 597	3 933
	97 531	8 984	88 547
Solde à la fin de l'exercice	315 027	12 369	302 658

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES [suite]

Provision pour sinistres et frais de règlement [suite]

	2014		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Assurance des particuliers			
Automobile :			
Responsabilité civile	86 133	511	85 622
Accident	42 236	1 814	40 422
Autres	24 927	—	24 927
Biens et responsabilité civile	55 032	136	54 896
Autres	1 807	—	1 807
	210 135	2 461	207 674
Assurance des entreprises			
Automobile :			
Responsabilité civile	12 512	—	12 512
Accident	4 185	—	4 185
Autres	867	34	833
Biens et responsabilité civile	50 677	756	49 921
Autres	13 224	9 690	3 534
	81 465	10 480	70 985
Solde à la fin de l'exercice	291 600	12 941	278 659

L'actif de réassurance se détaille comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Réassurance cédée		
Primes non acquises	3 532	3 937
Provision pour sinistres et frais de règlement	12 369	12 941
	15 901	16 878

Variation de la provision pour sinistres et frais de règlement

Le tableau ci-dessous montre la variation de la provision pour sinistres et frais de règlement de la société au cours de l'exercice.

	2015		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Solde au début de l'exercice	291 600	12 941	278 659
Sinistres subis dans l'année	536 165	4 658	531 507
Évolution favorable des sinistres des années antérieures	(5 539)	(375)	(5 164)
Augmentation à la suite de changements du taux d'actualisation	1 836	(90)	1 926
Total des sinistres subis	532 462	4 193	528 269
Sinistres versés	509 035	4 765	504 270
Solde à la fin de l'exercice	315 027	12 369	302 658

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES [suite]

Variation de la provision pour sinistres et frais de règlement [suite]

	2014		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Solde au début de l'exercice	302 694	25 688	277 006
Sinistres subis dans l'année	474 938	4 628	470 310
Évolution défavorable (favorable) des sinistres des années antérieures	37 045	(7 850)	44 895
Augmentation à la suite de changements du taux d'actualisation	947	246	701
Total des sinistres subis	512 930	(2 976)	515 906
Sinistres versés	524 024	9 771	514 253
Solde à la fin de l'exercice	291 600	12 941	278 659

Incidence de la valeur temporelle de l'argent et de la provision pour écart défavorable

Le tableau suivant montre l'incidence de la valeur temporelle de l'argent et de la provision pour écart défavorable sur la valeur comptable de la provision nette pour sinistres et frais de règlement.

	2015		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Valeur non actualisée	303 900	12 520	291 380
Incidence de la valeur temporelle de l'argent à un taux de 3,8 %	(16 349)	(1 038)	(15 311)
Provision pour écart défavorable	27 476	887	26 589
Valeur comptable	315 027	12 369	302 658

	2014		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Valeur non actualisée	282 308	13 003	269 305
Incidence de la valeur temporelle de l'argent à un taux de 3,9 %	(15 724)	(693)	(15 031)
Provision pour écart défavorable	25 016	631	24 385
Valeur comptable	291 600	12 941	278 659

Étant donné que la valeur temporelle de l'argent est prise en compte pour établir la provision pour sinistres et frais de règlement, une augmentation ou une diminution du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution ou une augmentation de la provision pour sinistres et frais de règlement. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation aurait une incidence de 4 507 \$ [2014 : 4 142 \$] sur la juste valeur de la provision pour sinistres et frais de règlement et sur le résultat net au 31 décembre 2015.

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES [suite]

Le tableau suivant présente les estimations des sinistres et frais de règlement bruts survenus cumulatifs pour les neuf dernières années de survenance et l'évolution subséquente pendant les années ainsi que les paiements cumulatifs actuels. Les estimations de la provision initiale sont évaluées pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

Déroulé des sinistres bruts

	Année d'accident									Total \$
	2007 et antérieures \$	2008 ¹ \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	2015 \$	
Estimation du montant des sinistres et frais de règlement non actualisé avant réassurance externe déduction faite de la subrogation										
À la fin de l'année d'accident	278 151	477 996	365 529	407 719	401 862	398 892	467 411	473 611	494 628	
Estimations révisées										
Un an plus tard	277 213	498 322	373 300	395 484	399 260	402 347	458 654	465 483		
Deux ans plus tard	277 380	505 753	377 671	398 419	401 496	404 537	457 673			
Trois ans plus tard	274 936	512 732	377 504	398 215	400 785	403 552				
Quatre ans plus tard	276 641	514 065	378 256	400 069	399 789					
Cinq ans plus tard	279 481	515 822	377 985	400 880						
Six ans plus tard	278 728	515 766	378 581							
Sept ans plus tard	277 961	516 193								
Huit ans plus tard	277 858									
Estimations actuelles	277 858	516 193	378 581	400 880	399 789	403 552	457 673	465 483	494 628	3 794 637
Sinistres payés au cours des périodes ultérieures										
À la fin de l'année d'accident	213 714	269 616	263 633	267 904	287 935	289 669	331 715	345 019	354 614	
Un an plus tard	256 549	381 338	335 066	348 650	357 135	372 029	418 536	414 886		
Deux ans plus tard	262 629	420 852	351 431	360 306	367 731	380 485	427 674			
Trois ans plus tard	266 330	452 368	359 332	371 719	376 492	389 951				
Quatre ans plus tard	268 547	473 464	366 448	381 556	383 254					
Cinq ans plus tard	269 311	487 779	370 273	387 349						
Six ans plus tard	270 355	499 795	372 463							
Sept ans plus tard	274 315	505 585								
Huit ans plus tard	274 412									
Paiements cumulatifs actuels	274 412	505 585	372 463	387 349	383 254	389 951	427 674	414 886	354 614	3 510 188
Provision pour sinistres et frais de règlement non actualisée avant réassurance externe	3 446	10 608	6 118	13 531	16 535	13 601	29 999	50 597	140 014	284 449
Provision pour frais internes et plan de répartition des risques										19 451
Incidence de la valeur temporelle de l'argent et provision pour écart défavorable										11 127
Provision brute pour sinistres et frais de règlement										315 027
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé au 31 décembre 2015										
Montant	293	(38 197)	(13 052)	6 839	2 073	(4 660)	9 738	8 128		
Pourcentage	0,1 %	(8,0)%	(3,6)%	1,7 %	0,5 %	(1,2)%	2,1 %	1,7 %		

Les montants pour Unica assurances inc. sont présentés depuis l'acquisition par La Capitale assurances générales inc. le 30 septembre 2008.

1. En septembre 2008, les activités d'Unica assurances inc. ont été intégrées aux activités d'une filiale de la mutuelle. Le total de passif des sinistres bruts comprend un montant de 174 677 \$ pour l'ensemble des années de survenance lié à Unica assurances inc.

12) PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE DE DOMMAGES [suite]

Le tableau suivant présente les estimations des sinistres et frais de règlement nets survenus cumulatifs pour les neuf dernières années de survenance et l'évolution subséquente pendant les années ainsi que les paiements cumulatifs actuels. Les estimations de la provision initiale sont évaluées pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

Déroulé des sinistres nets

	Année d'accident									Total \$
	2007 et antérieures \$	2008 ¹ \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	2015 \$	
Estimation du montant des sinistres et frais de règlement non actualisé après réassurance externe										
À la fin de l'année d'accident	273 853	464 245	363 222	397 328	390 459	381 790	449 581	468 986	491 073	
Estimations révisées										
Un an plus tard	273 043	483 402	366 331	383 993	385 332	374 527	445 903	461 234		
Deux ans plus tard	273 227	489 671	368 745	386 572	388 418	377 833	444 940			
Trois ans plus tard	270 705	497 703	367 242	385 922	389 086	376 533				
Quatre ans plus tard	272 477	500 668	367 651	387 703	388 596					
Cinq ans plus tard	272 459	501 986	368 688	387 976						
Six ans plus tard	271 943	502 698	368 459							
Sept ans plus tard	271 937	503 147								
Huit ans plus tard	271 893									
Estimations actuelles	271 893	503 147	368 459	387 976	388 596	376 533	444 940	461 234	491 073	3 693 851
Sinistres payés au cours des périodes ultérieures										
À la fin de l'année d'accident	212 644	264 422	259 014	265 656	283 078	280 553	324 488	343 580	354 329	
Un an plus tard	255 729	370 686	327 561	339 322	347 473	346 699	409 774	412 358		
Deux ans plus tard	261 820	409 055	342 001	350 193	358 057	354 676	417 351			
Trois ans plus tard	265 418	440 752	351 228	360 923	366 714	363 285				
Quatre ans plus tard	267 608	461 678	357 988	371 035	373 174					
Cinq ans plus tard	268 402	475 458	361 335	376 707						
Six ans plus tard	268 153	487 301	363 231							
Sept ans plus tard	268 389	493 038								
Huit ans plus tard	268 468									
Paiements cumulatifs actuels	268 468	493 038	363 231	376 707	373 174	363 285	417 351	412 358	354 329	3 421 941
Provision pour sinistres et frais de règlement non actualisée après réassurance externe	3 425	10 109	5 228	11 269	15 422	13 248	27 589	48 876	136 744	271 910
Provision pour frais internes et plan de répartition des risques										19 470
Incidence de la valeur temporelle de l'argent et provision pour écart défavorable										11 278
Provision nette pour sinistres et frais de règlement										302 658
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport au coût final réestimé au 31 décembre 2015										
Montant	1 960	(38 902)	(5 237)	9 352	1 863	5 257	4 641	7 752		
Pourcentage	0,7 %	(8,4)%	(1,4)%	2,4 %	0,5 %	1,4 %	1,0 %	1,7 %		

Les montants pour Unica assurances inc. sont présentés depuis l'acquisition par La Capitale assurances générales inc. le 30 septembre 2008.

1. En septembre 2008, les activités d'Unica assurances inc. ont été intégrées aux activités d'une filiale de la mutuelle. Le total de passif des sinistres nets comprend un montant de 166 766 \$ pour l'ensemble des années de survenance lié à Unica assurances inc.

13) AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET AUTRES PASSIFS

	2015	2014
	\$	\$
Autres passifs financiers		
Charges à payer	137 396	114 706
Autres sommes en dépôt	91 870	85 515
Fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement	37 899	39 523
Découvert bancaire	4 316	8 336
Dépôts pour taxes	4 261	3 959
Sommes à payer aux réassureurs – secteur assurance de personnes	9 925	14 941
Sommes à payer aux réassureurs – secteur assurance de dommages	990	1 127
Dépôts en fidéicommis	2 865	3 840
Autres	63	2 136
	289 585	274 083
Autres passifs		
Régime de droits à la plus-value des actions à payer	8 904	10 919
Revenus reportés	1 205	1 243
	10 109	12 162

La mutuelle offre un régime de droits à la plus-value des actions à certains dirigeants. En vertu de ce régime, les participants ont le droit de recevoir une rémunération en espèces basée sur l'accroissement de la valeur des actions de La Capitale groupe financier inc. en excédent de la valeur initiale déterminée conformément au régime. Les droits doivent être exercés lorsque le participant quitte le poste qui le rend admissible au régime. Les sommes accumulées sont payables selon des modalités qui sont fonction du type de départ du participant [mutation, retraite, invalidité permanente, décès ou départ volontaire] sur une durée maximale de quatre ans après l'année de son départ ou à la fin du trimestre suivant le départ.

Le recouvrement de l'exercice relatif à ce régime est de 644 \$ [2014 : dépense de 1 376 \$].

La juste valeur des droits à la plus-value des actions est estimée aux dates d'octroi au moyen du modèle Black & Scholes. Le modèle utilise les principales hypothèses suivantes :

	2015	2014
Taux d'intérêt sans risque	1,2 %	1,7 %
Volatilité prévue du taux de rendement des actions	6,7 %	6,4 %
Durée moyenne prévue des droits	6,9 ans	7,6 ans

14) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL

La mutuelle a quatre régimes à prestations définies qui garantissent à la plupart des employés le paiement des prestations de retraite et des régimes à cotisations définies.

Les régimes à prestations définies sont fondés sur le nombre d'années de service et utilisent le salaire moyen de fin de carrière ou des crédits de rentes indexés annuellement. Les prestations de retraite font l'objet chaque année d'une majoration en fonction de l'indice des prix à la consommation sujet à un maximum de 3 %. De façon générale, les employés versent aux régimes de retraite un pourcentage déterminé de leur salaire annuel à titre de cotisation. L'employeur verse le solde nécessaire afin de pourvoir aux obligations des régimes de retraite, tel qu'il est déterminé par les évaluations actuarielles. Ces régimes sont capitalisés. De plus, la mutuelle offre des régimes additionnels non capitalisés aux membres de la direction.

Les régimes à cotisations définies ont été mis en place en 2002 et 2011. La charge de l'exercice pour ces régimes s'élève à 1 152 \$ [2014 : 1 207 \$].

Les autres avantages futurs comprennent les régimes contributifs d'assurance maladie des retraités pour lesquels les cotisations des employés sont ajustées annuellement, les régimes d'assurance vie ainsi que les coûts des célébrations et les départs à la retraite. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

14) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

Les données relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages futurs se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	519 970	405 028	25 612	20 300
Cotisations des employés	10 861	10 185	—	—
Coût des services rendus au cours de l'exercice	23 689	16 189	2 013	1 719
Transferts	453	473	—	—
Coût financier	21 794	19 634	1 128	1 074
Pertes (gains) actuarielles découlant de l'expérience des régimes	4 433	(2 217)	(5 302)	(3)
Pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	5 109	—	48
(Gains) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	(3 586)	76 026	414	2 796
Prestations versées	(15 698)	(10 443)	(707)	(322)
Impact de changements d'hypothèses	—	(14)	—	—
Solde à la fin de l'exercice	561 916	519 970	23 158	25 612

Les obligations au titre des prestations définies se répartissent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Régimes capitalisés	549 166	509 939	—	—
Régimes non capitalisés	12 750	10 031	23 158	25 612
	561 916	519 970	23 158	25 612

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Actif net				
Juste valeur au début de l'exercice	453 346	373 176	—	—
Rendement réel des actifs	26 029	63 716	—	—
Cotisations de l'employeur	16 600	16 239	707	322
Cotisations des employés	10 861	10 185	—	—
Transferts	453	473	—	—
Prestations versées	(15 698)	(10 443)	(707)	(322)
Juste valeur à la fin de l'exercice	491 591	453 346	—	—

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Situation de capitalisation – Déficit	70 325	66 624	23 158	25 612
Incidence sur le plafonnement de l'actif	168	109	—	—
Passif net au titre des prestations définies	70 493	66 733	23 158	25 612

L'actif des régimes de retraite a été évalué en date du 31 décembre 2015 et les obligations au titre des prestations définies ont été évaluées en date du 31 décembre 2014 et projetées au 31 décembre 2015.

L'actif des régimes de retraite ne comprend pas de titres de la mutuelle et de ses filiales.

14) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

Le tableau qui suit présente la répartition de l'actif à la juste valeur par principales catégories d'actifs :

	Régimes de retraite	
	2015	2014
	%	%
Catégories d'actifs		
Actions	2,5	2,7
Obligations	29,4	34,5
Fonds communs de placement	51,0	52,4
Placements dans des sociétés privées	16,6	9,8
Autres	0,5	0,6
	100,0	100,0

Les actions sont transigées sur un marché actif et sont classées niveau 1. La juste valeur des obligations est déterminée d'après les cours acheteurs et sont classées niveau 2. Les fonds communs de placement d'actions sont transigés sur un marché actif et sont classés niveau 1 et les fonds communs de placement d'obligations et autres sont évalués sur des données observables et sont classés niveau 2. Les placements dans des sociétés privées sont évalués sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marchés observables et sont classés niveau 3.

La politique de placements des régimes de retraite favorise une structure de portefeuille diversifiée par catégorie de placements et par secteur d'activité économique. Le tableau suivant présente la répartition des titres par catégorie selon les secteurs d'activités économiques.

	2015				2014			
	Actions %	Obligations %	Fonds communs de placement %	Placements dans des sociétés privées %	Actions %	Obligations %	Fonds communs de placement %	Placements dans des sociétés privées %
Gouvernements, municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	33,8	4,2	—	—	36,6	—	—
Communications	7,2	3,9	4,3	—	8,4	3,9	5,0	—
Consommation cyclique	8,8	—	11,8	—	7,8	0,1	13,4	—
Consommation non cyclique	8,1	3,3	9,4	—	8,3	3,6	12,1	—
Énergie	8,5	4,9	7,7	—	9,7	3,2	10,2	—
Immobilier	—	—	7,0	47,8	—	—	—	75,6
Infrastructure	—	—	—	42,2	—	—	—	23,7
Manufacturier	7,7	3,2	10,9	3,9	6,9	3,0	11,4	—
Matériaux de base	6,4	—	5,1	—	8,1	—	5,8	—
Services financiers	30,7	8,6	21,0	—	31,5	11,1	21,2	—
Services publics	7,1	42,3	11,9	2,8	6,5	38,3	14,0	—
Technologie	15,4	—	6,2	3,3	12,8	—	6,9	0,7
Titres adossés à des actifs	—	—	0,2	—	—	—	—	—
Titres adossés à des hypothèques	—	—	0,3	—	—	0,2	—	—
Autres	0,1	—	—	—	—	—	—	—
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le tableau suivant est un sommaire de la moyenne pondérée des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul des obligations et des charges au titre des prestations définies :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2015	2014	2015	2014
	%	%	%	%
Pour déterminer les obligations au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,0	4,1	4,0	4,1
Taux de croissance de la rémunération future	3,3	3,3	3,3	3,3
Pour déterminer les charges au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	4,1	4,9	4,1	4,9
Taux de croissance de la rémunération future	3,3	3,3	3,3	3,3

14) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

	2015		
	Autres avantages futurs		
	Médicaments %	Maladie %	Dentaire %
Taux tendanciel hypothétique des coûts des soins de santé			
Taux tendanciel initiaux des coûts des soins de santé	6,5	5,0	3,5
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciel	3,5	3,5	3,5

	2014		
	Autres avantages futurs		
	Médicaments %	Maladie %	Dentaire %
Taux tendanciel initiaux des coûts des soins de santé	7,0	5,0	3,0
Niveau vers lequel baissent les taux tendanciel	3,0	3,0	3,0

	Régimes de retraite	
	2015	2014
	Ans	Ans
Espérance de vie humaine		
Homme	86	86
Femme	89	89

Les taux de mortalité canadiens ont été fixés conformément au tableau du secteur public et des échelles d'amélioration publiés en 2015 par l'Institut canadien des actuaires après la publication de leur étude sur la mortalité des retraités canadiens.

Les charges nettes de la mutuelle pour les régimes de retraite et les autres avantages futurs des employés se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages futurs	
	2015	2014	2015	2014
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	23 689	16 189	2 013	1 719
Intérêt net sur le passif net au titre des prestations définies	2 891	1 514	1 128	1 074
Frais d'administration	11	48	—	—
Charge nette	26 591	17 751	3 141	2 793

La charge nette au titre d'avantages futurs du personnel est incluse dans le poste frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Les dates des dernières et des prochaines évaluations actuarielles requises à des fins de capitalisation sont respectivement le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015.

Analyse de sensibilité

Les tableaux suivants présentent des analyses de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante influant sur les obligations au titre des prestations définies.

	2015			
	Taux de croissance des soins de santé		Taux d'actualisation	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Niveau de sensibilité :	\$	\$	\$	\$
	3 424	(2 687)	(101 496)	137 011

	2015			
	Taux de croissance de la rémunération future		Espérance de vie humaine	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation d'un an	Diminution d'un an
Niveau de sensibilité :	\$	\$	\$	\$
	42 068	(33 887)	13 068	(12 806)

14) AVANTAGES FUTURS DU PERSONNEL [suite]

Analyse de sensibilité [suite]

		2014			
Hypothèses :		Taux de croissance des soins de santé		Taux d'actualisation	
Niveau de sensibilité :		Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
		\$	\$	\$	\$
		4 628	(3 528)	(95 446)	128 936

		2014			
Hypothèses :		Taux de croissance de la rémunération future		Espérance de vie humaine	
Niveau de sensibilité :		Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation d'un an	Diminution d'un an
		\$	\$	\$	\$
		39 406	(31 827)	10 175	(10 046)

Les analyses de sensibilité ont été déterminées sur une méthode extrapolant l'impact sur les obligations au titre des prestations définies comme un résultat des changements raisonnables des hypothèses importantes survenant à la date de clôture.

La mutuelle prévoit verser une contribution de 15 853 \$ aux régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies est de 22 ans [2014 : 22 ans] pour les régimes de retraite et de 15 ans [2014 : 16 ans] pour les autres avantages futurs.

15) DETTES À LONG TERME

	2015	2014
	\$	\$
Débiteure subordonnée échéant le 29 septembre 2016 et portant intérêt au taux de 4,9 % l'an payable semestriellement.	7 000	7 000
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière de premier rang de 20 000 \$ affectant principalement un immeuble de placement d'une valeur de 22 869 \$ portant intérêt au taux des acceptations bancaires plus 2,2 % [2014 : 3,1 %], soit 5,4 % renouvelable en 2016 et échéant en 2036.	15 479	15 986
	22 479	22 986

Les échéances sur les dettes à long terme sont les suivantes :

	Débiteure subordonnée	Emprunt garanti par une hypothèque immobilière	Total
	\$	\$	\$
Part à moins d'un an	7 000	404	7 404
Part de un an à cinq ans	—	15 075	15 075
	7 000	15 479	22 479

Le total de la charge d'intérêts des dettes à long terme s'élève à 1 171 \$ [2014 : 1 222 \$].

La débiteur subordonnée représente une créance directe non garantie de la mutuelle. Elle vient après les créances des titulaires de contrats et des autres créanciers de la mutuelle. Le remboursement total ou partiel de la débiteur par anticipation est sujet à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

	2015	2014
	\$	\$
Juste valeur		
Débiteure subordonnée	7 103	7 260
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière	15 518	16 079
	22 621	23 339

16) GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la mutuelle relatifs à la gestion du capital sont d'assurer la conservation, le développement et la croissance du capital et de respecter les exigences établies par les organismes qui réglementent les activités des filiales d'assurance.

De façon à assurer l'atteinte de ses objectifs, la mutuelle a mis en place de saines pratiques commerciales et financières relativement à la gestion du capital. Les politiques et procédés décrits dans ces pratiques permettent à la mutuelle et ses filiales de soutenir les orientations stratégiques et les objectifs de rendement tout en respectant l'objectif de suffisance du capital qu'elles se sont fixé.

Le capital de la mutuelle et de ses filiales est revu régulièrement à l'aide de différents outils dont notamment le rapport sur l'examen dynamique de la suffisance du capital et le suivi de la position du capital. Ces documents sont examinés et approuvés chaque année par leurs conseils d'administration.

Au Québec, les sociétés d'assurance doivent se conformer à la ligne directrice relative aux exigences des fonds propres («EMSFP») de l'Autorité des marchés financiers («AMF») afin de fournir une garantie de leur solvabilité. Le capital réglementaire consolidé de la filiale La Capitale assureur de l'administration publique inc. qui est établi conformément à cette ligne directrice constitue ses fonds propres et diffère des capitaux propres à l'état de la situation financière. Il comprend deux catégories de fonds propres.

Les fonds propres de la Catégorie 1 incluent les capitaux dont la nature est plus permanente que ceux de la Catégorie 2. Ils se composent principalement des capitaux propres attribuables aux membres.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres disponibles :

	2015	2014
	\$	\$
Fonds propres de la Catégorie 1	496 658	510 919
Fonds propres de la Catégorie 2	23 148	24 605
Total des fonds propres disponibles	519 806	535 524

Selon la ligne directrice des organismes de réglementation, les filiales d'assurance doivent se fixer un niveau cible de capitaux propres qui excède les capitaux propres requis. Au 31 décembre 2015, les filiales d'assurance se sont conformées aux exigences en matière de capital auxquelles elles sont soumises en vertu des règles des organismes de réglementation.

En 2015, les éléments ayant entraîné principalement l'augmentation du capital sont le résultat net et la variation des instruments financiers disponibles à la vente.

17) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cours normal de la gestion de ses risques, la mutuelle utilise des instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente les montants nominaux et la juste valeur de ces instruments financiers dérivés.

	2015	2014
	\$	\$
Montant nominal de référence selon l'échéance		
De moins d'un an – contrats de taux d'intérêt	102 200	98 000
De moins d'un an – contrats de change à terme	3 577	—
	105 777	98 000
Présenté comme actif à la juste valeur		
Contrats de taux d'intérêt	860	72
Contrats de change à terme	237	—
	1 097	72

Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à être échangés périodiquement.

La juste valeur comptabilisée dans les autres placements est le montant estimatif que la mutuelle devrait recevoir à la fin de l'exercice pour fermer ses positions.

18) PRODUITS DE PLACEMENTS

	2015					
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Intérêts	4 051	—	—	—	—	4 051
Obligations						
Intérêts	—	57 716	6 783	—	—	64 499
Gains nets réalisés	—	—	4 099	—	—	4 099
Variation de la juste valeur	—	8 123	—	—	—	8 123
Actions						
Dividendes	—	11 307	14 823	—	—	26 130
Pertes nettes réalisées	—	—	(8 909)	—	—	(8 909)
Variation de la juste valeur	—	(33 266)	—	—	—	(33 266)
Fonds communs de placement						
Revenus de distribution	—	38 249	16 539	—	—	54 788
Gains nets réalisés	—	—	788	—	—	788
Variation de la juste valeur	—	(15 987)	—	—	—	(15 987)
Prêts hypothécaires						
Intérêts	—	—	—	19 094	—	19 094
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	2 112	—	2 112
Immeubles de placements						
Revenus de location	—	—	—	—	23 252	23 252
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(3 757)	(3 757)
Autres placements						
Intérêts	663	—	—	3 009	81	3 753
Revenus de distribution	—	3 895	1 677	—	—	5 572
Variation de la juste valeur	1 025	2 602	—	—	—	3 627
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 257	1 257
Gains nets réalisés	—	—	—	—	42	42
Autres	—	—	—	—	8	8
	5 739	72 639	35 800	24 215	20 883	159 276
SOMMAIRE						
Intérêts	4 714	57 716	6 783	24 215	81	93 509
Dividendes	—	11 307	14 823	—	—	26 130
Revenus de distribution	—	42 144	18 216	—	—	60 360
Revenus de location	—	—	—	—	23 252	23 252
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 257	1 257
(Pertes) gains nets réalisés	—	—	(4 022)	—	42	(3 980)
Variation de la juste valeur	1 025	—	—	—	(3 757)	(2 732)
Autres	—	—	—	—	8	8
Intérêts et autres produits tirés des placements	5 739	111 167	35 800	24 215	20 883	197 804
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(38 528)	—	—	—	(38 528)
	5 739	72 639	35 800	24 215	20 883	159 276

18) PRODUITS DE PLACEMENTS [suite]

	2014					Total \$
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Intérêts	3 476	—	—	—	—	3 476
Obligations						
Intérêts	—	58 747	9 118	—	—	67 865
Gains nets réalisés	—	—	10 461	—	—	10 461
Variation de la juste valeur	—	164 522	—	—	—	164 522
Actions						
Dividendes	—	12 724	14 585	—	—	27 309
Gains nets réalisés	—	—	24 780	—	—	24 780
Variation de la juste valeur	—	15 154	—	—	—	15 154
Fonds communs de placement						
Revenus de distribution	—	12 043	11 425	—	—	23 468
Gains nets réalisés	—	—	4 143	—	—	4 143
Variation de la juste valeur	—	25 765	—	—	—	25 765
Prêts hypothécaires						
Intérêts	—	—	—	21 591	—	21 591
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	2 034	—	2 034
Immeubles de placements						
Revenus de location	—	—	—	—	26 319	26 319
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(318)	(318)
Perte nette réalisée	—	—	—	—	(410)	(410)
Autres placements						
Intérêts	—	—	—	2 322	8	2 330
Revenus de distribution	—	2 174	1 052	—	—	3 226
Variation de la juste valeur	1 952	1 324	—	—	(166)	3 110
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 937	1 937
Gains nets réalisés	—	—	—	—	412	412
Autres	—	—	—	—	253	253
	5 428	292 453	75 564	25 947	28 035	427 427
SOMMAIRE						
Intérêts	3 476	58 747	9 118	25 947	8	97 296
Dividendes	—	12 724	14 585	—	—	27 309
Revenus de distribution	—	14 217	12 477	—	—	26 694
Revenus de location	—	—	—	—	26 319	26 319
Quote-part des résultats de la coentreprise et des entreprises associées	—	—	—	—	1 937	1 937
Gains nets réalisés	—	—	39 384	—	2	39 386
Variation de la juste valeur	1 952	—	—	—	(484)	1 468
Autres	—	—	—	—	253	253
Intérêts et autres produits tirés des placements	5 428	85 688	75 564	25 947	28 035	220 662
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	206 765	—	—	—	206 765
	5 428	292 453	75 564	25 947	28 035	427 427

19) FRAIS GÉNÉRAUX

Frais généraux par nature

	2015	2014
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	235 106	214 655
Amortissement des immobilisations corporelles [note 8]	8 334	7 967
Amortissement des immobilisations incorporelles [note 9]	8 495	8 067
Honoraires, loyers et autres	50 804	51 312
	302 739	282 001

20) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

Contrats de location

À titre de preneur

Au 31 décembre 2015, la mutuelle est engagée en vertu de contrats de location simple pour l'utilisation de bureaux et de services échéant à différentes dates jusqu'en 2025.

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs non résiliables à effectuer au titre de la location en vertu de contrats de location simple :

	2015	2014
	\$	\$
De moins de un an	5 609	5 713
De un an à cinq ans	12 222	12 848
De plus de cinq ans	4 064	4 824
	21 895	23 385

Ces contrats ont une durée variant entre un an et dix ans et peuvent contenir une option de renouvellement à leur échéance.

Les frais de location comptabilisés à titre de charge de l'exercice totalisent 7 206 \$ [2014 : 6 795 \$].

À titre de bailleur

Les contrats de location simple sont liés à la location des immeubles de placements détenus par la mutuelle. Ces contrats ont une durée variant entre un an et 21 ans et peuvent contenir une option de renouvellement à leur échéance. Il n'y a aucune option d'achat offerte au terme des baux en cours.

Les loyers futurs non résiliables à recevoir sont les suivants :

	2015	2014
	\$	\$
De moins de un an	19 991	20 026
De un an à cinq ans	60 436	62 974
De plus de cinq ans	27 892	34 713
	108 319	117 713

Engagements de placements

Dans le cours normal des activités de la mutuelle, divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts résidentiels et personnels ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés et pourraient ne pas être exécutés.

Expirant	
Dans 45 jours	Dans 46 à 365 jours
\$	\$
14 399	11 684

Au 31 décembre 2015, la mutuelle s'est engagée à souscrire un montant de 101 201 \$ [2014 : 57 838 \$] sur demande à divers fonds communs de placements.

20) ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS [suite]

Engagements [suite]

Règlements échelonnés

La mutuelle est partie prenante à des contrats de rentes auprès de plusieurs sociétés canadiennes d'assurance de personnes afin de pourvoir aux versements fixes et périodiques d'indemnités aux assurés. Selon les ententes, la mutuelle a cédé ses engagements envers les assurés bénéficiant de contrats de rentes, cependant elle demeure exposée au risque de crédit dans la mesure à laquelle les sociétés d'assurance de personnes pourraient ne pas rencontrer leurs obligations financières envers les bénéficiaires de ces contrats de rentes. Afin de réduire l'exposition à ce risque de crédit, la mutuelle a acquis des contrats de rentes de sociétés d'assurance ayant une cote de crédit d'au moins A+ selon Standard and Poor's. Le risque de crédit résiduel assumé par la mutuelle est le risque de crédit lié aux sociétés canadiennes d'assurance de personnes avec lesquelles la mutuelle transige. Ce risque de crédit résiduel est amoindri par la garantie en vigueur du programme d'indemnisation en assurance de personnes, Assurés.

Au 31 décembre 2015, aucune des sociétés d'assurance auprès desquelles la mutuelle a acquis des contrats de rentes n'était en défaut et ainsi aucune provision pour risque de crédit n'a été portée aux états financiers. Une appréciation de l'exposition au risque de crédit d'une société consiste en son montant total d'achat de contrats de rentes non pourvu au passif de la mutuelle qui s'établit à 26 120 \$ [2014 : 25 170 \$] pour une durée maximale de 52 ans [2014 : 52 ans]. Le solde ajusté pour tenir compte du risque est établi en appliquant les mesures de risque de contrepartie définies par l'autorité réglementaire au montant de l'équivalent crédit.

La direction de la mutuelle considère que le risque de défaillance financière des sociétés d'assurance avec lesquelles elle transige est très faible.

Facilités de crédit

Au 31 décembre 2015, la mutuelle détient une marge de crédit de 10 000 \$ [2014 : 10 000 \$] portant intérêt au taux préférentiel ainsi qu'une facilité de crédit de 2 000 \$ [2014 : 2 000 \$] pour l'émission de lettres de crédit avec frais de 0,625 % de la valeur d'émission.

Au 31 décembre 2015, la mutuelle a émis une lettre de crédit bancaire de 500 \$ [2014 : 500 \$] en faveur de Liberty Mutual Insurance Company.

De plus, la mutuelle possède une marge de crédit commerciale de 40 000 \$ [2014 : 20 000 \$] lui permettant de financer ses opérations de prêts hypothécaires et portant intérêt au taux préférentiel.

Les marges de crédit ne sont pas utilisées aux 31 décembre 2015 et 2014.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, certaines filiales de la mutuelle donnent des actifs en garantie des obligations contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la mutuelle, la contrepartie a le droit d'appliquer la sûreté au règlement de la dette. Aucune défaillance n'a eu lieu au cours de l'exercice. Les actifs donnés en garantie sont composés de placements en obligations de 85 000 \$ [2014 : 75 000 \$].

Autres

La mutuelle a acquis des droits d'emphytéose sur des terrains d'un immeuble le 5 avril 1989, échéant le 31 décembre 2050. Au 31 décembre 2015, les redevances annuelles sont de 363 \$ [2014 : 352 \$] indexées de 3 % annuellement jusqu'au 31 décembre 2020. Par la suite, les redevances annuelles seront ajustées le 31 décembre 2020 selon la valeur des terrains et le rendement moyen des obligations d'épargne du Québec à long terme. Les engagements totaux sont de 1 925 \$ de 2016 à 2020 [2 277 \$ de 2015 à 2020].

Au 31 décembre 2015, la mutuelle s'est engagée en vertu d'ententes envers des œuvres caritatives à payer un montant total de 712 \$ [2014 : 955 \$]. Les paiements minimums pour chacun des deux prochains exercices sont de 605 \$ et 107 \$.

Éventualités

La mutuelle est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction est d'avis que la mutuelle a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

21) INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants pour l'exercice est la suivante :

	2015	2014
	\$	\$
Avantages du personnel à court terme	22 666	22 612
Avantages postérieurs à l'emploi	4 808	5 858
Indemnités de fin de contrat de travail	28	238

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Principes et responsabilités en matière de gestion des risques

La gestion des risques a pour principe d'identifier, de comprendre et de communiquer aux divers intervenants les risques auxquels la mutuelle est exposée. Diverses politiques sont mises en place et approuvées par le conseil d'administration et divers comités existent afin de suivre l'évolution de ces risques. Les politiques sont révisées sur une base annuelle.

Le conseil d'administration est responsable de déterminer le niveau de tolérance au risque de la mutuelle et de mettre en place les politiques requises pour assurer le suivi et la compréhension de ces risques assumés. La gouvernance relève aussi du conseil d'administration. Les comités de vérification des sociétés d'assurance sont responsables d'établir le lien entre les conseils d'administration et les divers comités. La fonction de vérification interne relevant des comités de vérification des sociétés d'assurance est responsable de la validation du suivi des politiques.

Le comité de gestion des risques d'entreprise se rapporte directement au conseil d'administration. Le comité de conformité réglementaire et le comité de placements se rapportent à la haute direction qui établit le lien avec le conseil d'administration et les comités de vérification des sociétés d'assurance.

La politique de gestion des risques, supervisée par le comité de gestion des risques d'entreprise et coordonnée par la Vice-présidence exécutive, affaires financières, immobilières et infrastructures technologiques, encadre les principaux risques de la mutuelle, soit les risques d'assurance, les risques financiers, les risques opérationnels et les risques stratégiques.

Concernant les risques d'assurance, la conception et la tarification des produits ainsi que la souscription et les engagements font l'objet d'un suivi. Pour les risques financiers, les risques de marché, de taux de change, de crédit, de l'immobilier, de liquidité et de la gestion du capital sont mesurés et gérés. Quant aux risques opérationnels, des normes permettant de limiter les risques de déficiences administratives sont édictées et suivies. Les risques stratégiques sont gérés par la mise en place et le suivi rigoureux d'un plan stratégique et le suivi des affaires de la mutuelle.

La solidité financière des filiales d'assurance de la mutuelle est validée annuellement par l'examen dynamique de la suffisance du capital («EDSC») effectué par les actuaires désignés, lequel comporte une opinion formelle quant à la santé financière des filiales d'assurance de la mutuelle.

Risques d'assurance – Secteur assurance de personnes

La mutuelle accepte des risques d'assurance par la vente de contrats d'assurance à ses assurés. Le risque se traduit par la concrétisation d'un événement assuré de façon différente que celle anticipée. La sélection, la tarification et la réassurance sont des moyens pour minimiser ces écarts.

Le risque d'assurance individuelle de la mutuelle n'est pas concentré dans une région ou un produit particulier. Le traité de réassurance catastrophes permet de gérer la concentration des risques reliée aux affaires collectives. Une analyse est produite annuellement pour réviser le niveau de concentration et ainsi ajuster la couverture requise du traité catastrophes.

L'évaluation des provisions techniques associées aux contrats d'assurance est complexe et nécessite l'utilisation de plusieurs hypothèses et méthodes d'évaluation. Les hypothèses les plus sensibles pour la mutuelle sont celles relatives à la mortalité, la morbidité et l'environnement économique. Lors de la production annuelle de l'examen dynamique de la suffisance du capital, des tests de sensibilité sont effectués afin de mieux cerner la volatilité à laquelle la mutuelle est sujette et ainsi lui permettre d'établir des mécanismes d'atténuation.

La mutuelle est aussi exposée aux risques de crédit et de liquidité dans le cadre du transfert de risques effectué avec ses différents réassureurs. Pour pallier ce risque, la mutuelle prend soin de diversifier les réassureurs avec qui elle transige. Elle valide aussi annuellement, ou plus fréquemment si le besoin est présent, la solidité financière de ses réassureurs et n'accepte pas de réassureurs ayant une cote de crédit inférieure à A- selon Standard and Poor's ou AM Best.

Les sorties (entrées) de fonds prévues liées au passif des contrats d'assurance de personnes net de la réassurance cédée s'illustrent ainsi :

	2016 \$	2017 \$	2018 \$	2019 \$	2020 \$	2021 et après \$	Total \$
Vie et maladie – Individuel	16 860	(4 726)	4 442	14 947	20 340	1 313 546	1 365 409
Rentes – Individuel	164 614	125 944	110 766	106 779	136 325	690 209	1 334 637
Vie et maladie – Collectif	190 267	54 215	45 946	38 349	32 868	203 010	564 655
Rentes – Collectif	289	331	360	363	361	3 459	5 163
	372 030	175 764	161 514	160 438	189 894	2 210 224	3 269 864

Risques d'assurance – Secteur assurance de dommages

La mutuelle a identifié les risques suivants qui peuvent avoir un impact important sur les résultats, soit le risque que la fréquence et la sévérité des sinistres augmentent significativement, le risque de catastrophes multiples combinées à des défauts de paiement des réassureurs, le risque de mouvement dans le volume primes dans un marché mou avec baisses de primes importantes et le risque de développement défavorable des réserves pour sinistres pour les classes d'affaires à déroulement lent.

Des normes de souscription sont édictées et appliquées par la mutuelle. Ces normes permettent de s'assurer que la sélection des risques est diversifiée et en ligne avec les objectifs de la mutuelle. Ensemble, les termes et conditions des contrats ainsi que la tarification permettent de tenir compte de façon appropriée des risques inhérents aux polices souscrites.

L'utilisation de la réassurance joue un rôle essentiel dans la gestion des risques et des exposés de la mutuelle. Divers traités en excédent de sinistres par risque et par événement sont en place afin de limiter l'effet négatif sur les résultats de réclamations importantes, tant au niveau individuel que cumulatif lors d'un événement catastrophique.

Le recours à d'autres types de réassurance (facultative ou traité pour un segment d'affaires donné) est aussi possible pour gérer des risques identifiés spécifiquement.

Une augmentation de 10 % de l'indice de perte net entraînerait une diminution du résultat net et des capitaux propres de 61 800 \$ [2014: 58 800 \$].

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Risque de concentration

L'exposition de la mutuelle au risque de concentration est atténuée par l'utilisation de contrat de réassurance, la sélection et la mise en œuvre rigoureuse de stratégie de souscription, lesquelles sont à leur tour principalement atteintes en diversifiant les secteurs d'activité.

La concentration du risque d'assurance par produits est décrite ci-dessous en fonction de la répartition des primes.

	Primes	
	2015	2014
	\$	\$
Assurance individuelle	487 782	414 454
Assurance collective	579 592	579 173
Assurance de dommages	872 745	832 574
	1 940 119	1 826 201

Risques financiers

Le risque de marché correspond au risque que la fluctuation des cours du marché des instruments financiers entraîne une perte à la suite d'une variation des marchés boursiers ou des taux d'intérêt.

Le comité de placements est responsable du suivi de la politique de placements, laquelle est révisée annuellement. Le conseil d'administration approuve les modifications, le cas échéant. Les limites de la politique de placements sont fixées de manière prudente afin d'atténuer les risques pour la mutuelle. Le risque d'écart de rendement entre les passifs et les actifs est limité tenu que les portefeuilles des assureurs sont gérés sur la base du principe de l'appariement.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés est permise dans la politique de placements à des fins de couverture économique, dans le contexte d'une gestion prudente. Aucun produit dérivé n'est utilisé en vue de s'exposer au marché de façon spéculative. Le comité de placements a un rôle important à jouer sur le plan de la compréhension des stratégies de produits dérivés auprès de la haute direction et du conseil d'administration.

Une baisse des marchés boursiers diminue les revenus de gestion générés par l'assureur en ce qui a trait aux contrats d'assurance souscrits par ses assurés qui sont liés aux marchés boursiers. Comme ces engagements sont entièrement appariés, une baisse de revenus de gestion a un impact sur le coût de garantie de capital qui peut dans ces situations augmenter pour l'assureur. De plus, une telle baisse des marchés a un impact direct sur la valeur des placements boursiers qui sont investis dans le surplus de la mutuelle.

Une baisse des marchés boursiers de l'ordre de 10 % au 31 décembre 2015 diminuerait de 18 086 \$ [2014 : 20 968 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle. Une hausse des marchés boursiers de l'ordre de 10 % au 31 décembre 2015 aurait l'effet inverse pour une augmentation de 18 086 \$ [2014 : 20 812 \$] nets d'impôts du résultat global de la mutuelle.

Une hausse immédiate des taux d'intérêt aura un impact à court terme défavorable sur les portefeuilles de surplus investis en obligations ; à long terme, elle permettra d'apparier les entrées de primes à de meilleurs taux d'intérêt. Une baisse des taux d'intérêt aura l'effet inverse.

Une hausse des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2015 diminuerait de 19 309 \$ [2014 : 19 796 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle. Une baisse des taux d'intérêt de 1 % au 31 décembre 2015 augmenterait de 21 454 \$ [2014 : 20 912 \$] nets d'impôts le résultat global de la mutuelle.

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Risques financiers [suite]

Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Le classement des instruments financiers et leur valeur comptable sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2015	2014
	\$	\$
ACTIFS FINANCIERS		
Détenus à des fins de transaction		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	88 364	109 697
Autres actifs financiers	7 091	7 749
Autres placements	1 097	72
	96 552	117 518
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Obligations	1 408 124	1 382 323
Actions	235 252	286 949
Fonds communs de placement	689 539	462 130
Autres placements	87 438	50 124
	2 420 353	2 181 526
Disponibles à la vente		
Obligations	313 024	330 911
Actions	302 899	361 839
Fonds communs de placement	406 639	353 037
Autres placements	28 284	24 795
	1 050 846	1 070 582
Prêts et créances		
Prêts hypothécaires	568 104	549 154
Avances sur contrats	35 723	34 619
Autres placements	96 516	71 758
Primes à recevoir	555 969	525 432
Autres actifs financiers	68 412	78 031
	1 324 724	1 258 994
Total des actifs financiers	4 892 475	4 628 620
PASSIFS FINANCIERS		
Détenus à des fins de transaction		
Autres passifs financiers	7 181	12 176
Autres passifs		
Autres passifs financiers	282 404	261 907
Dettes à long terme	22 479	22 986
	304 883	284 893
Total des passifs financiers	312 064	297 069

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Risques financiers [suite]

Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur

Le tableau ci-après classe les évaluations à la juste valeur des actifs et passifs selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1: Prix [non rajustés] cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2: Données observables pour l'actif ou le passif, directement [à savoir des prix] ou indirectement [à savoir des dérivés de prix].

Niveau 3: Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Actifs et passifs évalués à la juste valeur

	2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
ACTIFS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	58 838	29 526	—	88 364
Obligations				
Gouvernement du Canada	—	20 410	—	20 410
Gouvernements des provinces	—	1 163 708	—	1 163 708
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	28 044	—	28 044
Corporatives	—	508 986	—	508 986
	—	1 721 148	—	1 721 148
Actions				
Ordinaires	241 634	—	—	241 634
Privilégiées	296 517	—	—	296 517
	538 151	—	—	538 151
Fonds communs de placement				
Obligations	—	266 658	—	266 658
Actions	291 669	—	—	291 669
Prêts	—	95 689	—	95 689
Diversifiés	—	409 894	—	409 894
Autres	—	32 268	—	32 268
	291 669	804 509	—	1 096 178
Immeubles de placements	—	—	159 460	159 460
Autres placements				
Placements dans les sociétés en commandite	—	—	115 722	115 722
Instruments financiers dérivés	—	1 097	—	1 097
	—	1 097	115 722	116 819
Autres actifs financiers				
Droits conservés sur titrisation	—	—	4 226	4 226
PASSIFS				
Autres passifs				
Découvert bancaire	4 316	—	—	4 316

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Risques financiers [suite]

Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur [suite]

Actifs et passifs évalués à la juste valeur [suite]

	2014			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
ACTIFS				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	38 132	71 565	—	109 697
Obligations				
Gouvernement du Canada	—	23 262	—	23 262
Gouvernements des provinces	—	1 138 479	—	1 138 479
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	28 807	—	28 807
Corporatives	—	522 686	—	522 686
	—	1 713 234	—	1 713 234
Actions				
Ordinaires	324 696	—	—	324 696
Privilégiées	324 092	—	—	324 092
	648 788	—	—	648 788
Fonds communs de placement				
Obligations	—	241 328	—	241 328
Actions	221 573	—	—	221 573
Prêts	—	74 022	—	74 022
Diversifiés	—	255 210	—	255 210
Autres	—	23 034	—	23 034
	221 573	593 594	—	815 167
Immeubles de placements	—	—	161 996	161 996
Autres placements				
Placements dans les sociétés en commandite	—	—	74 919	74 919
Instruments financiers dérivés	—	72	—	72
	—	72	74 919	74 991
Autres actifs financiers				
Droits conservés sur titrisation	—	—	3 909	3 909
PASSIFS				
Autres passifs				
Découvert bancaire	8 336	—	—	8 336

Actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes aux états financiers

	2015			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
ACTIFS				
Prêts hypothécaires	—	575 424	—	575 424
Avances sur contrats	—	35 723	—	35 723
Autres placements				
Prêts personnels	—	18 701	—	18 701
Autres prêts	—	78 644	—	78 644
Immeubles détenus à des fins de revente	—	296	—	296
	—	97 641	—	97 641
PASSIFS				
Dettes à long terme	—	22 621	—	22 621

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Risques financiers [suite]

Hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur [suite]

Actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes aux états financiers [suite]

	2014			
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
ACTIFS				
Prêts hypothécaires	—	555 247	—	555 247
Avances sur contrats	—	34 619	—	34 619
Autres placements				
Prêts personnels	—	19 576	—	19 576
Autres prêts	—	52 440	—	52 440
Immeubles détenus à des fins de revente	—	642	—	642
	—	72 658	—	72 658
PASSIFS				
Dettes à long terme	—	23 339	—	23 339

Pour les actifs et les passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente dans les états financiers, la mutuelle détermine que la date du transfert d'un niveau à l'autre est la date du changement de circonstances à l'origine du transfert.

La Vice-présidence aux placements détermine les politiques et procédures d'évaluation à la juste valeur et analyse les changements intervenus d'une période à l'autre en rapport à ces évaluations pour les actifs financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie. De plus, elle sélectionne un modèle d'évaluation approprié ainsi que les intrants pour chacun de ces investissements.

Techniques d'évaluation pour les instruments financiers classés aux niveaux 2 et 3

Obligations

Les obligations sont évaluées selon les cours du marché, en fonction de la moyenne des cours acheteur des douze principaux courtiers canadiens. Ce cours acheteur est comparé à une autre source de prix externe. Cette source externe utilise le dernier cours du marché ou le cours de fermeture. Advenant un écart entre les deux sources de prix, une validation supplémentaire est effectuée auprès d'une autre source, spécialisée en information financière de marché, afin de déterminer le cours le plus représentatif de la juste valeur. Si aucun cours n'est disponible, la juste valeur est estimée au moyen d'une méthode d'évaluation basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs pour des titres ayant un profil de risque similaire et des modalités semblables. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit et de liquidité.

Fonds communs de placement en obligations

La juste valeur des fonds communs de placement en obligations est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les obligations sous-jacentes aux fonds communs de placement en obligations sont évaluées conformément à la technique d'évaluation des obligations.

Fonds communs de placement en prêts

La juste valeur des fonds communs de placement en prêts est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les prêts sous-jacents aux fonds communs de placement en prêts sont évalués selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit, de liquidité et de prépaiement.

Fonds communs de placement diversifiés

La juste valeur des fonds communs de placement diversifiés est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les actions sous-jacentes aux fonds communs de placement diversifiés sont évaluées selon le cours acheteur de fermeture des marchés. Les obligations sous-jacentes sont évaluées conformément à la technique d'évaluation des obligations.

Fonds communs de placement autres

La juste valeur des fonds communs de placement autres est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les titres sous-jacents aux fonds communs de placement autres sont évalués selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs. Les données importantes utilisées dans cette méthode sont le taux d'actualisation, les risques de crédit, de liquidité et de taux de change.

Immeubles de placements

Les immeubles de placements sont évalués selon une technique d'évaluation fondée principalement sur l'actualisation des flux monétaires futurs des espaces locatifs. Les principales variables influant sur la juste valeur sont le taux de rendement et le taux global d'actualisation.

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Risques financiers [suite]

Techniques d'évaluation pour les instruments financiers classés aux niveaux 2 et 3 [suite]

Analyse de sensibilité

Une augmentation de 0,25 % du taux de rendement et du taux global d'actualisation entraînerait une diminution de 6 287 \$ [2014 : 6 276 \$] de la juste valeur des immeubles de placements. Une diminution de 0,25 % du taux de rendement et du taux global d'actualisation entraînerait une augmentation de 6 287 \$ [2014 : 6 276 \$] de la juste valeur des immeubles de placements.

Autres placements

Placements dans les sociétés en commandite

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de placements dans les sociétés en commandite par secteur d'activité.

	2015	2014
	\$	\$
Placements dans les sociétés en commandite par secteur d'activité		
Infrastructures – dettes privées	21 547	—
Infrastructures – actions	72 132	67 898
Immobilier	16 040	—
Autres	6 003	7 021
	115 722	74 919

Infrastructures – dettes privées

Le placement dans une société en commandite qui investit par le biais de dettes privées est évalué selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant le revenu d'intérêt et les distributions de capital provenant de dettes privées. Cette évaluation est basée sur des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur de ce placement.

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 2 304 \$ de la juste valeur du placement dans la société en commandite.

Une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 2 304 \$ de la juste valeur du placement dans la société en commandite.

Infrastructures – actions

Le placement dans le secteur d'activité des infrastructures est évalué selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant l'estimation de la valeur résiduelle des actifs d'infrastructure. Cette méthode d'évaluation est basée sur des données d'entrée non observables, soit le taux d'actualisation et le taux de croissance. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur du placement. Une augmentation (diminution) du taux de croissance entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur du placement.

Une augmentation de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 7 379 \$ [2014 : 6 430 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation de 8 859 \$ [2014 : 6 973 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite.

Immobilier

Le placement dans le secteur d'activité de l'immobilier est évalué selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs incluant l'estimation de la valeur résiduelle des immeubles de placements. Cette évaluation est basée sur des données d'entrée non observables dont le taux de capitalisation, le taux de croissance et le taux d'inoccupation. Pris individuellement, une augmentation (diminution) du taux de capitalisation et du taux d'inoccupation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur du placement. Une augmentation (diminution) du taux de croissance entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur du placement.

Une augmentation de 1 % du taux de capitalisation entraînerait une diminution de 5 300 \$ [2014 : 1 058 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite. Une diminution de 1 % du taux de capitalisation entraînerait une augmentation de 5 002 \$ [2014 : 1 058 \$] de la juste valeur du placement dans la société en commandite.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés, tels les contrats de taux d'intérêt et les contrats de change, est la différence entre le prix à terme du sous-jacent lors de la date d'évaluation et le prix à terme lors de l'initiation de la position. Les prix de fermeture utilisés dans le calcul de la valeur de la position proviennent de l'externe.

Autres actifs financiers

Droits conservés sur titrisation

Les droits conservés sont évalués à partir des flux d'actualisation prévus des hypothèques titrisées. Le modèle utilise les données telles que la date d'échéance et le solde du bloc, le taux de coupon, le taux moyen pondéré des hypothèques, l'amortissement moyen restant, la maturité moyenne avant échéance et les maturités anticipées à l'échéance et dans les cinq mois la précédant.

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Risques financiers [suite]

Techniques d'évaluation pour les instruments financiers classés aux niveaux 2 et 3 [suite]

Le modèle tient compte de projection de liquidation totale, de prépaiement partiel et de défaut anticipé ainsi que de données budgétaires telles que les frais de gestion et d'acquisition basés sur les données historiques de l'émetteur.

L'analyse de sensibilité relative aux droits conservés est présentée à la note 10.

Mouvements des instruments financiers niveau 3 mesurés à la juste valeur

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des évaluations de la juste valeur au niveau 3.

	Immeubles de placements \$	Placements dans les sociétés en commandite \$	Droits conservés – Titrisation \$
Solde au 1^{er} janvier 2015	161 996	74 919	3 909
Pertes constatées aux résultats	—	—	(2 043)
Émissions	—	—	2 360
Achats	1 221	38 400	—
Variation de la juste valeur au résultat net	(3 757)	2 602	—
Pertes non réalisées aux autres éléments du résultat global	—	(199)	—
Solde au 31 décembre 2015	159 460	115 722	4 226

	Immeubles de placements \$	Placements dans les sociétés en commandite \$	Droits conservés – Titrisation \$
Solde au 1^{er} janvier 2014	177 482	46 984	3 679
Diminution	—	—	(1 689)
Émissions	—	—	1 919
Achats	1 803	24 992	—
Ventes	(16 971)	—	—
Variation de la juste valeur au résultat net	(318)	1 324	—
Gains non réalisés aux autres éléments du résultat global	—	1 619	—
Solde au 31 décembre 2014	161 996	74 919	3 909

Le risque de taux de change correspond à l'impact défavorable de la non-concordance des devises entre les éléments d'actif et de passif ou la différence entre les produits et les charges en devises étrangères.

Lorsque la mutuelle est exposée à des passifs des contrats d'assurance en devises étrangères, des placements dans ces devises sont effectués à des fins d'appariement du passif des contrats d'assurance. Pour les autres placements en devises étrangères, ceux-ci sont couverts en tout ou en partie par l'utilisation de produits dérivés aux fins de convertir l'exposition aux monnaies étrangères en dollars canadiens.

Compte tenu de la performance de l'appariement des devises étrangères et du fait que les produits et les charges de la mutuelle en devises étrangères sont négligeables, il y a très peu d'impact des variations de devises sur les résultats de la mutuelle.

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière malgré la réalisation de sûretés réelles, principales ou accessoires, résultant de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations à l'endroit de la mutuelle.

La gestion du risque de crédit est le moyen de contenir les répercussions sur la mutuelle d'événements liés au risque de crédit. Elle consiste notamment à repérer, à comprendre et à évaluer le risque de perte, ainsi qu'à prendre des mesures appropriées.

Un risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a concentration des investissements auprès d'une entité ou de plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables. La politique de placements de la mutuelle vise à atténuer ce risque en assurant une saine diversification.

La mutuelle est exposée au risque de crédit en matière des prêts hypothécaires, personnels et commerciaux ainsi que des obligations corporatives et des actions privilégiées ayant une échéance déterminée détenues dans ses portefeuilles, au risque de contrepartie sur les produits dérivés et au risque relatif à ses réassureurs. La mutuelle considère le risque de défaut de la contrepartie lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés. Un suivi rigoureux du risque de crédit est effectué en ce qui a trait aux prêts hypothécaires, personnels et commerciaux. Les obligations corporatives et les actions privilégiées sont gérées de façon à détenir un portefeuille diversifié peu risqué en maintenant une cote de crédit minimale de BBB pour 100 % des obligations et de P2 pour au moins 90 % des actions privilégiées selon Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») afin de limiter le risque de défaut et de concentration. Les contreparties pour les produits dérivés ont des cotes de crédit minimales de AA selon DBRS; pour les contreparties en réassurance, la vérification des cotes de crédit et de solvabilité est effectuée sur une base annuelle ou lorsque des événements de marché la justifient.

22) GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUX CONTRATS D'ASSURANCE [suite]

Risques financiers [suite]

Afin de gérer le risque de perte éventuelle à l'égard du crédit, la mutuelle conserve des provisions spécifiques pour les prêts hypothécaires et personnels douteux et les immeubles détenus à des fins de revente. Lorsque le risque de crédit se matérialise pour un prêt et que la mutuelle met en doute le recouvrement du capital ou des intérêts, le prêt est considéré comme étant douteux. Notamment, un prêt en retard de plus de 90 jours ou en processus de saisie constitue un prêt douteux. Les provisions viennent diminuer la valeur de l'actif de façon à réduire la valeur du montant que la mutuelle croit pouvoir récupérer.

Une autre provision est prise dans les passifs actuariels afin de prémunir la mutuelle contre d'éventuelles pertes de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit auquel fait face la mutuelle pour ses instruments financiers correspond à la valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des obligations, des actions privilégiées ayant une échéance déterminée, des prêts hypothécaires, des avances sur contrats, des autres placements, des primes à recevoir, de l'actif de réassurance et des autres sommes à recevoir incluses dans les autres actifs financiers pour un montant total de 3 602 995 \$ [2014: 3 586 672 \$].

À l'exception des prêts pour lesquels il y a des montants en souffrance non provisionnés à la note 4, il n'y a aucun actif financier significatif en souffrance pour lequel il n'y a pas de provision.

Le risque de l'immobilier correspond à la possibilité d'encourir des pertes financières importantes à la suite d'une mauvaise évaluation ou d'une éventuelle baisse de valeur des biens immobiliers acquis à des fins de placement, détenus à la suite du défaut d'un prêt ou acceptés en garantie d'un prêt. De plus, cela comprend aussi la possibilité de détérioration des flux de trésorerie générés par les opérations immobilières en raison, par exemple, d'une hausse de l'inoccupation ou d'une détérioration physique requérant des travaux majeurs.

Le parc immobilier de la mutuelle sert à appairer principalement les passifs d'assurance à long terme. Une partie du parc immobilier est utilisée pour usage propre, ce qui atténue significativement le risque d'inoccupation.

La portion du portefeuille de placements de la mutuelle allouée à l'immobilier est limitée par rapport à l'actif total et le rendement de chaque immeuble fait l'objet d'un suivi du comité de placements.

Il n'y a pas beaucoup d'impact sur les résultats de la mutuelle attribuable aux variations des immeubles étant donné que les immeubles sont majoritairement appariés aux lignes d'affaires de la mutuelle et que les résultats sont ainsi compensés dans les réserves du passif des contrats d'assurance.

Le risque de liquidité correspond au risque que la mutuelle ne puisse faire face à ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, qu'ils aient été prévus ou non.

L'appariement des actifs et des passifs de la mutuelle permet à celle-ci de générer les fonds requis afin d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent dus. Une gestion efficace de la trésorerie permet de minimiser les coûts aux fins de réunir les fonds et de respecter les obligations financières. De plus, près de 100 % des titres obligataires de la mutuelle sont facilement négociables assurant la liquidité de la mutuelle. Enfin, des facilités de crédit sont disponibles pour pallier des besoins inattendus de liquidité.

L'exposition maximale au risque de liquidité auquel fait face la mutuelle pour ses instruments financiers et ses contrats d'assurance est la suivante en fonction des échéances contractuelles :

	De moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	De 6 ans à 10 ans \$	De plus de 10 ans \$	Aucune date d'échéance \$	Total \$
Provision pour sinistres et frais de règlement	170 562	134 750	27 505	1 859	—	334 676
Autres passifs financiers	251 686	—	—	—	37 899	289 585
Dettes à long terme	7 404	15 075	—	—	—	22 479
	429 652	149 825	27 505	1 859	37 899	646 740



et encore
plus **SOLIDE**

nos **entreprises**

au 31 décembre 2015



La Capitale

Mutuelle de
l'administration publique

Valoriser l'essentiel

Assurance de personnes et services financiers

ENTREPRISES DU SECTEUR

LA CAPITALE ASSUREUR DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La Capitale assureur de l'administration publique conçoit des produits financiers en vue d'assurer le mieux-être économique du personnel de l'administration publique québécoise. Elle met à la disposition de sa clientèle une expertise et un savoir-faire uniques en matière d'assurances vie et santé, d'épargne, de placements et de prêts hypothécaires. Une équipe de spécialistes conçoit des solutions financières flexibles et avantageuses, parfaitement adaptées à la réalité de ses clients, en plus d'offrir le Privilège paiement à la source (paiement par retenue salariale) au personnel de l'administration publique de quelque 800 institutions des secteurs public et parapublic du Québec.

Produits et services offerts

- Assurance vie
- Assurance invalidité
- Assurance maladies graves
- Assurance soins de longue durée
- Épargne et placements
- Prêts hypothécaires
- Privilège paiement à la source

LA CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE

Créée en 1989, La Capitale assurances et gestion du patrimoine est une filiale de La Capitale assureur de l'administration publique. Elle offre des produits d'assurance collective aux groupes de l'administration publique québécoise et, par l'intermédiaire de divers cabinets de services financiers, aux groupes du secteur traditionnel canadien. Elle offre également des produits d'assurance et des services financiers à notre clientèle autre que celle des membres du personnel de l'administration publique. La Capitale assurances et gestion du patrimoine est reconnue pour son approche intégrée de prise en charge soutenue par des solutions humaines, préventives et novatrices, tel que le programme santé en entreprise VIVA. Elle distribue, depuis 2014, des produits individuels d'assurance crédit et d'assurance voyage dans tout le Canada par l'intermédiaire de tierces parties administratives.

Produits et services offerts

- Assurances vie, maladie et invalidité
- Assurances maladies graves, soins dentaires et oculaires
- Assurances voyage et annulation
- Assurance crédit
- Programme d'aide aux employés et aux gestionnaires
- Soins et services à domicile
- Profil des prestations en assurance maladie
- Approche globale intégrée en santé
- Services administratifs en ligne
- Compte santé
- CAP assistance médicale
- Programme santé en entreprise VIVA

LA CAPITALE SERVICES CONSEILS

Ce cabinet de services financiers sert principalement le personnel de l'administration publique et des services publics québécois en leur offrant des produits d'assurance, d'épargne et de placement qui procurent la meilleure sécurité financière qui soit, grâce à des outils de planification uniques. En tout, 179 conseillers en sécurité financière sont présents sur les lieux de travail des employés de l'État.

Produits et services offerts

- Assurances vie temporaire, permanente et universelle
- Assurances santé, soins de longue durée, maladies graves et invalidité
- Produits de placement enregistrés ou non (p. ex. : CPG, comptes d'investissement, rentes de retraite, REER, REEE, CELI)
- Fonds d'investissement
- Références pour assurances auto, habitation, protection juridique et prêts hypothécaires
- Analyse de situation financière
- Planification financière personnalisée
- Formations d'éducation financière :
 - Conférences (RREGOP, RRPE, prêt hypothécaire,...)
 - Sessions :
 - « Bâtir son avenir »
 - « Mi-carrière »
 - « Préparation à la retraite »
 - « Aspects juridiques »

Assurance de personnes et services financiers

ENTREPRISES DU SECTEUR [suite]

LA CAPITALE SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Située à Mississauga, en Ontario, La Capitale sécurité financière (auparavant La Compagnie d'Assurance-Vie Penncorp) offre des produits d'assurance invalidité individuelle simplifiée et des solutions financières adaptées aux besoins propres aux propriétaires de petites entreprises, aux travailleurs autonomes, aux personnes de métier et aux autres particuliers n'ayant pas facilement accès à des produits financiers et d'assurance traditionnels. Elle compte sur un réseau de 190 agents de carrière, mise sur un réseau de distribution indépendant et possède des succursales et des conseillers à la grandeur du pays.

Produits et services offerts

- Assurance invalidité de courte et longue durée
- Assurance pour soins de longue durée
- Assurance soins hospitaliers
- Assurance maladies graves et assurance contre le cancer
- Assurance vie

LA CAPITALE IMMOBILIÈRE MFQ

La Capitale immobilière MFQ a pour mission de mettre en œuvre la stratégie immobilière de La Capitale groupe financier et de valoriser son patrimoine immobilier. Le parc immobilier sous sa gestion représente environ 1,4 million de pieds carrés et compte 201 logements sous gestion répartis dans 10 immeubles au Québec et en Ontario, de même que les bureaux en location des succursales de La Capitale assurances générales et La Capitale services conseils au Québec et des succursales de La Capitale sécurité financière hors Québec. Elle gère un actif totalisant 340,2 millions de dollars composé d'immeubles commerciaux et résidentiels, de bureaux ainsi que d'une résidence pour personnes âgées situés au Québec.

Produits et services offerts

- Construction et aménagement
- Gestion immobilière et locative
- Bâtiments verts
- Aménagements locatifs de qualité

SÉCURIGLOBE

Acquise par La Capitale assureur de l'administration publique en juin 2014, SécuriGlobe est le plus important distributeur indépendant d'assurance voyage au Canada. Fondée en 1999, SécuriGlobe possède un réseau de plus de 2 000 partenaires actifs au Canada et aux États-Unis et représente 14 assureurs. SécuriGlobe a développé une expertise unique en se spécialisant dans les produits destinés aux personnes retraitées et préretraitées.

Produits et services offerts

- Plusieurs produits d'assurance voyage – assurance soins de santé d'urgence, annulation, interruption, bagages, risques spéciaux
- Forfait assurance croisière
- Prolongation de couverture d'assurance voyage
- Protection visiteurs au Canada
- Protection étudiants internationaux
- Protection expatriés
- Assurances santé et dentaire
- Protection pour carte de crédit

Assurance de personnes et services financiers

MEMBRES DE LA DIRECTION

La Capitale assureur de l'administration publique

La Capitale assurances et gestion du patrimoine

Direction générale

Steven Ross, Adm. a.
Président et chef de l'exploitation

Actuariat corporatif

Eric Marcoux, FSA, FICA
Vice-président et actuaire désigné

Guy Harvey, ASA
Directeur principal de l'actuariat corporatif

Technologies et performance opérationnelle

Claude Gaboury
Vice-président

Patrick Bolduc, ASA, FLMI, ACS
Directeur principal de la performance opérationnelle

Lyne Groleau
Directrice principale du développement informatique Assurance collective

Francine Hampleman, FLMI
Directrice principale du développement informatique Assurance individuelle et services financiers

Maxime Morin, B. Sc. A.
Directeur principal de l'architecture et du bureau de projets

Raymond St-Gelais
Directeur principal de l'entretien et du pilotage des systèmes

Assurance collective

Jean Guay
Vice-président exécutif

Eveline Keable, B. Sc. Act.
Directrice principale de la gestion des prestations d'assurance vie et d'invalidité

Ventes et marketing

Martin Bédard
Vice-président

Administration et relations avec la clientèle

Dean Bergeron, B. Sc. Act.
Vice-président

Actuariat et tarification

Richard Fecteau, FSA, FICA
Vice-président

Anne Morency, FSA, FICA
Directrice principale de la tarification

Assurance individuelle et services financiers

Christian Dufour, FSA, FICA
Vice-président exécutif

Dany LeBœuf, FLMI, FLHC, ALHC, ACS, UND, AIAA
Directeur principal de l'épargne et des services financiers

Diane Moreau, FLMI
Directrice principale de l'assurance individuelle de personnes

Développement de produits et marketing

Michel Lafrance, FSA, FICA
Vice-président

Ventes – réseaux exclusifs de distribution

Eli Pichelli, M.B.A., A.V.A.
Vice-président

Ghassan Barakat
Directeur régional Centres financiers régionaux Nord-Ouest et Sud-Ouest

Nathalie Desjardins, B.A.A., Pl. fin.
Directrice régionale Centre financier régional de l'Est

Pierre Maltais, B.A.A., A.V.C.
Directeur régional Centre financier régional Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

Ventes – réseau courtage

Kim Oliphant, B.A.A.
Vice-présidente

La Capitale sécurité financière

Steven Ross, Adm. a.
Président et chef de l'exploitation

Scott Hunt
Vice-président aux opérations

Eli Pichelli, M.B.A., A.V.A.
Vice-président aux ventes – réseaux exclusifs de distribution

Neil Brown
Directeur principal des finances

Chris Kitagawa, B.A.
Directeur principal de la sélection des risques, de la gestion des contrats et des services aux agences

Cristine Y. Chan, B.A., CHRP
Directrice principale des ressources humaines et des services communs

Mark Turkiewicz
Directeur principal des réclamations

SécuriGlobe

Mathieu Laplante
Président

Assurance de personnes et services financiers

RÉSEAUX DE SERVICE

La Capitale assureur de l'administration publique

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5
418 747-7600 ou 1 800 463-5549

La Capitale assurances et gestion du patrimoine

625, rue Saint-Amable, C. P. 1500
Québec (Québec) G1K 8X9
418 644-4200 ou 1 800 463-4856

RÉSEAU DE SERVICE

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 820
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 873-2402 ou 1 800 463-4856

Québec

625, rue Saint-Amable, C. P. 1500
Québec (Québec) G1K 8X9
418 644-4200 ou 1 800 463-4856

La Capitale services conseils

Vice-présidence aux ventes – réseaux exclusifs de distribution

7333, place des Roseraies, bureau 200
Anjou (Québec) H1M 2X6
514 687-2964 ou 1 866 279-9394

Centre financier régional Est

Édifice Le Delta 1
2875, boul. Laurier, bureau 650
Québec (Québec) G1V 2M2
418 644-0038 ou 1 866 279-9396

Centre financier régional Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

874, boul. de l'Université Est, bureau 320
Chicoutimi (Québec) G7H 6B9
418 615-0694 ou 1 800 713-8271

Centre financier régional Sud-Ouest

7055, boul. Taschereau, bureau 300
Brossard (Québec) J4Z 1A7
514 864-4189 ou 1 866 279-7384

Centre financier de Sherbrooke

1802, rue King Ouest, bureau 104
Sherbrooke (Québec) J1J 0A2
819 780-4697 ou 1 800 713-8236

Centre financier régional Nord-Ouest

1950, rue Maurice-Gauvin, bureau 201
Laval (Québec) H7S 1Z5
514 873-9364 ou 1 866 279-0489

Centre financier de Trois-Rivières

Édifice Le Trifluvien
4450, boul. des Forges, bureau 240
Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W5
819 374-3539 ou 1 866 318-8016

La Capitale immobilière MFQ

625, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 2G5
418 644-4267 ou 1 800 463-5549

Assurance de personnes et services financiers

RÉSEAUX DE SERVICE [suite]

La Capitale sécurité financière

Siège social

7150, Derrycrest Drive
Mississauga (Ontario) L5W 0E5
905 795-2300 ou 1 800 268-2835

SUCCURSALES

ALBERTA

Calgary

12111, 40^e Rue Sud-Est, bureau 137
Calgary (Alberta) T2Z 4E6
403 252-7757 ou 1 800 267-0192

Edmonton

4466, 97^e Rue
Edmonton (Alberta) T6E 5R9
780 438-2420 ou 1 800 955-3250

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Surrey

13889, 104^e Avenue, bureau 300
Surrey (Colombie-Britannique) V3T 1W8
604 589-1381

MANITOBA

Winnipeg

2140, Pembina Highway, bureau B
Winnipeg (Manitoba) R3T 6A7
204 985-1580 ou 1 800 670-1911

MARITIMES

1550, Bedford Highway, bureau 700
Bedford (Nouvelle-Écosse) B4A 1E6
902 835-9203 ou 1 800 835-9203

ONTARIO

Barrie

431, route Huronia, bureau 2
Barrie (Ontario) L4N 9B3
705 728-5580 ou 1 800 268-5168

Grande région de Toronto

7045, boul. Edwards, bureau 300
Mississauga (Ontario) L5S 1X2
905 565-9996

London

4026, Meadowbrook Drive, bureau 127
London (Ontario) N6L 1C7
519 652-0255 ou 1 800 934-6128

Niagara

36, rue Hiscott, bureau 105
St-Catharines (Ontario) L2R 1C8
905 685-4805

Ottawa

223, route Colonnade, bureau 112
Ottawa (Ontario) K2E 7K3
613 224-0991

QUÉBEC

Montréal

7005, boul. Taschereau, bureau 305
Brossard (Québec) J4Z 1A7
450 443-8585 ou 1 855 443-8585

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 820
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 798-6511

Québec

2875, boul. Laurier, bureau 250
Québec (Québec) G1V 2M2
418 687-2058 ou 1 800 463-4632

Saguenay

3875, boul. Harvey
Jonquière (Québec) G7X 0A6
418 615-0727

SASKATCHEWAN

Saskatoon

2345, avenue C Nord, bureau 5
Saskatoon (Saskatchewan) S7L 5Z5
306 955-3000 ou 1 800 955-3250

Assurance de dommages

ENTREPRISES DU SECTEUR

LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES

La Capitale assurances générales est l'une des plus importantes compagnies d'assurance de dommages au Québec. Elle distribue ses produits sans intermédiaire grâce à un réseau de 19 succursales et de 154 agents affiliés, basés aux quatre coins de la province. La Capitale assurances générales se distingue par son souci constant d'offrir un service attentionné et personnalisé, de prévenir les sinistres et de veiller à la sécurité de ses clients. C'est pourquoi sa gamme de produits comprend plusieurs services d'assistance exclusifs, offerts gratuitement à sa clientèle.

Produits et services offerts

(DISTRIBUTION DIRECTE)

- Assurance automobile
- Assurance véhicules de loisirs (moto, motoneige, quad, bateau, autocaravane, caravane en mouvement et caravane stationnaire)
- Assurance habitation
- Assurance protection juridique
- Assurance responsabilité professionnelle
- Assurance des entreprises
- Protection Airmedic
- Assistance routière
- Assistance juridique

L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES

L'Unique assurances générales a été acquise par La Capitale assurances générales en octobre 2004. Elle continue d'être gérée de façon autonome et distribue ses produits par l'intermédiaire d'un réseau de près de 2 300 courtiers œuvrant dans 339 cabinets de courtage répartis dans plus de 450 points de vente. Son siège social est situé à Québec et la compagnie occupe également des locaux à Montréal. En 2005, L'Unique a acquis Orléans compagnie d'assurances générales, spécialisée dans le cautionnement au Canada. L'Unique assurances générales offre à ses courtiers une gamme variée de produits tant en assurance des particuliers qu'en assurance des entreprises, ainsi qu'en cautionnements pour entrepreneurs et cautionnements commerciaux. L'entreprise est reconnue pour la qualité de ses services et sa proximité avec son réseau de distribution.

Produits et services offerts

(DISTRIBUTION PAR COURTAGE)

- Assurance automobile (personnelle et flotte)
- Assurance véhicules de loisirs (moto, motoneige, VTT, caravane, autocaravane et bateau)
- Assurance habitation
- Assurance des entreprises
- Assurance protection juridique
- Cautionnement pour entrepreneurs
- Cautionnement commercial
- Assistance routière

UNICA ASSURANCES

Acquise par La Capitale assurances générales en septembre 2008, Unica assurances offre des produits d'assurance automobile et habitation destinés aux particuliers, ainsi qu'une gamme de produits conçus spécifiquement pour les entreprises. À partir de son siège social situé à Mississauga, elle poursuit ses activités de façon indépendante par l'intermédiaire de 123 courtiers en Ontario.

Produits et services offerts

(DISTRIBUTION PAR COURTAGE)

- Assurance des entreprises
- Assurance automobile
- Assurance habitation
- Assurance véhicules de loisirs

Secteur Assurance de dommages

MEMBRES DE LA DIRECTION

La Capitale assurances générales

Direction générale

Constance Lemieux
Présidente et chef de l'exploitation

Ventes et fidélisation

Marie-Claude Dulac, FPA
Vice-présidente

Dominique Bergeron, PAA
*Directrice principale
du réseau des succursales*

Sylvie Chartrand, A.V.C. Pl. fin.
*Directrice principale
du développement de
l'administration publique*

Céline Daigle, LL. B.
*Directrice principale de
la protection juridique*

Marc Roy, BSc
*Directeur principal du soutien
à la ventes et fidélisation*

Hélène Tremblay, FPA
*Directrice principale
de la fidélisation et des
équipes spécialisées*

Indemnisation

Christian Fournier, FICA, FCAS
Vice-président

Hubert Auclair, LL. B.
*Directeur principal
du secteur juridique et
des risques spécialisés*

Christian Charest, MBA, LL. B.
*Directeur principal de
l'estimation et des partenariats
commerciaux*

Isabelle Circé, MBA, FPA
*Directrice principale
de l'indemnisation,
centres de contacts clients*

Lynda Mercier, FPA
*Directrice principale de
l'indemnisation externe*

Développement des affaires

Sylvain Simard, B.A.A., PAA
Vice-président

Actuariat, assurances et intelligence d'affaires

François Dumas, FICA, FCAS
Vice-président

Isabelle Gingras, FICA, FCAS
*Directrice principale de la
tarification, des assurances
et des produits (Québec)*

Isabelle Périgny, FICA, FCAS
*Directrice principale de
l'actuariat corporatif et de
l'intelligence d'affaires*

Marketing et commerce électronique

Frédérique Leclerc, B.A.A.,
M. Sc., FLMI
Vice-présidente

Yves Watier
*Directeur principal du
développement des affaires
et de la mise en marché*

Technologies de l'information

Richard Gagné
Vice-président

Jean Boulé
*Directeur principal du
développement des assurances
générales en direct*

Liette Labrie
*Directrice principale du
développement corporatif*

Éric Marcoux
*Directeur principal de
l'architecture et du soutien
à la réalisation*

Ventes et assurance des entreprises

Éric Champagne, ing., MBA
Vice-président

Michel Talbot, FPA
*Directeur principal de
l'assurance des entreprises*

Daniel Sauro, B.A.A.
*Directeur principal du réseau
des agents affiliés*

L'Unique assurances générales

Direction générale

Mario Cusson, CPA, CA, M.B.A.
Président et chef de l'exploitation

Ventes et développement

Yves Gagnon, B.A., PAA
Vice-président

Martin Simard, M.B.A.
*Directeur principal de
l'assurance des particuliers*

Assurance des entreprises et cautionnement

Bruno Perrino, B.A.
Vice-président

Daniel Carrier, PAA, TPI
*Directeur principal de
l'assurance des entreprises*

Martin Sohier, CPA, CA
*Directeur principal
du cautionnement*

Finances

André Boucher, CPA, CMA
Directeur principal des finances

Technologies de l'information

Michel Lévesque
*Directeur principal
du développement des
systèmes – courtage*

Unica assurances

Direction générale

Martin Delage, B.A., CRHA
Président et chef de l'exploitation

Opérations

Dave Smiley, CPA, CA, FCIP
Vice-président

Nancy Covel, CIP, ABC
*Directrice principale du marketing
et des communications*

Jim Cutler, FCIP, CRM
*Directeur principal de
l'assurance des entreprises*

Steve Lewicki, B.E.S., CIP
*Directeur principal
des réclamations*

Jennifer Ronca, B.A., CIP
*Directrice principale de
l'assurance de personnes*

Chris Weston, M.B.A.
*Directeur principal du
développement des affaires*

Finances

Katherine Evans, CPA, CA
*Vice-présidente et chef
de la direction financière*

Services juridiques

Mark H. Fonseca, B.A., LL. B.
Directeur principal

Ressources humaines et services communs

Cristine Y. Chan, B.A., CHRP
Directrice principale

Secteur Assurance de dommages

RÉSEAUX DE SERVICE

La Capitale assurances générales

Siège social

625, rue Saint-Amable, C. P. 17100
Québec (Québec) G1K 9E2
418 747-7600

SUCCURSALES

Alma

310, avenue du Pont Nord, bureau 120
Alma (Québec) G8B 5C9
418 668-0066

Anjou

7333, place des Roseaies, bureau 200
Anjou (Québec) H1M 2X6
514 906-1700

Baie-Comeau

337, boul. Lasalle, bureau 203
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z1
418 294-6300

Brossard

7055, boul. Taschereau, bureau 300
Brossard (Québec) J4Z 1A7
514 906-1700

Drummondville

350, rue Saint-Jean, bureau 120
Drummondville (Québec) J2B 5L4
819 475-1799

Gatineau

290, boul. Saint-Joseph, bureau 201
Gatineau (Québec) J8Y 3Y3
819 420-1700

Granby

400, rue Principale, bureau 301
Granby (Québec) J2G 2W6
450 777-1750

Laval

1950, rue Maurice-Gauvin, bureau 201
Laval (Québec) H7T 1Z5
514 906-1700

Mont-Laurier

530, boul. Albiny-Paquette, bureau 3
Mont-Laurier (Québec) J9L 3W8
1 800 391-7141

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 500
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 906-1700

Pointe-Claire

755, boul. Saint-Jean, bureau 140
Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9
514 906-1700

Québec

625, rue Saint-Amable, C. P. 17100
Québec (Québec) G1K 9E2
418 266-1700

Rimouski

287, rue Pierre-Saindon, bureau 505
Rimouski (Québec) G5L 9A7
418 724-0777

Rouyn-Noranda

176, avenue Principale
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7
819 764-2700

Saguenay

874, boul. de l'Université Est, bureau 320
Saguenay (Québec) G7H 6B9
418 698-5900

Saint-Jérôme

373, rue Lamontagne
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 0L7
450 710-2222

Sept-Îles

802, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2S2
418 968-0044

Sherbrooke

1802, rue King Ouest, bureau 104
Sherbrooke (Québec) J1J 0A2
819 822-0060

Trois-Rivières

Édifice Le Trifluvien
4450, boul. des Forges, bureau 200
Trois-Rivières (Québec) G8Y 1W5
819 374-3050

L'Unique assurances générales

Siège social

625, rue Saint-Amable, C. P. 17050
Québec (Québec) G1K 0E1
418 683-2711 ou 1 800 463-4800

Montréal

425, boul. De Maisonneuve Ouest
Bureau 750
Montréal (Québec) H3A 3G5
514 787-0777 ou 1 855 587-0777

Unica assurances

Siège social

7150, Derrycress Drive
Mississauga (Ontario) L5W 0E5
905 677-9777 ou 1 800 676-0967

Services communs

MEMBRES DE LA DIRECTION

Ces vice-présidences servent tant le secteur Assurance de personnes et services financiers que le secteur Assurance de dommages.

Direction générale

René Rouleau
Président du conseil et chef de la direction

Ressources humaines et développement organisationnel

Shirley Brown, B.A., CRHA
Vice-présidente

Geneviève Drouin, M. Sc., CRHA
*Directrice principale des
ressources humaines*

Linda Gaboury, B.A., CRHA
*Directrice principale
de l'administration et
de la rémunération globale*

Affaires corporatives

Marie-Josée Guérette
Vice-présidente exécutive

Pierre Carpentier
*Directeur principal des
communications et du marketing*

Marc Ouellet, CPA, CA
*Directeur principal de
la surveillance*

Affaires juridiques et secrétariat général

Pierre Marc Bellavance, LL. M.
*Vice-président et secrétaire
général*

Affaires financières, immobilières et infrastructures technologiques

Marthe Lacroix, FICA, FCAS
Vice-présidente exécutive

Sylvie L. Beaudoin
*Directrice principale des
ressources matérielles*

Finances

Lucie Garneau, CPA, CA
Vice-présidente

Yann Bernier, CPA, CA
*Directeur principal de la fiscalité
et des taxes*

René Duchesne, CPA, CA
*Directeur principal des systèmes
financiers et de la comptabilité*

Annie Larochelle, CPA, CA
*Directrice principale de
la divulgation financière
et des normes*

Johanne Gauthier, CPA, CGA
*Directrice principale du centre
de perception*

Hélène Myrand, CPA, CA
Directrice principale des finances

Infrastructures technologiques

Jean-Pierre Boutet
Vice-président

André Paquet, M.B.A., FLMI
*Directeur principal de
l'exploitation des infrastructures*

Danny Redmond
*Directeur principal du centre
de service et bureautique*

Placements

Michel Lévesque, FSA, FICA, CFA
Vice-président

Pour obtenir tout renseignement sur La Capitale,
composez le 418 747-7600 ou le 1 800 463-5549,
ou consultez notre site Internet : **lacapitale.com**.

La Capitale mutuelle de l'administration publique

Siège social

625, rue Saint-Amable

Québec (Québec) G1R 2G5


La Capitale

Valoriser l'essentiel